



الشركة الوطنية للصناعة و المناجم
SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE

Rapport annuel 2024





الشركة الوطنية للصناعة و المناجم
SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE

Snim

Rapport annuel 2024

SIÈGE SOCIAL:

BP 42
Nouadhibou, Mauritanie
Tel: +222 45 74 10 43
Fax : +222 45 74 53 96
E-mail: contact@snim.com www.snim.com

SUCCURSALE DEPARIS:

7, rue du 4 Septembre-
75002 Paris - France
Tel: +33 1 42 96 80 90
Fax : +33 1 42 96 12 26
E-mail: info@snim.com

ممثلية باريس

7 شارع 4 سبتمبر
75002 باريس - فرنسا
هاتف: 0033142968090
فاكس: 0033142961226
البريد الإلكتروني: info@snim.com

المقر الرسمي

ص. ب. 42
نواذيبو - موريتانيا
هاتف: 0022245741043
فاكس: 0022245745396
البريد الإلكتروني: contact@snim.com

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président du Conseil d'Administration	6
1. Présentation de la SNIM	9
SNIM en bref	10
Actionnariat	12
Gouvernance	13
Nos sites d'activités	16
Chronologie des événements clés	18
Nos produits	19
Nos filiales	20
Lancement du Plan Stratégique d'Entreprise 2024-2045 : une nouvelle ambition pour la SNIM	22
2. Temps forts 2024	31
Faits marquants	32
3. Performance commerciale : Adaptation commerciale face à un nouveau cycle économique	37
Contexte économique mondiale	38
Secteur sidérurgique	40
Le marché du minerai de fer	44
Les ventes	46
4. Production 2024, l'année des records	49
Recherche géologique et découverte des gisements	52
Extraction du minerai	54
Terrassement	54
Concassage	56
Traitement du minerai	58
Transport du minerai	60
Stratégies d'Approvisionnement et Stockage	64
Chargement des navires	66
Gestion de la qualité	67
5. Pôle finance	69
Chiffres clés	70
Chiffre d'affaires	71
Résultat net	71
Dettes financières	72
Investissements	72

6. Valorisation du capital humain	75
La stratégie RH	76
Evolution de l'effectif	78
Motivation du personnel	80
Formation professionnelle	80
Sécurité au travail	81
7. Développement durable chez la SNIM	83
Pôle environnement	84
Pôle social	100
Pôle gouvernance RSE et Economie	110
Gouvernance	110
Contribution des recettes de la SNIM à l'économie nationale	111
8. ANNEXES	113
Annexe 1 : Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant sur les états financiers	114
Annexe 2 : Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés	169





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
du Conseil d'Administration

Ismail BEDE CHEIKH SIDIYA

Chers actionnaires ;

L'année 2024 a été marquée par un engagement constant de nos équipes pour optimiser notre efficacité, renforcer la fiabilité de nos opérations et améliorer notre rentabilité, tout en exerçant un contrôle rigoureux sur nos coûts.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons franchi le seuil historique des 14 millions de tonnes vendues, atteignant 14,226 millions de tonnes. Ce volume, bien que réalisé dans un contexte économique moins favorable qu'en 2023, a généré un chiffre d'affaires de 45 673 MMRU, soit une baisse d'environ 9 % par rapport à l'exercice précédent.

Notre engagement envers la pérennité de la SNIM s'est traduit par un investissement de 9 629 MMRU en 2024, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Malgré un recul de notre résultat net à 10 631 MMRU contre 14 495 MMRU en 2023, ces performances témoignent de notre résilience face aux incertitudes économiques mondiales et de notre capacité à surmonter les défis. Par ailleurs, nous avons poursuivi notre stratégie de réduction de l'endettement, ramenant notre dette à 529 MMRU contre 1 079 MMRU en 2023, renforçant ainsi notre capacité de financement pour les projets futurs.

Chers actionnaires ;

Nous sommes fiers de voir la SNIM s'illustrer, depuis plus de six décennies, par une contribution soutenue et structurante à l'économie nationale. En tant que deuxième employeur du pays, un effectif de 6649 collaborateurs au 31 décembre 2024, la SNIM a participé de manière significative à l'économie en 2024, représentant :

- 11% des recettes budgétaires de l'État,
- 6% du Produit Intérieur Brut,
- et 29% du volume total des exportations nationales.

Chers actionnaires ;

L'année 2024 a également été marquée par de nombreuses initiatives visant à assurer la réalisation de notre programme de production et à ouvrir la voie à un développement harmonieux et durable de la SNIM.

L'adhésion de nos équipes au Programme Stratégique d'Entreprise (PSE) illustre cette ambition. Des sponsors et des leads ont été désignés pour chacune des 21 initiatives du PSE, réparties sur quinze programmes stratégiques. Leur travail est suivi par le Comité d'orientation du PSE. Le PSE, adopté l'an dernier, repose sur une vision claire et partagée : faire de la SNIM un hub régional à

travers la recherche de nouvelles opportunités de croissance, le renforcement de nos capacités de production, et la consolidation de notre position sur le marché du minerai de fer. Il vise également à saisir toutes les opportunités de valorisation de nos produits et de réduction de notre empreinte carbone, en développant des solutions innovantes pour la décarbonation de notre production.

Les partenariats signés dans ce cadre renforcent notre ambition de faire de la SNIM une entreprise tournée vers l'avenir, capable d'accompagner l'évolution des attentes de nos clients dans un monde en transition énergétique.

Chers actionnaires ;

Tout au long de l'année, nos équipes se sont mobilisées pour résoudre les problèmes quotidiens, maîtriser notre impact sociétal et environnemental, et améliorer la sécurité de nos personnes et installations. Notre engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'est concrétisé en 2024 par l'amélioration et la confirmation de notre label «Engagé RSE».

Les performances de la SNIM témoignent des résultats des réformes entreprises dans le cadre du PSE, qui doivent être intensifiées et accélérées. Le projet F' derick progresse bien, en attendant la mise en œuvre du projet Tizerghaf et d'autres projets d'augmentation de nos capacités de production.

Nous sommes satisfaits des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets El Aouj et Atomai, et de la volonté de tous les partenaires de les mener à bien dans les meilleures conditions.

À ce stade de notre parcours, je tiens à exprimer ma profonde gratitude :

- Au gouvernement mauritanien, pour ses orientations, son accompagnement stratégique et son inestimable soutien ;
- À nos actionnaires, pour leur confiance et leur soutien constant dans toutes nos initiatives ;
- À l'ensemble de notre personnel, dont l'engagement, le professionnalisme et la détermination ont été les piliers de nos réalisations ;
- À nos clients et fournisseurs, pour leur fidélité et leur partenariat de qualité ;
- À nos bailleurs de fonds, pour leur confiance renouvelée dans nos projets de développement ;
- Aux collectivités locales, pour leur collaboration constructive et leur soutien dans nos actions sur le terrain.

Grâce à l'effort collectif de toutes ces parties prenantes et animée par une volonté ferme de transformation, la SNIM se projette résolument vers un avenir porteur de grandes ambitions. L'intensification de la recherche minière, la diversification de nos activités, l'extension de nos capacités industrielles et l'intégration de technologies de pointe — au premier rang desquelles l'intelligence artificielle — dessinent les contours d'une entreprise plus moderne, plus agile et plus compétitive. Ces dynamiques ouvrent la voie à un changement d'échelle structurant, destiné à hisser la SNIM à un niveau inédit de performance et de rayonnement, au service du développement durable de notre pays.



1

PRÉSENTATION DE LA SNIM

1. PRÉSENTATION DE LA SNIM

SNIM en bref



La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une entreprise mauritanienne opérant dans la recherche, l'exploitation, le traitement, le transport et l'exportation du minerai de fer. Ses gisements sont situés dans la région de Tiris Zemour, au nord de la Mauritanie.

Elle assure la gestion complète de la chaîne d'opérations : recherches géologiques, exploitation minière, maintenance, production d'eau et d'électricité, transport du minerai de fer, ainsi que l'exploitation du port de chargement de Nouadhibou.

Elle possède et exploite également sa propre ligne ferroviaire, longue de plus de 700 kilomètres, principalement dédiée au transport du minerai.

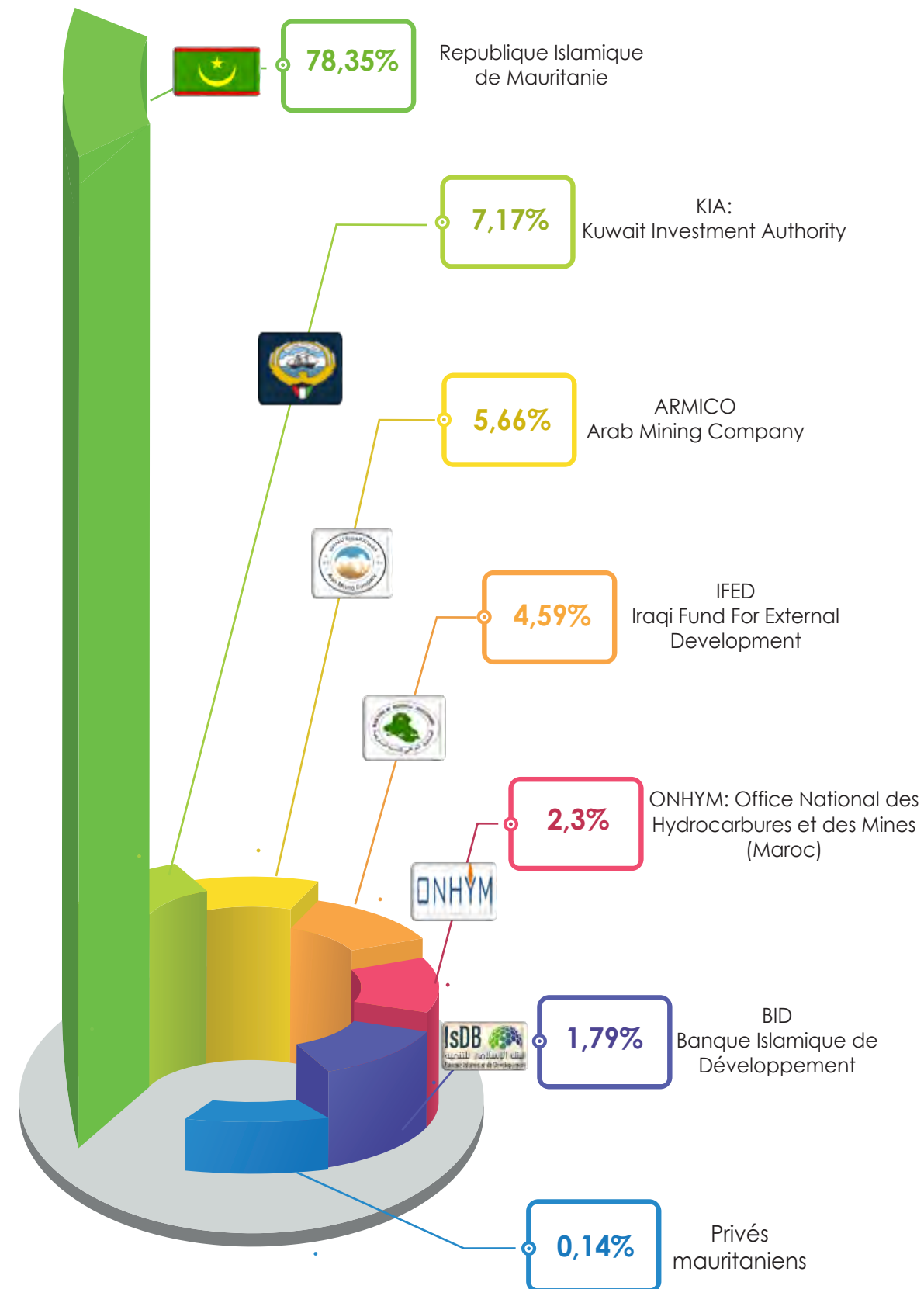
Elle œuvre sans relâche pour valoriser les ressources minières et améliorer continuellement la qualité des produits, dans le but de se positionner comme un acteur minier de référence à l'échelle internationale.

Fidèle à ses valeurs de respect de l'environnement et des individus, elle réaffirme son engagement en tant qu'employeur responsable, soucieux du bien-être de ses employés et pleinement engagé dans le développement économique du pays.

Nos valeurs

- 1 Promouvoir la durabilité environnementale 
- 2 Un fournisseur traditionnel et un acteur respecté du secteur du minerai de fer 
- 3 Un partenaire fiable et ouvert au développement de partenariats dans le domaine du minerai de fer. 
- 4 Une entreprise centrée sur ses ressources humaines et respectueuse de leurs droits 
- 5 Une entreprise compétitive avec savoir-faire et créativité 

Actionnariat



Gouvernance

Assemblée Générale



Photo de famille prise en marge de l'Assemblée générale du 22 MAI

L'Assemblée Générale de la SNIM, régulièrement constituée, représente l'ensemble de ses actionnaires. Tout actionnaire a le droit d'assister à l'Assemblée Générale ou de se faire représenter. L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et désigne les commissaires aux comptes.

Conseil d'Administration

La SNIM est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil se réunit au moins quatre (4) fois au cours d'un même exercice. Le Conseil a délégué à l'Administrateur Directeur Général les pouvoirs étendus et nécessaires à la Direction Générale et à l'administration courante de la Société avec faculté de substitution partielle ou totale..

Membres du Conseil d'administration au 31/12/2024

Nom et Prénom	Fonction	Institution
Ismail BEDDE CHEIKH SIDIYA	Président	État Mauritanien
Adel AL DHAEN	Vice-Président	Kuwait Investment Authority
Mohamed Vall MOHAMED TELMIDY	Administrateur - DG	État Mauritanien
Ahmed Salem BOUHEDDA	Administrateur	État Mauritanien
Mohamed Lemine TAR	Administrateur	État Mauritanien
Magboula BOURDID	Administrateur	État Mauritanien
Yacoub AHMED AICHA	Administrateur	État Mauritanien
Ali MOHAMMED	Administrateur	Arab Mining Company
Qaissar AHMED OGLAH	Administrateur	Iraq Fund for External Development
Mustapha CHAIB	Administrateur	Office National des Hydrocarbures et des Mines
Nawal SAADI	Administrateur	Banque Islamique de Développement
Mohamed OUBEID	Administrateur	BMCI (Privés mauritaniens)



Conseil d'Administration du 29 Avril

Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration a créé, en son sein, un Comité Exécutif composé de 4 administrateurs. Il prépare les sessions du Conseil d'Administration et fait office de commission des Marchés pour approuver tout marché supérieur ou égal à 2 millions d'euros. Il se réunit au moins trois (3) fois par an.

Comité de Direction

Un comité de Direction, comprenant les directeurs délégués de la SNIM, le directeur du Chemin de Fer et du Port et celui du Siège d'Exploitation se réunit régulièrement autour de l'Administrateur Directeur Général. Il examine les questions relatives à la gestion de l'entreprise et à ses orientations.

Comité de Coordination

Un Comité de Coordination réunissant l'Administrateur Directeur Général, les directeurs délégués, les conseillers et les directeurs sectoriels de la SNIM, se tient tous les trois mois pour passer en revue le programme de production et l'exécution du budget.

Comité d'Audit

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a mis en place en son sein un Comité d'Audit composé de cinq administrateurs. Ce comité est chargé d'approuver la proposition de désignation des commissaires aux comptes ainsi que le programme annuel d'audit interne. Il assure l'examen des rapports d'audit, veille à la qualité et à la fiabilité de l'information financière, et émet les recommandations nécessaires en vue d'optimiser les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Pôle Audit Interne et Inspection – Bilan 2024

En 2024, la structure en charge de l'audit interne et de l'inspection a été renforcée, dans le but d'accroître à la fois le volume des missions réalisées et la qualité des interventions. Cette dynamique s'inscrit dans la volonté de la SNIM de consolider ses dispositifs de contrôle interne, de prévention des risques et de gouvernance.

Au cours de l'exercice, 15 missions ont été menées par la cellule d'audit interne. Celles-ci ont porté sur divers processus opérationnels, certaines filiales, ainsi que sur des thématiques ciblées.

L'évolution du nombre de missions réalisées au cours des quatre dernières années est présentée dans le tableau ci-après :

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Audits	8	8	6	7
Inspections	2	2	5	2
Audit de suivi	1	2	2	6
- TOTAL – missions	11	12	13	15

En complément, le Pôle Audit Interne a assuré un suivi rigoureux des recommandations formulées lors des audits antérieurs, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité des mesures correctives mises en œuvre par les entités concernées.

Nos sites d'activités



À proximité de la mine du Guelb El Rhein se trouvent les usines Guelb 1 et Guelb 2, conçues pour l'enrichissement du minerai extrait de cette mine. La proximité entre ces deux installations permet une mutualisation optimale des moyens et ressources dédiés aux opérations de production du site du Guelb El Rhein.

Situé à environ 30 km du Guelb El Rhein, M'haoudat se trouve à 60 km de Zouerate. À proximité de Zouerate se trouve le site de la Kédia d'Idjil, où la SNIM exploite les mines de TO14 et de Rouessa, ainsi que des installations de traitement associées.

Le transport du minerai de fer entre les sites miniers et le port de chargement est assuré par voie ferroviaire. L'infrastructure actuelle est extensible pour accompagner l'augmentation prévue de la production minière, notamment à travers les projets Fdérík, Tizerghaf, El Aouj, Atomai, etc.

Le réseau ferroviaire de la SNIM dessert actuellement l'ensemble des sites de production situés entre Zouerate et Nouadhibou : M'haoudat, Guelb El Rhein, TO14, Rouessa, F'derick...

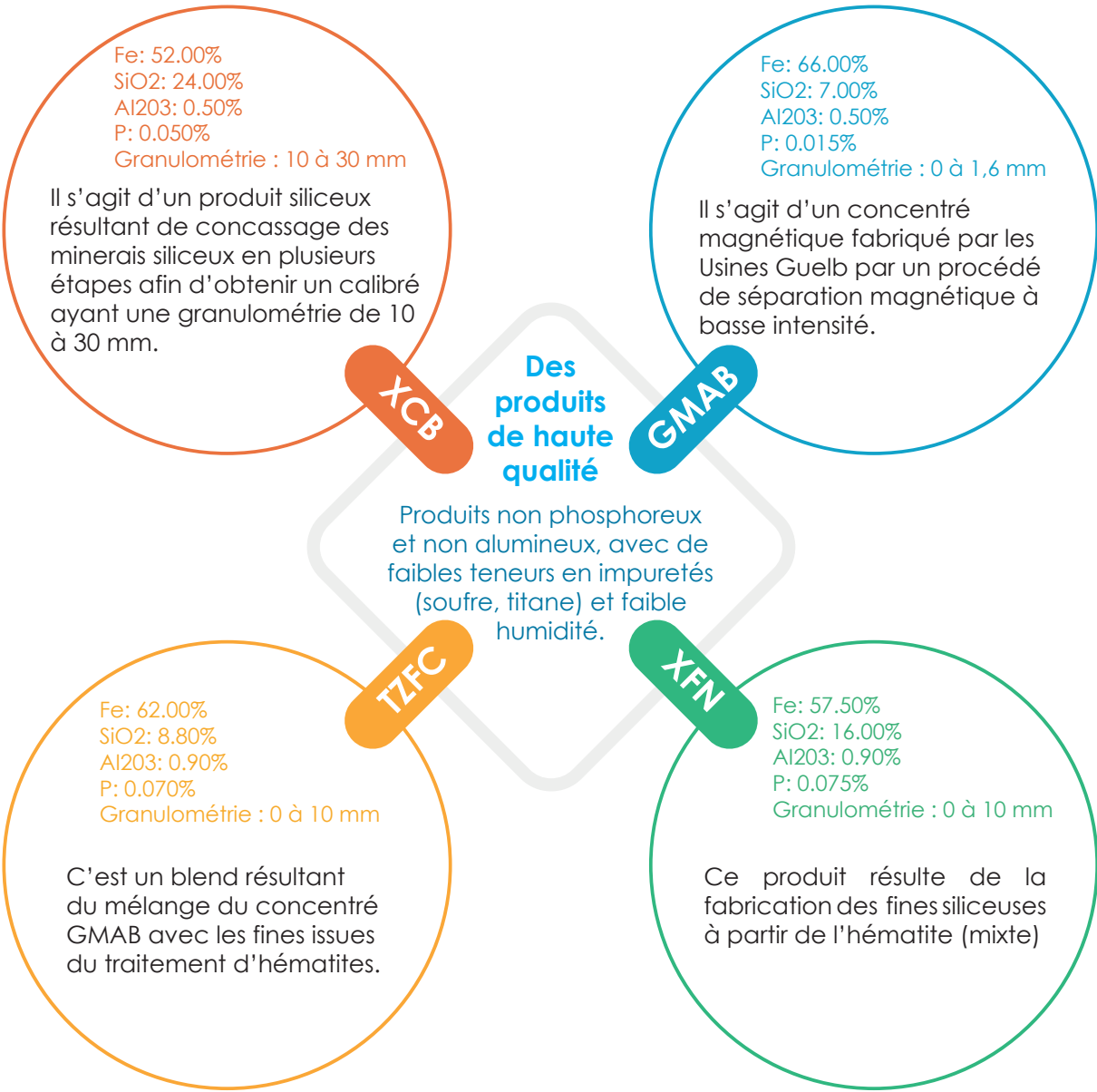
Si Zouerate représente le cœur des activités minières de la SNIM, le chemin de fer en constitue la colonne vertébrale, tandis que Nouadhibou en est le poumon, en abritant le port de chargement des navires minéraliers.

Le projet de la mine de F'derick, situé à 30 km de Zouerate, a été initié fin 2023. Cette nouvelle exploitation enrichira la production de la SNIM de 2 millions de tonnes supplémentaires de minerai de fer à haute teneur naturelle.

Chronologie des événements clés :
Une entreprise soixantenaire



Nos produits

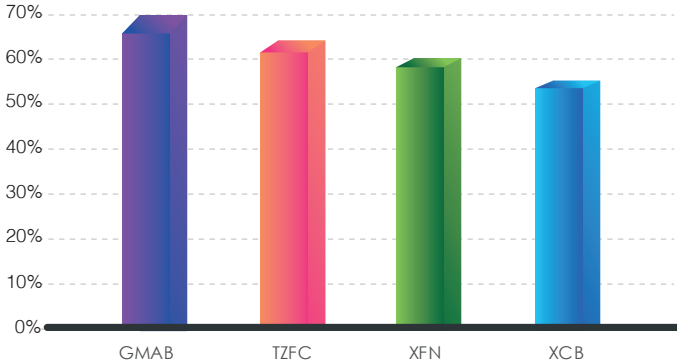


Composition chimique des produits:

Tableau 1: Composition chimique des produits SNIM

Type de produit	Composition				
	%Fe	%SiO2	%Al2O3	%P	Granulométrie
GMAB	66	7	0,35	0,015	0 à 1,6 mm
TZFC	62	8,8	0,9	0,07	0 à 10 mm
XFN	57,5	16	0,9	0,075	0 à 10 mm
XCB	52	24	0,5	0,05	10 à 30 mm

Figure 1: Teneur en fer des produits en fer (%Fe)



Nos filiales

Considérée comme une grande locomotive du développement en Mauritanie, la SNIM a historiquement contribué à l'encouragement et à l'émergence d'autres secteurs de l'Economie, à travers la filialisation de certaines de ses activités ou la création d'entreprises spécialisées.

La SNIM s'est constituée en groupe de plusieurs filiales, sans compter des participations dans d'autres entreprises.

Ces filiales opèrent dans des secteurs variés, tels que la fonderie, la construction mécanique, les travaux publics, le tourisme, la manutention portuaire, la gestion des infrastructures pétrolières, la promotion immobilière.

Cette diversification contribue à renforcer le tissu industriel national, tout en créant des emplois qualifiés. Les filiales de la SNIM fournissent actuellement plus de 2000 emplois directs et indirects et elles jouent un rôle économique indéniable.



GPIM (Générale de la Promotion Immobilière), est une filiale de la SNIM spécialisée dans la gestion immobilière du patrimoine foncier et immobilier non industriel de la SNIM à Zouerate, Nouadhibou et Nouakchott. Elle assure la promotion immobilière, la gestion technique des bâtiments, et la fourniture de mobiliers urbains.



SOMASERT S.A (Société Mauritanienne de Services et de Tourisme) se spécialise dans le tourisme, offrant des services d'hébergement, de restauration et d'organisation de circuits touristiques.



GIP (Gestion des Installations Pétrolières) opère dans la réception, le stockage, le transport et la distribution d'hydrocarbures, ainsi que dans l'importation et la distribution de produits pétroliers.



M2E (Mauritanienne d'Eau et d'Electricité) se concentre sur la réalisation et la gestion des réseaux de distribution d'eau et d'électricité.



GMM (Granites et Marbres de Mauritanie) se spécialise dans l'exploitation des pierres ornementales, la transformation et la fabrication de produits en granite, ainsi que dans la production de ballast et de granulats pour la construction.



SAMIA (La Société Arabe des Industries Métallurgiques) se spécialise dans l'extraction et la vente du gypse ainsi que la production de plâtre



SAFA (Société Arabe du Fer et de l'Acier) est spécialisée dans la fabrication de pièces d'usure moulées en acier et en fonte pour divers équipements industriels.



ATTM SA (Société d'Assainissement, de Travaux, de Transport et de Maintenance / Société Anonyme) opère dans le domaine du BTP, couvrant la construction de bâtiments, de routes, de voies ferrées, de pistes et de voiries urbaines.



COMECA (Construction Mécanique de l'Atlantique) est le leader en Mauritanie dans divers domaines, notamment la fabrication de pièces mécaniques par usinage, la fabrication de pièces et d'ensembles mécano-soudés, la fourniture de projets de construction mécanique clés en main, l'ingénierie des structures, les grosses réparations techniques sur site client, et le rebobinage des moteurs BT/MT.



SAMMA (Société d'Accostage et de Manutention en Mauritanie) exerce dans la manutention portuaire.

Lancement du Plan Stratégique d'Entreprise 2024-2045 : une nouvelle ambition pour la SNIM

Dans un contexte mondial en profonde mutation, marqué par la transition énergétique et l'évolution des marchés des matières premières, la SNIM a franchi en 2024 une étape décisive en lançant son Plan Stratégique d'Entreprise (PSE) à long terme. Ce plan constitue la feuille de route de l'entreprise pour les vingt prochaines années, avec pour ambition de hisser la SNIM au rang de hub minier régional, performant, intégré et durable.

Adoptée en avril 2024, la stratégie de développement de long terme reflète une vision claire, portée par la Direction Générale :

L'objectif central du PSE est de faire évoluer la SNIM vers un modèle d'entreprise intégré et résilient, capable de répondre aux nouveaux enjeux économiques, environnementaux et technologiques. Le plan prévoit notamment de **doubler la production de minerai de fer à l'horizon 2031**, tout en amorçant la **transformation locale** des ressources.

« Les vingt prochaines années seront marquées par la mise en œuvre du Programme Stratégique d'Entreprise (PSE), qui vise à positionner la SNIM en tant que hub minier régional. Le chemin tracé ambitionne d'accroître la capacité de production, de diversifier les produits et de renforcer la valeur ajoutée. »

Mohamed Vall Mohamed Telmidy,
Administrateur Directeur Général



Une montée en puissance progressive de la transformation locale

L'un des piliers du PSE est l'accroissement du taux de transformation du minerai de fer, suivant trois horizons :

- 31 % en 2031
- 40 % à l'horizon 2038
- 45 % en 2045

Cette montée en gamme s'appuiera sur le développement de filières à forte valeur ajoutée, telles que la production de pellets, de DRI (Direct Reduced Iron) et de HBI (Hot-Briquetted Iron).

Une stratégie fondée sur huit axes structurants

Pour concrétiser cette ambition, le PSE s'articule autour de **huit axes stratégiques** couvrant les fonctions essentielles de l'entreprise :

Positionnement sur le marché et portefeuille produit : Il s'articule autour d'une stratégie commerciale et un modèle Value-in-Use maximisant la valeur pour les clients. Cela est soutenu par un programme d'excellence commerciale, qui cherche à optimiser les performances et l'efficacité opérationnelle pour renforcer la compétitivité.

Recherche géologique : la SNIM investit dans la recherche géologique pour identifier de nouvelles ressources minérales. Ce programme vise à augmenter les réserves de minerai et à diversifier les sources de matières premières pour assurer une production continue et fiable.

Planification Minière et Gestion des Flux : la planification minière et la gestion des flux sont cruciales pour maximiser la production et minimiser les coûts. La SNIM développe des outils de planification sophistiqués pour améliorer la coordination des activités minières et assurer une gestion efficace des ressources.

Excellence industrielle : des programmes d'excellence industrielle sont mis en place pour optimiser les processus de production. Cela inclut l'application de meilleures pratiques, la modernisation des équipements, et la mise en œuvre de technologies avancées pour améliorer l'efficacité opérationnelle.

Programme de partenariats : le développement de partenariats industriels est essentiel pour la SNIM. Ces partenariats visent à intégrer de nouvelles technologies, à accéder à de nouveaux marchés, et à développer des produits à plus forte valeur ajoutée. La collaboration avec des entreprises locales et internationales renforce la compétitivité de la SNIM.

Externalisation et Écosystèmes : la stratégie d'externalisation vise à renforcer les partenariats avec des fournisseurs et des prestataires de services. Cela permet à la SNIM de se concentrer sur ses compétences de base tout en bénéficiant de l'expertise externe pour des opérations non essentielles. Le développement d'écosystèmes autour des activités minières favorise également une croissance économique locale durable.

Développement durable : la SNIM s'engage à intégrer des pratiques de développement durable dans toutes ses opérations. Cela comprend la gestion responsable des ressources naturelles, la réduction de l'empreinte carbone, et la mise en œuvre de projets écologiques pour protéger l'environnement.

Capital humain, actions sociales & communication : le PSE ne peut réussir sans le capital humain. La SNIM adopte une stratégie RH robuste et un plan de formation ambitieux pour développer les compétences de ses employés. En parallèle, une stratégie de communication efficace sera mise en place pour assurer une cohésion interne et promouvoir les actions sociales, renforçant ainsi son engagement envers ses employés et sa communauté.



La mise en œuvre de cette stratégie repose sur un portefeuille cohérent de **21 initiatives stratégiques**, chacune pilotée par un *lead initiative*, garantissant ainsi une exécution rigoureuse, coordonnée et alignée sur les objectifs de transformation.

Le tableau ci-dessous présente les 21 initiatives stratégiques regroupées en 15 programmes, ainsi que les leads désignés pour leur mise en œuvre. Ce dispositif garantit une exécution coordonnée, un suivi rigoureux et une cohérence avec les ambitions de transformation de la SNIM à horizon 2045.

Programmes Stratégiques	Initiatives (Codes)	Lead(s) Responsable(s)
Programme de développement commercial	1	Lead en charge du programme de développement commercial
Programme de recherche géologique	2	Lead en charge du programme de recherche géologique
Programme de développement industriel	3.a	Lead en charge des partenariats ; Lead en charge des projets d'augmentation de capacités (F'Derick, Tizerghaf, Guelb 1)
	3.b	Lead en charge des projets utilities (énergie, eau, port, CF)
	3.c	Lead en charge de l'excellence projet
Programme de planification Pit-to-Port	4.a	Lead en charge du programme Supply Chain pit-to-port
Programme d'excellence en planification minière	4.b	Lead en charge du programme d'excellence en planification minière
Programme sécurité	5.a	Lead en charge du programme sécurité
Programme de performance industrielle	5.b	Lead en charge de la maintenance & mise à niveau de l'actif industriel
	5.c	Lead en charge de l'excellence opérationnelle
	5.d	Lead en charge du ramp-up de Guelb 2
Programme d'externalisation & restructuration des filiales	6.a	Lead en charge de l'externalisation
	6.b	Lead en charge de la structuration des filiales
Stratégie de développement durable	7	Lead en charge de la stratégie de développement durable
Programme de développement du capital humain	8.a	Lead en charge de la stratégie RH
	8.b	Lead en charge de la formation
Programme des réformes sociales	8.c	Lead en charge des réformes sociales
Stratégie de communication	8.d	Lead en charge de la stratégie de communication
Operating Model de la SNIM	9	Lead en charge de l'operating model SNIM
Transformation digitale et Intelligence artificielle	10	Lead en charge de l'operating model SNIM
Programme réduction des coûts	11	Lead en charge de la réduction des coûts transverses

Parmi les priorités opérationnelles figurent la réduction du coût de revient, le développement de nouveaux partenariats industriels et l'amélioration continue des ressources humaines, des soins de santé et de la communication interne.

Le recours à des sources d'énergie compétitives et bas carbone, telles que le **gaz naturel** et l'**hydrogène vert**, représente un levier essentiel pour soutenir cette ambition et assurer la compétitivité à long terme.

Des programmes d'excellence industrielle sont mis en place pour optimiser les processus de production. Cela inclut l'application de meilleures pratiques, la modernisation des équipements, et la mise en œuvre de technologies avancées pour améliorer l'efficacité opérationnelle. Dans ce cadre, la SNIM déploie une démarche structurée d'**Excellence Opérationnelle (ExOp)**, levier clé du PSE pour accroître la capacité de production et réduire le coût de revient. Inspirée des meilleures pratiques industrielles, notamment du modèle japonais (Toyota), cette approche repose sur trois piliers :

- **Le système opérationnel**, avec la standardisation des méthodes, la maintenance autonome et préventive, et l'amélioration continue des procédés;
- **L'infrastructure de management**, incluant les routines de gestion, le management visuel, l'animation terrain et l'implication des équipes;
- **Le capital humain**, avec des actions de formation, de communication et de coaching, ainsi que la planification optimisée des ressources.

«Doter la SNIM d'un plateau technique minier et des services connexes, afin de mieux valoriser le potentiel local et de se positionner comme opérateur central dans le développement de ressources minières en Afrique.»

Mohamed Lemine Mohamed ZEINI,
Directeur du Transformation Office

- L'ExOp permet notamment :
- La **réduction des arrêts non planifiés**, par une fiabilisation accrue des équipements;
 - L'**amélioration de la qualité** des produits finis via l'analyse des causes racines et l'intégration de routines de contrôle qualité;
 - La **réduction des coûts**, grâce à la chasse aux gaspillages, à l'optimisation des consommations spécifiques (diesel, électricité, eau) et à une meilleure gestion des achats.

- Un système de pilotage de la performance basé sur le modèle **SQDC** est également mis en œuvre, permettant un suivi rigoureux des indicateurs :
- **S – Sécurité** : respect des standards et mitigation des anomalies;
 - **Q – Qualité** : taux de conformité du produit fini;
 - **D – Delivery (Production)** : tonnage réalisé, TRG, arrêts planifiés/non planifiés;
 - **C – Coût** : consommation des intrants, coût d'extraction par tonne.

Structure du plan stratégique d'entreprise

Vision



Positionner la SNIM en tant que **Hub minier régional**

Objectifs stratégiques

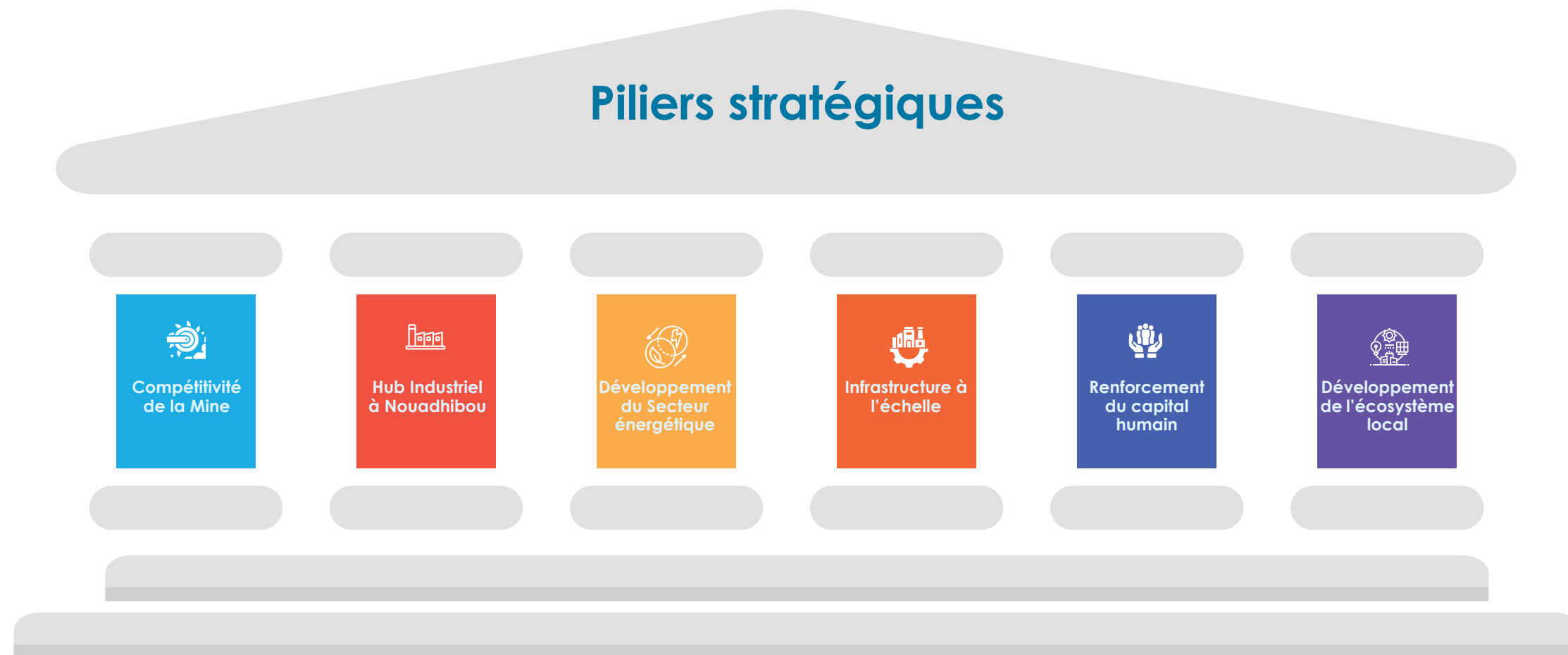
	Horizon 1 2031 (Mt/an)	Horizon 2 2038 (Mt/an)	Horizon 3 2045 (Mt/an)
Augmenter la capacité de production du minerai de fer.	45 dont ~ 25 en partenariat	60 dont ~ 36 en partenariat	80 dont ~ 50 en partenariat
Assurer une compétitivité prix de la SNIM à travers une réduction du coût de revient FOB Nouadhibou .			
S'intégrer en aval en visant une production (Mt produit):	140	202.5	2010.5
Intégrer la diversification avec de nouveaux minerais dans le portefeuille d'activité de la SNIM.			

Piliers stratégiques

Pilier 1 Produire un minerai plus compétitif	Pilier 2 Implanter un hub industriel à Nouadhibou	Pilier 3 Développer le secteur énergétique	Pilier 4 Développer une Infrastructure adaptée à l'échelle des projets	Pilier 5 Renforcer le Capital Humain	Pilier 6 Développer l'écosystème local
--	---	--	--	--	--

Un **portefeuille d'initiatives** a été défini et développé afin de concrétiser les efforts nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques. Ces initiatives s'articulent autour de **8 axes**:

AXE I Positionnement marché & portefeuille produit	▪ Définir une stratégie commerciale alignée avec les usages des clients pour en tirer le maximum de valeur, accompagnée d'un programme d'excellence commerciale
AXE II Recherche géologique	▪ Développer la recherche géologique et l'exploration (minerais de fer / autres et industriels)
AXE III Développement de capacités & partenariats industriels	▪ Augmenter les capacités/développer les infrastructures et les partenariats
AXE IV Planification minière & gestion des flux	▪ Optimiser la planification minière et la gestion des flux (planification de la mine au port)
AXE V Excellence industrielle	▪ Améliorer la performance industrielle et établir un programme de sécurité adapté
AXE VI Externalisation & Ecosystèmes	▪ Conduire un programme d'externalisation et de restructuration des filiales
AXE VII Développement durable	▪ Définir une stratégie de développement durable y compris la décarbonation
AXE VIII Capital humain, actions sociales & communication	▪ Développer un programme de capital humain et de réformes sociales, et établir une stratégie de communication.



Compétitivité de la Mine:

La SNIM vise un saut quantitatif dans la compétitivité de ses mines. Cela inclut l'excellence opérationnelle, la massification des nouveaux projets, et l'application de techniques optimales d'extraction et de traitement. L'électrification poussée basée sur l'énergie renouvelable est également un aspect crucial pour réduire les coûts énergétiques et améliorer la durabilité des opérations minières.

Hub Industriel à Nouadhibou:

Nouadhibou est appelée à devenir un hub industriel majeur pour la transformation du minerai high grade. Ce projet comprend la fourniture fiable des utilités nécessaires, l'accès à la logistique régionale et globale, ainsi que des services intégrés tels que des projets de ressources humaines. L'objectif est de créer un environnement industriel complet qui supporte la transformation locale du minerai.

Développement du Secteur énergétique :

Le développement du secteur énergétique est identifié comme un facteur clé de compétitivité et de décarbonation. La SNIM prévoit d'utiliser l'électricité renouvelable compétitive et de développer un réseau interconnecté. Le gaz naturel sera utilisé comme combustible, avec une exploration future de l'hydrogène vert pour les opérations en aval. Ces initiatives vont contribuer à la stabilisation du système électrique national et à la réduction des émissions de carbone.

Infrastructure à l'échelle:

Le renforcement des infrastructures est essentiel pour soutenir la croissance de la production. Le projet de dragage du chenal d'accès au port minéralier de Nouadhibou, permet actuellement à cette importante infrastructure de charger des navires d'un tonnage allant jusqu'à 230 000 tonnes. Le tirant d'eau du port a été porté à 18,3 m et la longueur du canal à 25 kilomètres.

Renforcement du capital humain:

La SNIM met un accent particulier sur le développement du capital humain. Des programmes de formation continue, des initiatives pour améliorer les conditions de travail, et des réformes sociales sont en place pour soutenir les employés. L'objectif est de renforcer les compétences et de garantir un environnement de travail sain et sécurisé.

Développement de l'écosystème local:

Le développement de l'écosystème local est une priorité pour la SNIM. Cela inclut des projets de responsabilité sociale et environnementale visant à améliorer les conditions de vie des communautés locales. La société s'engage à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes locales pour développer des initiatives durables qui bénéficient à la fois à l'entreprise et aux communautés.



2

TEMPS FORTS 2024

2. TEMPS FORTS 2024

Faits marquants

Chiffres clés de l'activité logistique et commerciale :

En 2024, la SNIM a enregistré une activité logistique soutenue avec 166 962 wagons acheminés, 99 navires chargés, et un total de 14 226 000 tonnes de minerai vendues. Les exportations ont concerné 12 pays, confirmant la portée internationale des opérations commerciales de l'entreprise et la diversification de sa clientèle dans un contexte de forte concurrence.



Partenariat pour l'hydrogène vert :

Le 4 juin 2024, la SNIM a signé un mémorandum d'entente avec CWP Global (dans le cadre du projet AMAN GREEN ENERGY) pour étudier la création d'une usine de réduction directe à base d'hydrogène vert. Ce projet s'inscrit dans sa stratégie visant à transformer localement le minerai et à contribuer à l'émergence d'une filière d'acier vert en Mauritanie.

Encadré 1: La SNIM : Acteur Clé de la Transition Énergétique en Mauritanie

La SNIM se positionne au cœur de la stratégie énergétique ambitieuse de la Mauritanie, dont les leviers sont entre autres la décarbonation, la promotion du mix énergétique avec l'augmentation de la part des énergies renouvelables, le développement d'une filière hydrogène vert...

En matière d'énergies renouvelables, la SNIM continue à investir dans ce secteur dont le potentiel est énorme. Elle dispose à ce jour d'une capacité de production de 19,4 MW entre le solaire (15MW à Zouerate) et l'éolien (4,4MW à Nouadhibou).

Des pistes sont déjà en cours d'exploration à travers des partenariats avec des grands opérateurs, en vue notamment de la production de minerai de fer à haute valeur ajoutée (DRI/HBI) et avec une faible empreinte carbone.

Exploitation du Gaz Naturel : La SNIM s'implique également dans la valorisation du gaz naturel local pour la production d'une électricité relativement bon marché.

Ces actions stratégiques confirment l'engagement de la SNIM à aligner son développement sur les objectifs nationaux de durabilité et de transition énergétique.



Première percée sur le marché égyptien :

En septembre 2024, la SNIM a exporté pour la première fois une cargaison de 153 214 tonnes vers l'Égypte, marquant une étape historique dans la diversification de ses débouchés. Ce nouveau marché s'ajoute à ceux de l'Algérie, de l'Europe de l'Est et de l'Australie, conformément aux objectifs du Programme Stratégique d'Entreprise (PSE).



Renforcement logistique : mise en service d'une nouvelle ligne de chargement :

Inaugurée le 29 novembre 2024 par le Président de la République, la nouvelle ligne de chargement du port minéralier de Nouadhibou vient renforcer les capacités de chargement du port. Dotée d'une roue-pelle de 6 000 tonnes/heure et d'un réseau de convoyeurs de 1 200 mètres, cette infrastructure autofinancée (15,6 millions d'euros) vise à doubler la cadence de chargement, renforcer la sécurité, améliorer la flexibilité logistique et accompagner la montée en production prévue dans les prochaines années.



Renouvellement des certifications ISO 14001, ISO 9001 et du label engagé RSE :

En juin et juillet 2024, la SNIM a renouvelé ses certifications ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement), confirmant son engagement durable en faveur de l'excellence opérationnelle, de la protection de l'environnement et de la performance continue à l'échelle de toutes ses activités. La même année, la SNIM a également renouvelé son certificat du label Engagé RSE « niveau confirmé ».





3

PERFORMANCE COMMERCIALE

ADAPTATION COMMERCIALE
FACE À UN NOUVEAU CYCLE
ÉCONOMIQUE

3. PERFORMANCE COMMERCIALE : ADAPTATION COMMERCIALE FACE À UN NOUVEAU CYCLE ÉCONOMIQUE

Contexte économique mondial

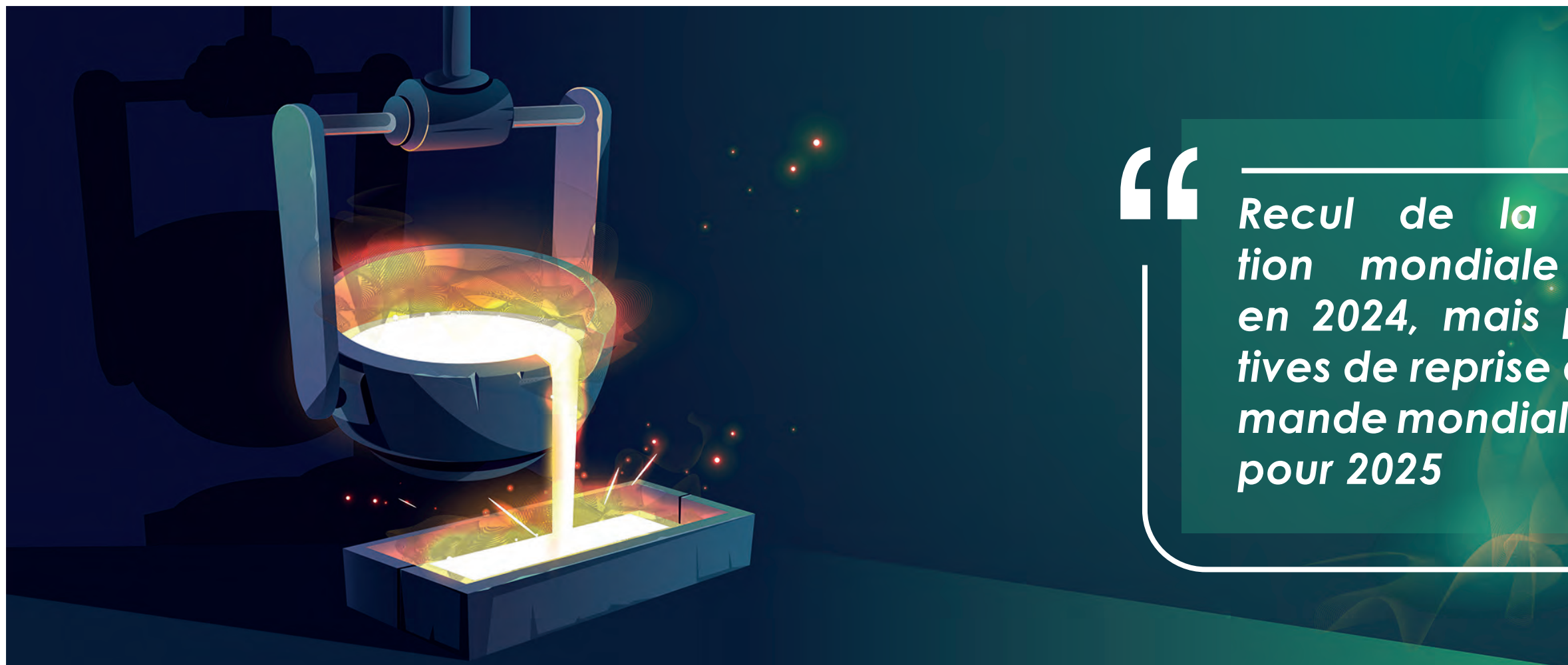
En 2024, l'économie mondiale a connu une croissance stable mais modérée de 3,2 %, légèrement inférieure à la moyenne historique de 3,7% observée entre 2000 et 2019, dans un contexte marqué par la normalisation progressive des politiques monétaires et des tensions géopolitiques persistantes. Selon le FMI, cette tendance se maintiendra en 2025 et 2026 avec un rythme de croissance prévu à 3,3 %, tandis que l'inflation globale reculera de 4,2 % en 2025 à 3,5 % en 2026, facilitant un environnement monétaire plus apaisé. Les dynamiques régionales restent contrastées : les États-Unis affichent un rebond attendu avec une croissance de 2,7 % en 2025, stimulée par une forte demande intérieure, tandis que la zone euro ne devrait connaître qu'une modeste progression à 1% en 2025. Quant aux économies émergentes, notamment la Chine, elles connaissent un ralentissement modéré. Les risques principaux identifiés incluent la persistance des tensions géopolitiques, le protectionnisme, les déséquilibres budgétaires et les impacts économiques des changements climatiques, soulignant l'importance pour les acteurs écono-

miques, comme la SNIM, d'adopter une stratégie résiliente axée sur la diversification, la gestion rigoureuse des risques et le renforcement des fondamentaux.

L'incertitude politique serait élevée en 2025, alimentée par les nombreux changements de dirigeants survenus en 2024. Parmi les risques majeurs pour l'économie mondiale figurent l'aggravation des tensions commerciales et un possible regain de protectionnisme, susceptibles de freiner la croissance et de perturber les chaînes d'approvisionnement. Aux États-Unis, un assouplissement budgétaire pourrait soutenir l'activité à court terme mais engendrer des déséquilibres financiers à plus long terme. Par ailleurs, l'intensification des tensions géopolitiques, une inflation plus persistante que prévue liée aux fluctuations des prix des matières premières, ainsi qu'un éventuel durcissement des politiques monétaires renforcerait le climat d'incertitude, invitant à une gestion prudente des risques à l'échelle globale.



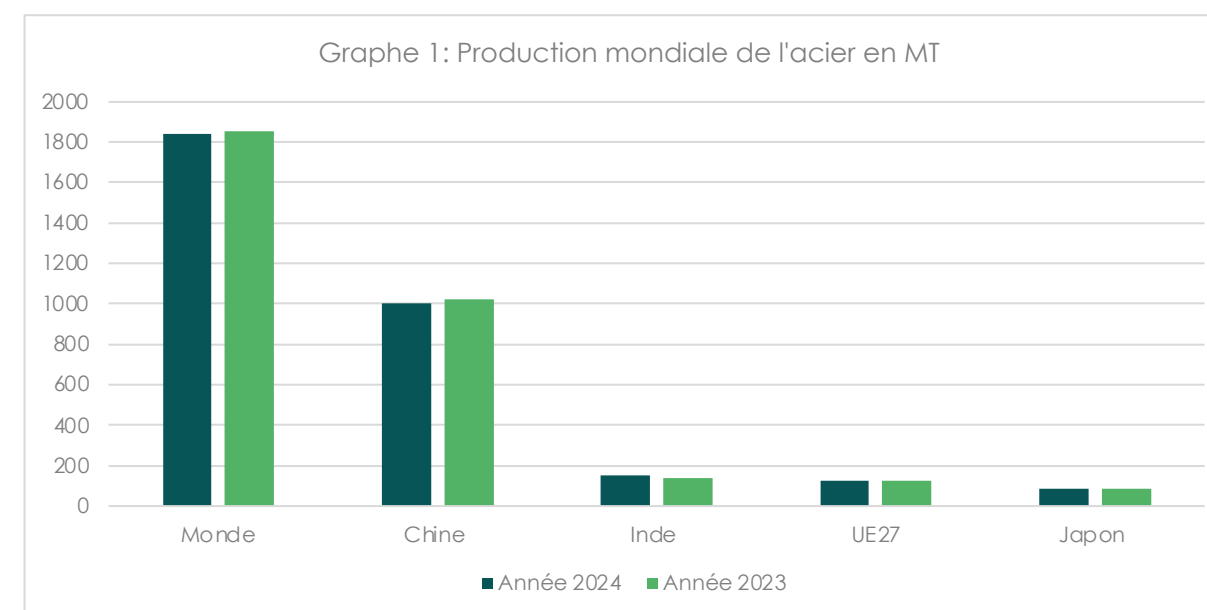
Secteur sidérurgique



En 2024, la production mondiale d'acier a enregistré un léger recul de 0,9 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 1,839 milliard de tonnes, selon les données de Worldsteel. Ce repli s'explique principalement par le ralentissement observé en Chine, conséquence de la faiblesse persistante de la demande dans le secteur immobilier et de la contraction des marges des aciéristes chinois, en dépit des mesures de soutien mises en œuvre par les autorités.

Les perspectives pour 2025 et les années suivantes apparaissent néanmoins plus favorables. La demande mondiale d'acier devrait croître en moyenne de 1,3 % par an sur la période 2024-2026, portée par

l'assouplissement progressif des politiques monétaires dans les économies avancées, qui devrait soutenir la reprise de la demande dès 2025, malgré la fragilité persistante du marché immobilier en Chine. Les dynamiques les plus soutenues sont attendues en Asie du Sud et du Sud-Est, notamment en Inde, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Amérique du Nord. Dans ce contexte, la production mondiale d'acier devrait entamer une reprise graduelle, avec une hausse estimée à 0,9 % en 2025, puis à 1,3 % en 2026, soutenue par la mise en œuvre de nouveaux projets sidérurgiques dans plusieurs régions du globe, notamment en Asie, en Amérique du Nord, en Europe et au Moyen-Orient.



Encadré 2: La Chine en 2024 : excédent d'exportation dans un contexte intérieur fragile

En 2024, la Chine a produit 1,005 milliard de tonnes d'acier, enregistrant une baisse de 1,7 % par rapport à 2023. Cette légère contraction s'explique en grande partie par la faiblesse persistante du secteur immobilier, qui représente environ 30 % de la demande nationale d'acier. Les nouveaux projets de construction ont chuté de 22 % à fin septembre, tandis que les mises en chantier de logements neufs ont reculé de 20 % depuis le début de l'année. Malgré cette demande intérieure affaiblie, les aciéries ont connu une légère amélioration de leur situation en fin d'année, portée notamment par des politiques de soutien économique et une orientation croissante vers l'industrie manufacturière avancée.

Dans ce contexte, les exportations d'acier chinois ont connu une forte progression, atteignant 110,7 millions de tonnes, soit une hausse de 22 % par rapport à 2023, établissant ainsi leur plus haut niveau depuis 2019. Cette montée en puissance à l'export s'est accompagnée d'une baisse des prix intérieurs, certains produits atteignant leur niveau le plus bas depuis 2017. En parallèle, le risque d'un durcissement des sanctions commerciales internationales s'accroît, en particulier à l'horizon 2025.

Les perspectives pour l'année à venir restent marquées par une demande intérieure fragile, notamment dans l'immobilier, et une probable accélération des exportations avant l'intensification des tensions commerciales. Pour la première fois depuis six ans, la part de la Chine dans la demande mondiale d'acier pourrait reculer. Par ailleurs, des changements structurels profonds s'amorcent dans la demande mondiale, notamment sous l'effet de la transition vers les technologies vertes et du recul de la construction, appelant à une reconfiguration progressive du marché mondial de l'acier.

Encadré 3: L'industrie sidérurgique européenne sous pression

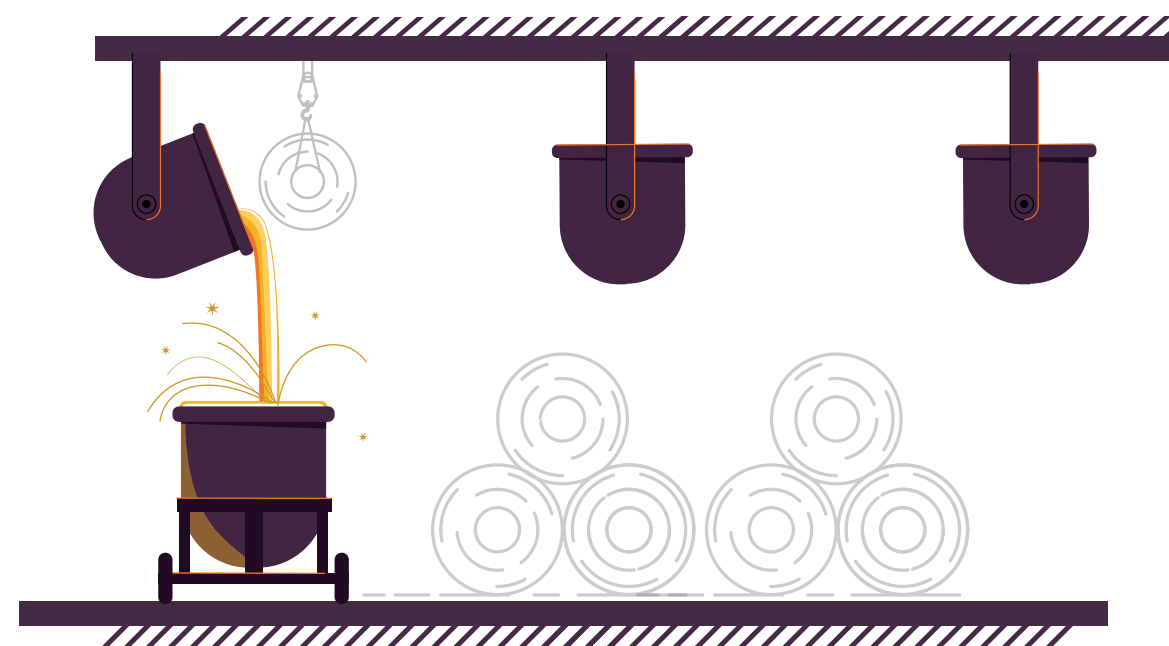
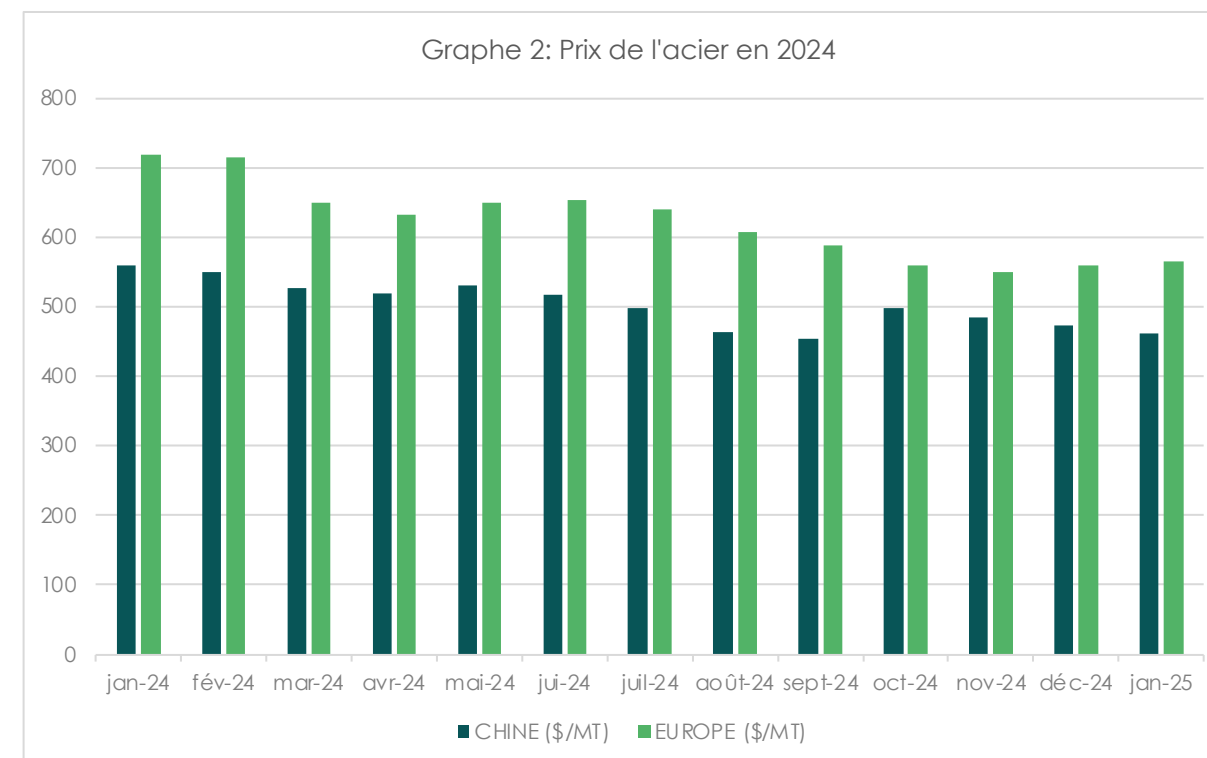
En 2024, la production d'acier de l'Union européenne (UE27-) s'est établie à 129,49 millions de tonnes, en hausse de 2,6 % par rapport à 2023, mais nettement en deçà de la moyenne annuelle de 149,48 millions de tonnes enregistrée sur la période 2018-2022. Ce léger rebond masque des disparités entre pays : l'Allemagne a affiché une croissance de 5,2 % avec 37,2 Mt produites, tandis que l'Italie a enregistré une baisse de 5 %, tombant à son plus bas niveau depuis 2009 avec 20 Mt.

Malgré cette amélioration ponctuelle, la consommation apparente d'acier dans l'UE a reculé de 2,3 % en 2024, selon EUROFER, qui prévoit une reprise modérée de 2,2 % en 2025. L'industrie sidérurgique européenne reste confrontée à plusieurs défis majeurs : un niveau élevé d'importations, des stocks importants, une demande intérieure atone, ainsi que la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), destiné à protéger les producteurs européens face aux émissions importées. En réponse, des appels à la réduction de 50 % des quotas d'importation pour les produits plats se multiplient.

Cette situation se déroule dans un contexte mondial marqué par un excédent de capacité de production estimé à 500 millions de tonnes en 2023, selon l'OCDE, accentuant la pression concurrentielle sur l'industrie européenne.

Évolution comparée des prix de l'acier en Chine et en Europe

Dans un contexte de déséquilibres entre offre et demande sur les deux rives de l'Eurasie, les prix de l'acier ont connu des trajectoires contrastées au cours de l'année 2024. En Chine, la faiblesse persistante du marché intérieur a contribué à une baisse progressive des prix, facilitant une compétitivité accrue à l'export. En Europe, malgré un léger rebond de la production, la demande atone et les incertitudes réglementaires ont également exercé une pression baissière sur les prix, surtout au second semestre. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution mensuelle des prix de l'acier en Chine et en Europe, exprimés en dollars par tonne métrique (MT), tout au long de l'année 2024.



Le marché du minerai de fer



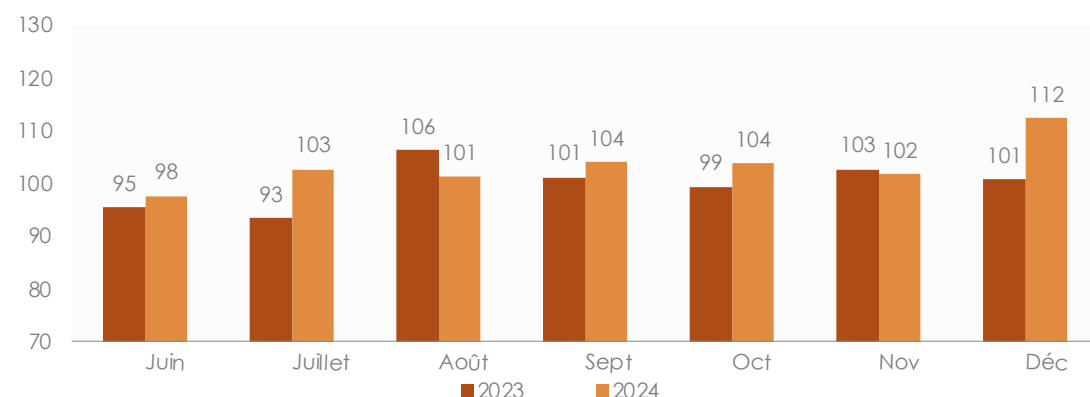
En 2024, le prix du minerai de fer est resté sous pression, affecté principalement par une demande d'acier chinoise atone. Malgré des mesures de relance économique en Chine à partir du quatrième trimestre, les prix n'ont pas enregistré de hausse durable, reflétant la prudence persistante des marchés.

La volatilité a marqué l'ensemble de l'année, avec une baisse de 27 % des prix depuis le début de 2024. Un rebond a néanmoins été observé en octobre, avec un retour au-dessus du seuil des 100 \$/t, porté par des mesures de soutien fiscal et monétaire en Chine. Néanmoins, les prix ont ensuite oscillé entre 98 \$ et 107 \$/t jusqu'à la fin de l'année, sans tendance claire à la hausse.

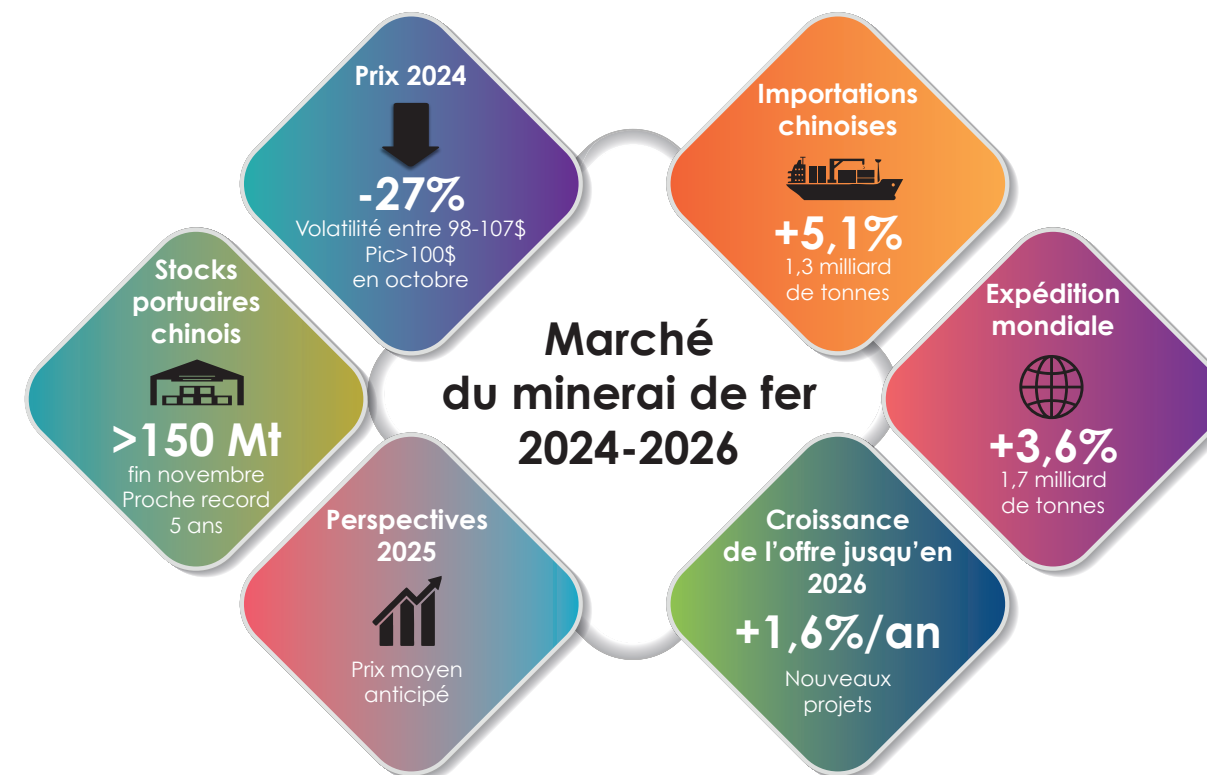
L'offre mondiale est restée abondante. Les « Big 4 » producteurs mondiaux – Vale, Rio Tinto, BHP et Fortescue – ont maintenu une production élevée, contribuant à une hausse des expéditions maritimes mondiales de 3,6 % par rapport à 2023, atteignant 1,7 milliard de tonnes.

Du côté chinois, les importations ont atteint un niveau record de 1,23 milliard de tonnes, en hausse de 5,1 % par rapport à 2023, malgré le ralentissement de la demande intérieure. Cette situation a entraîné une accumulation des stocks portuaires, qui ont dépassé les 150 millions de tonnes fin novembre 2024, atteignant des niveaux proches des records sur cinq ans.

Graph 3: Évolution mensuelle des importations chinoises de minerai de fer en 2024 (en MT)

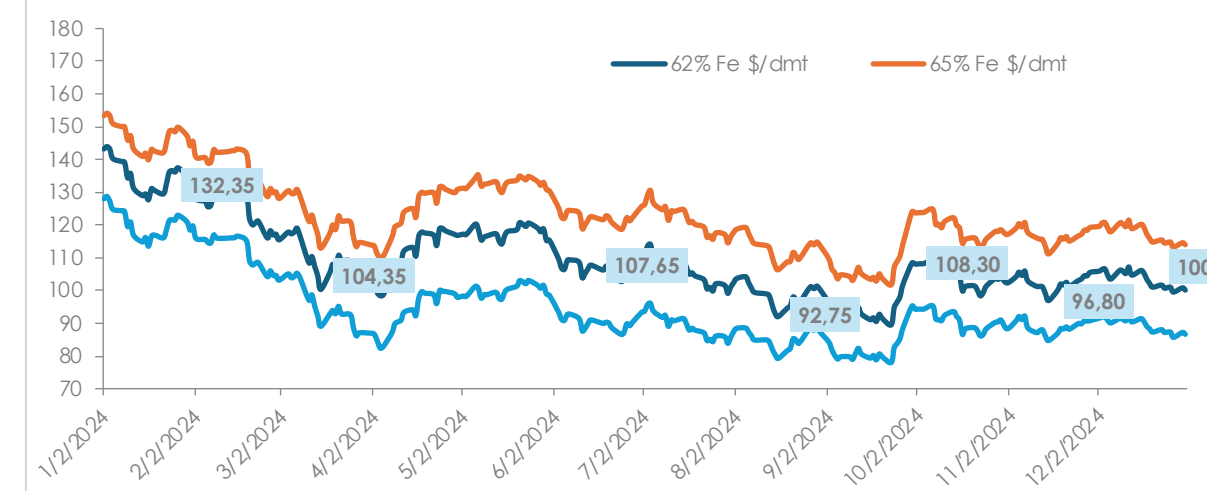


Les perspectives à court terme restent modérées. En 2025, les acteurs du marché anticipent un maintien de la volatilité, avec un consensus de prix autour de 97,45 \$/t. Toutefois, des hausses ponctuelles restent possibles selon les dynamiques économiques en Chine.



Dans ce contexte, les marchés restent prudents. Les différents acteurs du marché anticipent un prix du minerai de fer en baisse en 2025 avec un consensus à environ 97,45 \$/dmt en 2025. Néanmoins, comme ce fut le cas durant l'année 2024, des hausses ponctuelles des prix sont à prévoir.

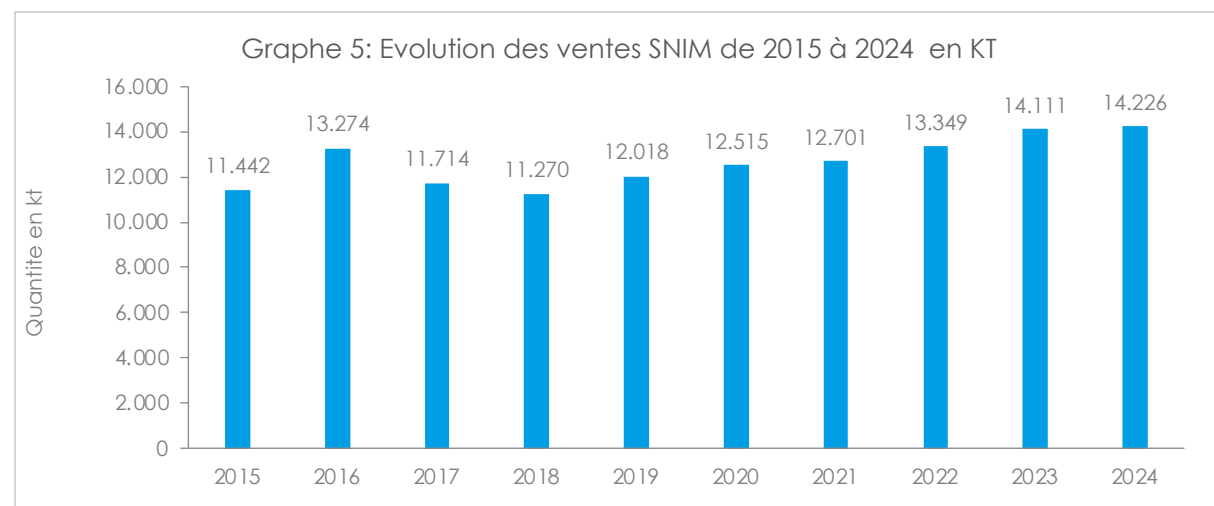
Graph 4: Prix du minerai de fer en 2024, Platts 2024



Les ventes

En 2024, la SNIM a réalisé une performance historique avec un volume record de 14,226 millions de tonnes vendues, consolidant sa position sur les marchés internationaux. Cette réussite s'inscrit dans une dynamique de croissance continue observée sur la période 2019-2024, marquée par une progression régulière des volumes commercialisés, illustrant la so-

lidité de son modèle économique et sa capacité d'adaptation face aux évolutions du marché mondial. Parallèlement, la SNIM a poursuivi son expansion stratégique, notamment en Afrique du Nord, avec un ancrage renforcé en Algérie, deux ans après une réimplantation réussie.



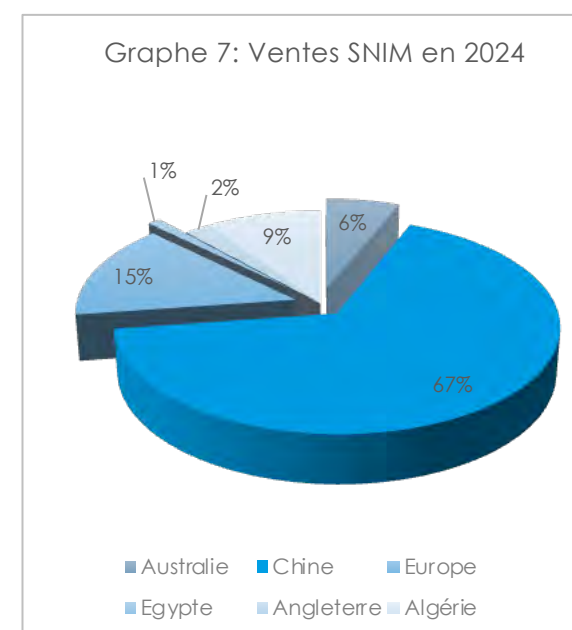
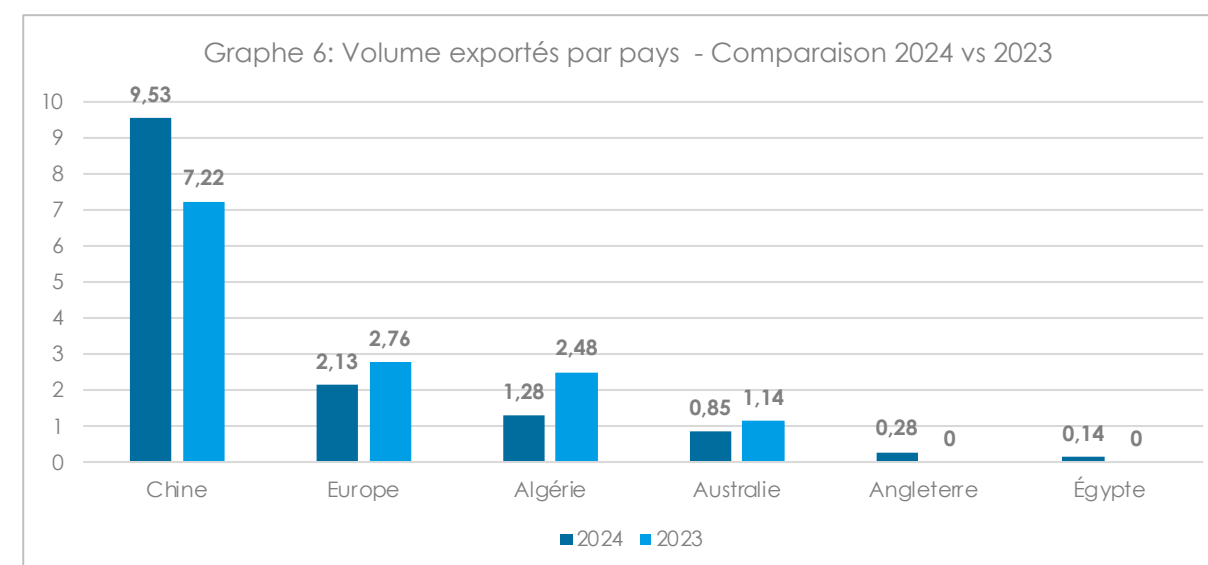
Pour l'année 2025, l'objectif de vente est fixé à 14,7 Mt. La SNIM prévoit de renforcer sa présence sur ses marchés habituels, tout en adoptant une stratégie de diversification qui comprend le renforcement de ses acquis sur le marché du Moyen-Orient.

Répartition des ventes par zone géographique

La répartition géographique des ventes de la SNIM pour les exercices 2023 et 2024 met en lumière l'évolution et la dynamique de la stratégie commerciale de l'entreprise.

En 2024, une concentration accrue sur le marché chinois est notable, avec 67%

des ventes de la SNIM. L'Europe maintient une part substantielle à 15%, tandis que l'Algérie, désormais spécifiée, a reçu 9%. L'Australie se stabilise à 6%, et l'Égypte (2%) émerge comme un nouveau débouché à surveiller.





4

PRODUCTION 2024,
UNE DYNAMIQUE SOUTENUE

4. PRODUCTION 2024, UNE DYNAMIQUE SOUTENUE

La SNIM a mis en place un Plan Stratégique d'Entreprise visant à renforcer ses performances opérationnelles et à diversifier son portefeuille de produits. Ce plan couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la recherche géologique jusqu'à la commercialisation, en incluant l'exploitation minière, le traite-

ment du minerai, le transport ferroviaire et les opérations portuaires. Grâce à des investissements ciblés dans les équipements miniers, les usines de traitement, les infrastructures portuaires et autres installations, l'entreprise a significativement amélioré sa productivité.

Notre chaîne de valeur :

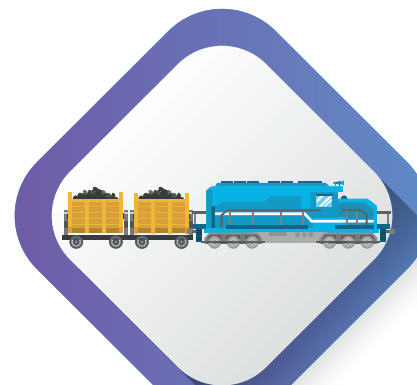
Recherche géologique et découverte des gisements



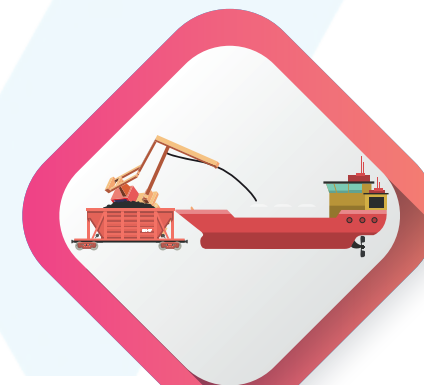
Terrassement



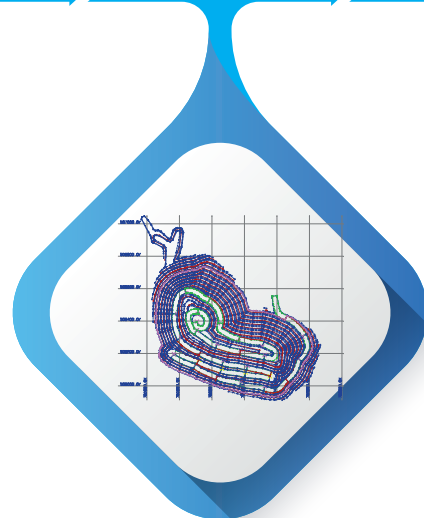
Transport du minerai de la mine au port



Chargement des navires



Modélisation, planification et développement des gisements



Traitement du minerai



Homogénéisation et stockage du minerai



Commercialisation



Recherche géologique et découverte des gisements

Encadré 4: Focus sur la Recherche Géologique : Un Moteur pour la SNIM

La Recherche Géologique est un pilier essentiel du Plan Stratégique d'Entreprise (PSE) de la SNIM. Elle est indispensable au développement de nouvelles ressources, à la sécurisation des réserves et à la diversification de ses activités. Cette fonction comprend l'ensemble des études et opérations scientifiques visant à localiser, caractériser et évaluer des gisements minéraux exploitables.

Le processus se déroule en plusieurs phases clés : exploration stratégique (comprendre le contexte géologique et identifier les indices), exploration tactique (cartographie détaillée et échantillonnages), contrôle et sélection des cibles (travaux de terrain pour confirmer la minéralisation), évaluation des ressources (forage et modélisation 3D pour définir teneur et tonnage), et étude économique et technique (estimation des réserves et évaluation de la viabilité).

Les activités de recherche géologique et hydrogéologique de la SNIM se sont intensifiées en 2024, avec la poursuite des campagnes notamment à la Kedia et au Guelb El Rhein pour le minerai de fer, et au Sud d'Akjoujt pour l'or et les métaux de base.

↳ Métrage Réalisé en 2024

Les campagnes de forages de 2024 ont atteint un taux de réalisation élevé par rapport aux prévisions :



↳ Minerai de Fer

Les recherches menées en 2024 ont révélé des avancées significatives. À la Kedia, la zone TO14 a montré une augmentation de ses ressources de plus de 50% par rapport aux données antérieures, tandis qu'une découverte de nouvelles ressources d'hématite riche a été faite à la Passe Tazadit.

Au Guelb El Rhein, les ressources ont également augmenté de +35%. Concernant les nouvelles ressources minérales découvertes en 2024, l'hématite est localisée à TO14 et à la Passe Tazadit, et la magnétite est localisée au Guelb El Rhein.



↳ Eau

Les ressources hydriques ont été activement explorées et localisées en 2024 dans les zones suivantes : pour l'eau douce, des ressources ont été identi-

fiées à TO14, MH3, et Khreiza. Pour l'eau saumâtre, les sites de Tarf Srey, Bathete Tazadit, Bathete Sbatt, Erguiya, et Tiguelaten abritent ces ressources.



↳ Diversification : Or et Métaux de Base

Dans le cadre des efforts de diversification, les recherches pour l'or et les métaux de base dans la région du sud

d'Akjoujt ont continué en 2024, et les efforts de recherche continuent de révéler des indices prometteurs.

Extraction du minerai

Terrassement



Le terrassement est une étape fondamentale des opérations minières de la SNIM. Il consiste à retirer les couches de stériles (matériaux sans valeur économique) qui recouvrent les gisements de minerai de fer. Cette phase est essentielle pour la préparation des sites d'exploitation et est étroitement liée aux processus de foration, de tir, de chargement et de transport au sein de la mine.

L'année 2024 a été marquée par une accélération notable des activités de terrassement, avec un volume global atteignant 138,5 millions de tonnes, soit une progression de 7,4 % par rapport à 2023. Ce niveau record illustre les gains d'efficacité réalisés sur le plan opérationnel, notamment à travers le renforcement des capacités techniques et l'amélioration continue de la performance des équipements.

Cette dynamique s'appuie sur une meilleure disponibilité du parc matériel, une modernisation ciblée des engins stratégiques, ainsi qu'une montée en compétence des équipes en charge de la foration et du chargement. L'exploitation des différents sites a été optimisée, avec une contribution particulièrement soutenue du gisement de RHEIN, dont la production continue de croître de manière significative depuis 2022. Les sites de TO14 et de Mhaoudate ont, quant à eux, maintenu une

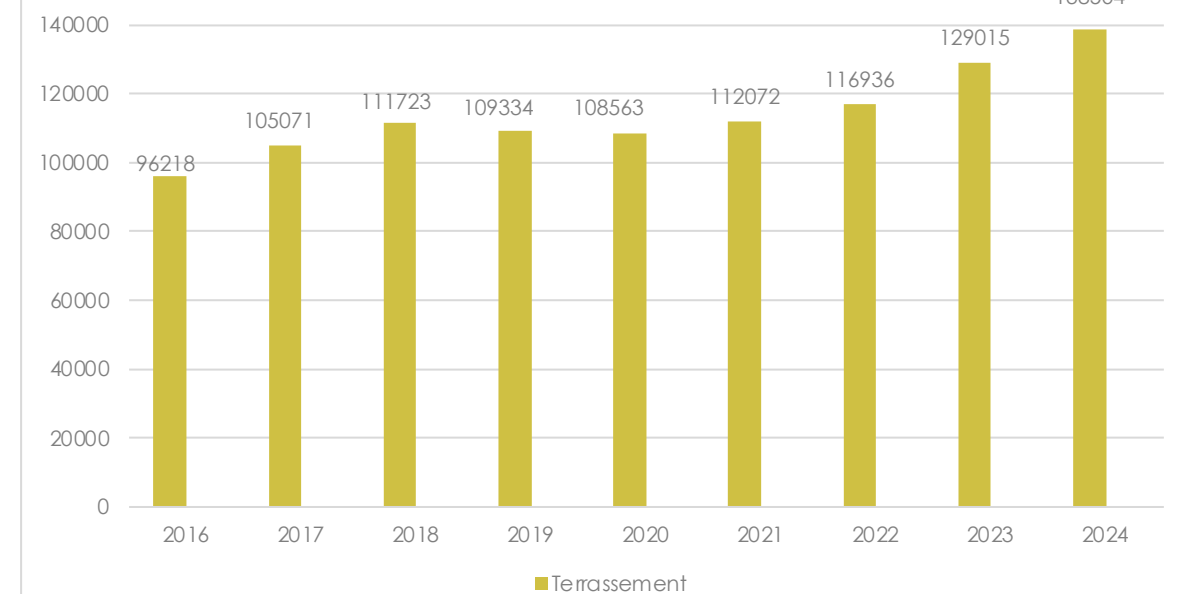
activité intense, tant en termes de volumes extraits que de régularité opérationnelle, tandis que les autres zones de la Kédia ont poursuivi une croissance maîtrisée.

Par ailleurs, l'ajustement des plans d'exploitation et le pilotage rigoureux des opérations minières ont permis de consolider les performances globales, en assurant une utilisation plus efficace des ressources disponibles. Cette évolution témoigne de la capacité de la SNIM à adapter son dispositif industriel pour

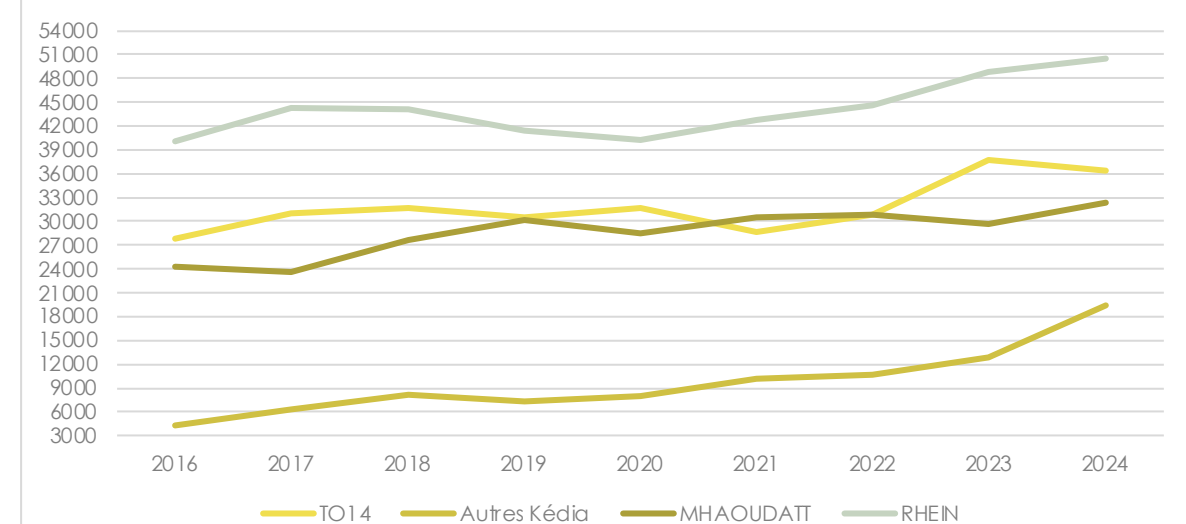
répondre aux exigences croissantes en matière de compétitivité et de durabilité.



Graphe 8: Evolution Annuelle du Terrassement en KT



Graphe 9: Terrassement par Gisement en KT



Concassage

En 2024, la production globale des concasseurs a enregistré une hausse de 2,6% par rapport à l'exercice précédent, atteignant 24,7 millions de tonnes, contre 24,0 Mt en 2023. Ce résultat constitue un nouveau record historique, illustrant la dynamique de progression continue des performances industrielles dans ce segment clé de la chaîne de valeur.

Cette évolution positive s'explique par l'optimisation des installations existantes, notamment sur certains sites stratégiques, ainsi que par des améliorations techniques ciblées ayant permis d'augmenter les débits et d'améliorer la qualité des produits finis. Les sites de Rhein et TO14 ont particulièrement contribué à cette progression, soutenus par une montée en puissance des capacités et une meilleure stabilité opérationnelle.

Par ailleurs, les efforts déployés pour renforcer l'autonomie locale dans la maintenance et l'assemblage des équipements ont permis d'accélérer la mise en service de nouvelles unités et d'accroître la flexibilité industrielle. L'année a également été marquée par une production soutenue de fines, confirmant la montée en qualité et en régularité de la production.

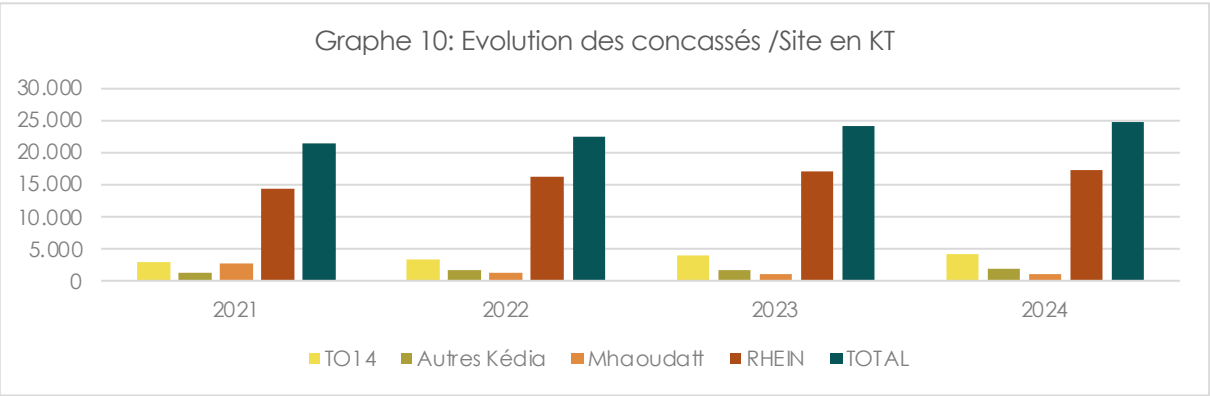
Le concassage constitue une étape préliminaire essentielle au sein de la chaîne de valeur de la SNIM. Cette opération vise à fragmenter le minerai brut extrait en granulométries plus fines, ce qui en facilite considérablement le transport et optimise l'efficacité des processus de traitement ultérieurs. La SNIM s'appuie sur des équipements de concassage à la pointe de la technologie, garantissant des standards élevés de productivité et une fiabilité opérationnelle robuste.



Tableau 1: L'évolution annuelle du concassage par site (en T)

Usines ou Manutention	2021	2022	2023	2024
TO14	2 909	3 375	4 094	4299
Autres Kédia	1273	1726	1763	1848
Mhaoudatt	2732	1210	1165	1208
RHEIN	14 423	16 203	17 027	17323
Total	21 337	22 514	24 049	24678

Graphe 10: Evolution des concassés /Site en KT



Traitement du minerais



En 2024, la production globale des usines de traitement a atteint **14,4 millions de tonnes**, confirmant la dynamique de montée en puissance observée ces dernières années. Les **usines des Guelbs** ont particulièrement contribué à cette performance, avec une production record de **7,0 millions de tonnes**, marquant une progression de **1,2 %** par rapport à 2023. L'usine de **TO14** a poursuivi l'amélioration de ses performances à un niveau satisfaisant, tandis que l'usine de **Nouadhibou** a connu une légère baisse de régime, sans impact significatif sur la performance globale du segment traitement.

Tableau 5: La production des usines de 2021 à 2024 (en KT)

Usines	2021	2022	2023	2024
GUELBS	6 002	6 547	6 916	7 000
TO14	1 731	2 205	2 623	2 660
Nouadhibou	5 326	4 482	4 879	4 778
Total	13 059	13 234	14 418	14 438



Encadré 5: Mise à niveau des actifs industriels

GUELBI : OPERATION DE REMPLACEMENT DU BATI INFÉRIEUR DU CONCASSEUR 1

La remise en état du bâti inférieur du concasseur primaire de l'Usine des Guelbs1 constitue un grand soulagement, non seulement pour les travailleurs de cette importante installation industrielle, mais aussi pour toute la chaîne de production de la SNIM. Baptisée ORBIC1 (opération de remplacement du bâti inférieur du concasseur 1), cette large intervention a été lancée le 11 novembre 2024, avec deux objectifs majeurs :

1. remise en état du concasseur 1 et des équipements associés au circuit du concassage
2. remise en état des équipements de la concentration de l'usine 1.

En effet, il s'agit d'une initiative de remise à niveau autant que possible d'un outil de production vieux de 40 ans, conformément aux orientations du Programme Stratégique d'Entreprise (PSE)

Globalement les objectifs de l'ORBIC1 ont été atteints en ce sens que « le bâti a été remplacé et que le circuit de concassage primaire a été remis en état avec l'introduction d'améliorations. »

Les grandes opérations de maintenance prévues au niveau de l'usine ont aussi été réalisées :

- échange des patins sur le broyeur B
- remise en état des circuits d'air des broyeurs

- remise en état des chariots verseurs de l'atelier de séparation magnétique
- remise en état de plusieurs accumulateurs et transferts
- nettoyage exceptionnel de toute l'installation
- travaux de rénovation et de remise en état électrique.

A tous égards, l'ORBIC1 a été une grande mobilisation d'une force de travail avec un pic de 200 personnes au niveau du concasseur et 825 au niveau de l'usine. Cet immense déploiement de professionnels de divers horizons a permis de rester quasiment dans les délais avec 27 jours au niveau du concasseur et 10 jours au niveau de l'usine d'enrichissement.

L'ORBIC1 a permis de résoudre une problématique technique et a redonné un nouveau souffle et une vigueur à une usine dont la mise en service, dans les années 1980, a été déterminante dans la pérennisation des activités de la SNIM.

Considérée comme étant une expérience sans précédent dans la gestion des gros travaux de maintenance, «l'ORBIC1 a été une opération de grande envergure dans le cadre de la remise en état de nos actifs industriels, conformément aux orientations du PSE. Elle a permis de sécuriser un élément clé de la chaîne de production et de renforcer la disponibilité des installations en vue de réduire le coût de revient de l'entreprise.»

Le tableau suivant donne la production des usine Guelbs de 2021 à 2024 en KT:

Tableau 6: La production des usines Guelbs de 2021 à 2024 (en KT)

Usines	2021	2022	2023	2024
Usine 1	3951	4294	4228	4006
Usine 2	2051	2253	2688	2994
Total	6002	6547	6916	7000

Transport du minerai

Le transport du minerai de fer représente une composante stratégique et essentielle de la chaîne de valeur de la SNIM. Il assure l'acheminement du produit fini depuis les gisements situés dans la région de Tiris Zemmour (Zouerate) jusqu'au port minéralier de Nouadhibou pour l'exportation. Cette opération s'effectue principalement via une ligne de chemin de fer d'une longueur de plus de 700 km. Cette voie ferroviaire est reconnue mondialement comme l'une des plus longues et des plus intensément sollicitées pour le transport de minerai. À son terminus, se trouve le port minéralier de Nouadhibou qui est spécifiquement aménagé avec des infrastructures dédiées au chargement efficace des navires minéraliers. La maintenance régulière de cette artère vitale est primordiale, compte tenu du volume considérable et du poids colossal des trains de minerai qui y circulent.

Dans cette optique, la SNIM a entrepris des actions de modernisation et de renforcement des capacités de son réseau ferroviaire, ce qui a permis d'enregistrer des améliorations significatives en termes de disponibilité, de fiabilité et de sécurité des trains. La rigueur et la qualité de la maintenance de la voie ont notamment conduit à une réduction sensible des ralentissements de la vitesse des convois.

Parallèlement, les ateliers dédiés à la maintenance des wagons ont également bénéficié d'une modernisation substantielle. Un nouveau tour numérique, spécifiquement conçu pour le reprofilage des roues des wagons, ainsi qu'une nouvelle presse à caler les roues, ont été mis en service. Ces équipements de pointe sont garants de l'optimisation des opérations de maintenance des wagons et du maintien des standards les plus élevés en matière de qualité et de sécurité pour l'ensemble du système de transport du minerai.



L'année 2024 a marqué un tournant majeur dans la performance logistique de la SNIM, avec le transport d'un volume total de 14,3 millions de tonnes, soit un niveau record jamais enregistré par l'entreprise. Cette progression s'inscrit dans une tendance haussière amorcée depuis 2020, traduisant les efforts constants d'optimisation de la chaîne ferroviaire et portuaire.

Cette performance a été rendue possible grâce à une amélioration significative de la disponibilité du matériel roulant, à la modernisation des équipements de maintenance, ainsi qu'à la montée en capacité de certains maillons stratégiques, tant au niveau des infrastructures que des

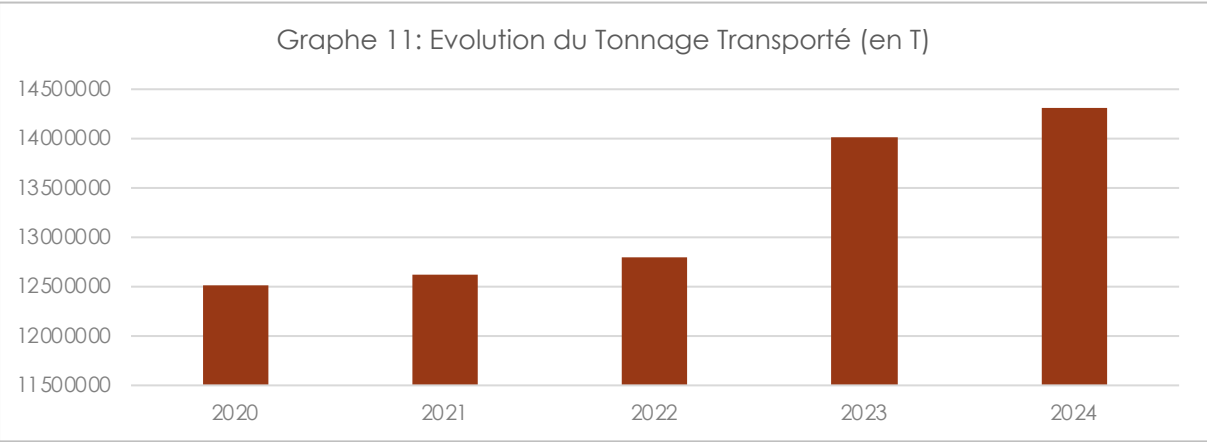
outils de suivi et de gestion. L'intégration de nouveaux systèmes digitaux de supervision du trafic ferroviaire et de contrôle énergétique a également renforcé l'efficacité opérationnelle, tout en assurant un meilleur pilotage des flux.

Le renforcement des moyens de chargement et l'amélioration des installations de production de composants ferroviaires (traverses, ballast, graviers) ont par ailleurs soutenu les objectifs de performance, tout en contribuant à la fiabilité et à la durabilité du réseau ferré.

Tonnage transporté

Tableau 7: Evolution du tonnage transporté (en T)

Année	Tonnage (en T)
2020	12 515 312
2021	12 617 808
2022	12 790 213
2023	14 006 522
2024	14 307 526

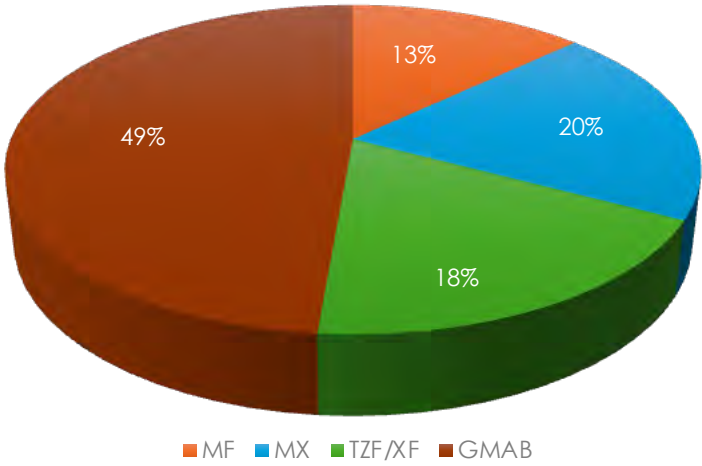


Répartition du tonnage transporté par qualité 2024

MF	MX	TZF/XF	GMAB	Total
1 863 063	2 822 784	2 661 781	6 959 898	14 307 526



Graphe 12: Répartition des produits transportés par train en 2024



Stratégies d'Approvisionnement et de Stockage

Stratégie d'approvisionnement

La stratégie d'approvisionnement de la SNIM repose sur un programme rigoureux de réduction des coûts, communément appelé « Cost-Killing », visant à minimiser les dépenses et à optimiser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Pour atteindre ces objectifs, la SNIM cultive des relations privilégiées avec des fournisseurs clés, ce qui lui permet de mieux gérer et d'atténuer l'effet des perturbations survenues à l'échelle internationale.

Cette approche proactive assure la sécurité des approvisionnements en produits énergétiques et en pièces de rechange, essentiels à la continuité des opérations et à la réalisation des investissements stratégiques. Pour renforcer cette sécurité, la SNIM diversifie constamment ses sources d'approvisionnement, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de certains fournisseurs et atténuant les risques associés aux fluctuations du marché. La gestion des stocks est optimisée grâce à l'implé-

mentation de mécanismes d'alerte précoce, permettant de prévoir et de gérer les interruptions potentielles de la chaîne d'approvisionnement. De plus, la constitution de stocks tampons de pièces cruciales, le développement de relations étroites avec des fournisseurs fiables et la mise en place de protocoles d'urgence pour une livraison rapide en cas de besoin, sont des mesures curatives efficaces pour garantir un approvisionnement continu en pièces de rechange.

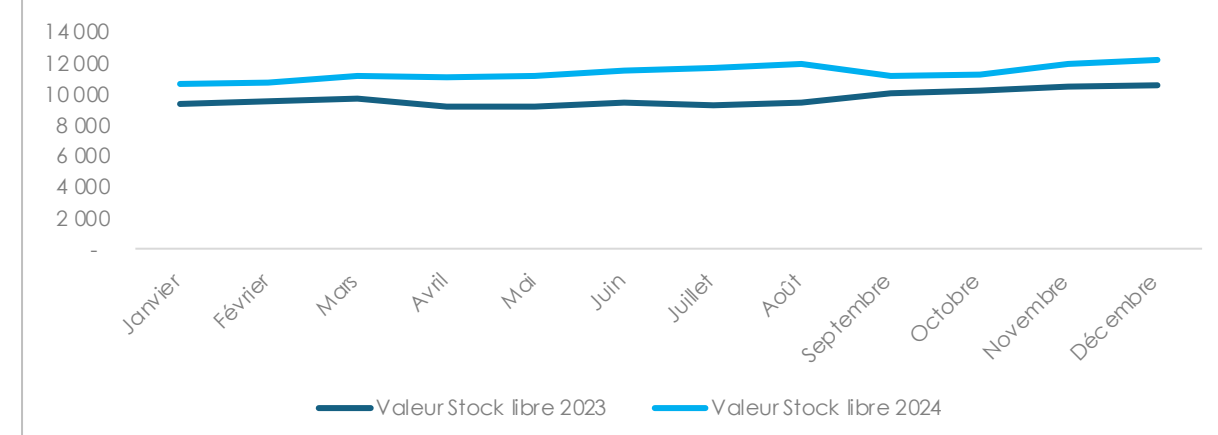
En parallèle, la numérisation des processus d'approvisionnement et la maintenance préventive jouent un rôle clé dans la réduction de la demande pressante sur les pièces de rechange. Ces initiatives permettent non seulement de prolonger la durée de vie des équipements, mais aussi d'améliorer leur durabilité, contribuant ainsi à une gestion plus efficace des ressources de l'entreprise.

Stock libre

À la fin de l'année 2024, la valeur du stock libre a enregistré une augmentation significative de 16% par rapport à l'année précédente. Cette croissance est attribuable à un double facteur : d'une part, l'effet du Prix Unitaire Moyen Pondéré (PUMP) représente 53% de cette hausse ; d'autre part, le reste est imputable à un renforcement stratégique des réserves en articles clés, tels que les pièces de rechange des

engins miniers, les pneus des camions miniers, le gasoil, le fuel et les bandes. L'évolution observée sur l'année, comme le montre le graphique de la valeur du stock libre, indique que 2024 a maintenu une valeur supérieure à celle de 2023, témoignant d'une gestion proactive des approvisionnements pour soutenir les activités de la Société.

Graph 13: Evolution de la valeur de stock libre en (MMRU)

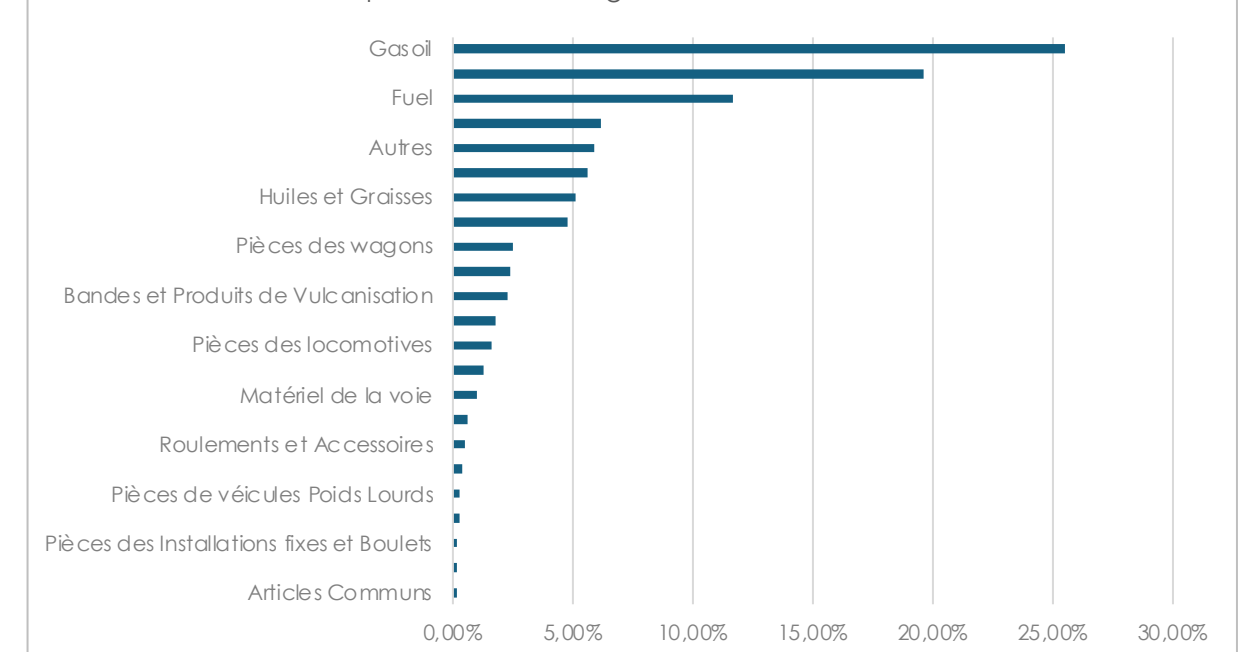


Répartition des achats de fonctionnement par produit

Les entrées de fonctionnement en 2024 reflètent une structure de dépenses opérationnelles bien définie. Comme le détaille le tableau de répartition par classe de produits, les postes majeurs tels que le Gasoil (25,5%), les Pièces des engins Miniers (19,6%) et le Fuel (11,7%) constituent les composantes les plus significatives des coûts. D'autres catégories importantes

incluent les Installations fixes de la Manutention, les Explosifs, les Huiles et Graisses, ainsi que les Pneumatiques, qui ensemble représentent une part substantielle de l'activité. Cette répartition est essentielle pour comprendre la dynamique des consommations liées directement aux opérations minières de l'entreprise.

Graph 14: Pourcentage de la valeur de l'entrée

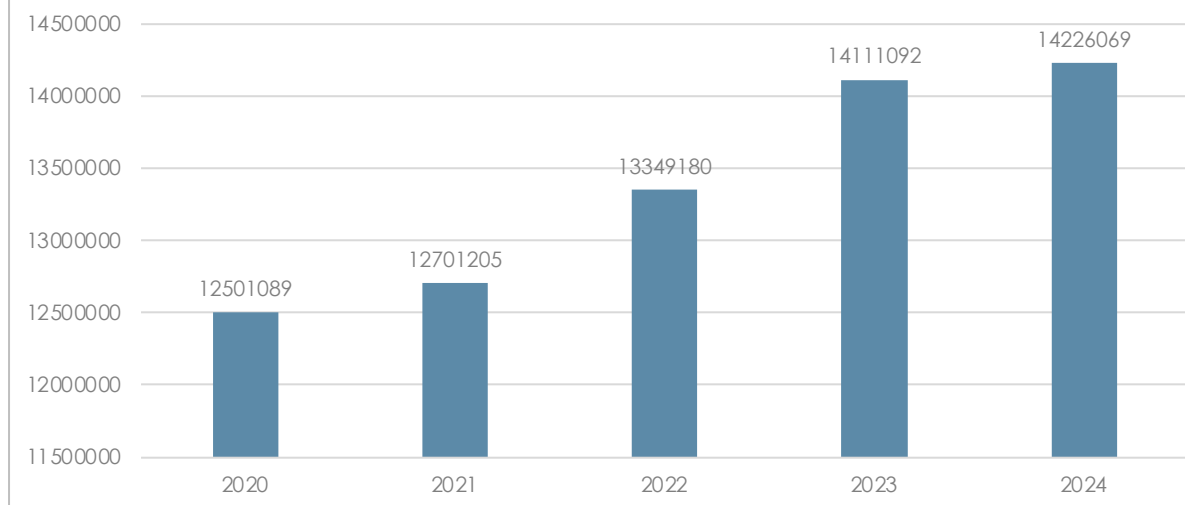


Chargement des navires

La croissance de 0,81% du chargement des navires en 2024 est le résultat tangible des investissements stratégiques et des améliorations infrastructurelles mises en œuvre par la SNIM au cours des années précédentes. Les projets de dragage et de modernisation ont non seulement augmenté la capacité du port minéralier, mais ils ont également amélioré son efficacité et sa flexibilité, permettant ainsi d'atteindre des performances continues et de répondre aux exigences croissantes du marché.



Graph 15: Evolution du Tonnage Chargé (en T)



Encadré 6: Projet de la Nouvelle Ligne de Chargement de Navires



La SNIM a franchi une étape majeure dans la modernisation de ses infrastructures logistiques avec l'inauguration, le 29 novembre 2024, de la nouvelle ligne de chargement de navires au port minéralier de Nouadhibou. Présidée par Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, Président de la République, cette installation stratégique représente un investissement de 15,6 millions d'euros sur fonds propres.



Dotée d'une capacité nominale de 6000 tonnes par heure, cette nouvelle ligne intègre une roue-pelle, un système de convoyeurs de 1,2 km et un ensemble de tours de transfert. Son déploiement vise à augmenter significativement le débit de chargement, tout en renforçant la sécurité et la flexibilité des opérations portuaires. Complémentaire au dragage du chenal d'accès réalisé précédemment, qui permet désormais d'accueillir des navires jusqu'à

230 000 tonnes en toute sécurité, ce projet aligne les capacités portuaires avec la chaîne de production en amont (notamment les installations de TO14 et la montée en production de Guelb2).

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la dynamique de modernisation de la SNIM et prépare ses infrastructures à l'augmentation de la production future, qui constitue un pilier essentiel du Programme Stratégique d'Entreprise (PSE).

Gestion de la qualité

L'effort de maîtrise de la qualité des cargaisons livrées à nos clients, a été sanctionné par une note qualité historique de 9,7/10.

La notation de la qualité des cargaisons repose sur des critères chimiques et granulométriques, suivant les spécifications contractuelles conclues avec le client.

La satisfaction de nos clients demeure un enjeu commercial important. Elle est mesurée à l'aune de la qualité des produits, de la réduction au minimum des jours d'escale et de la résolution des réclamations de la clientèle.

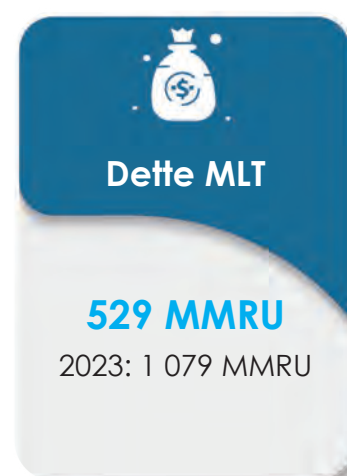
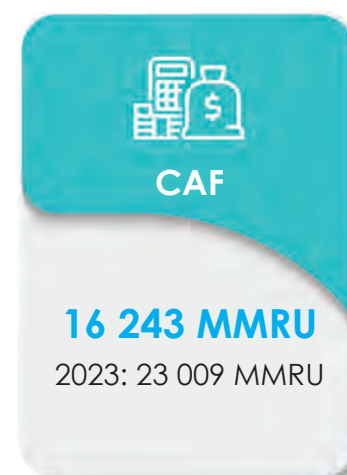
5

PÔLE FINANCE



5. PÔLE FINANCE

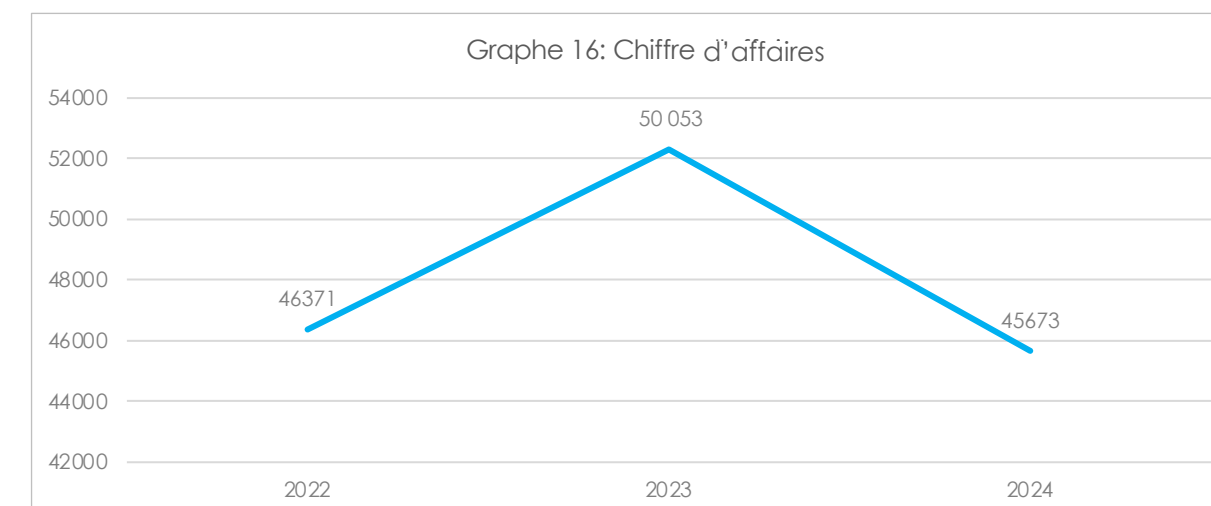
Chiffres clés



Chiffre d'affaires

En 2024, le chiffre d'affaires de la SNIM s'est établi à 45 673 millions MRU, marquant une diminution de près de 9% par rapport à 2023 (50 053 millions MRU) et de 1,5% par rapport à 2022 (46 371 millions MRU). Exprimé en dollar américain, le chiffre d'affaires est passé de 1,367 milliard USD en 2023 à 1,152 milliard USD en

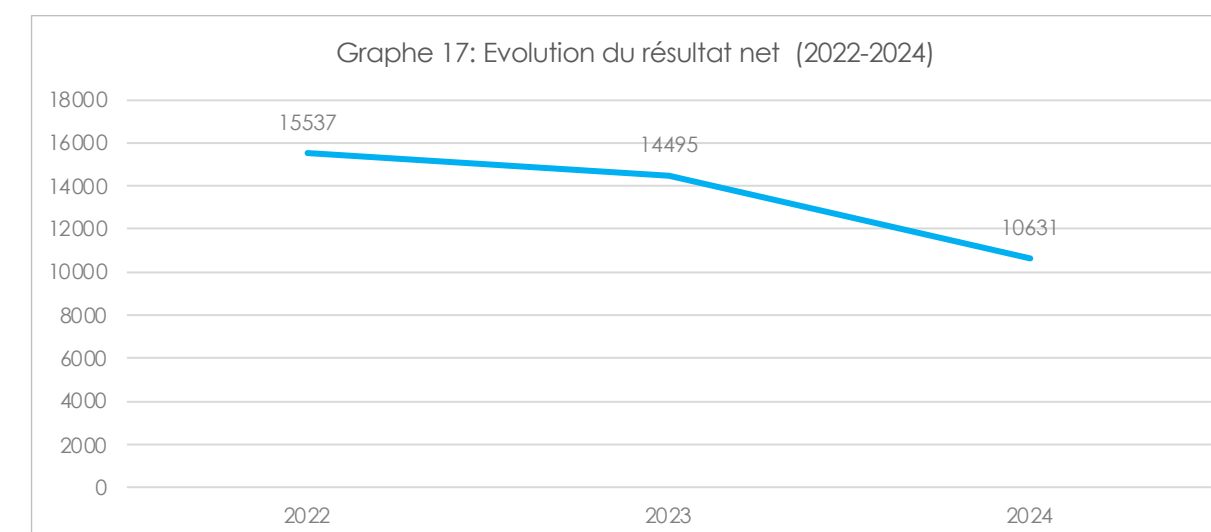
2024, soit une contraction de 16%. Cette évolution s'inscrit dans une tendance contrastée : après une hausse notable de 13% entre 2022 et 2023, l'exercice 2024 a enregistré un repli significatif, principalement attribuable à la baisse des prix du minerai de fer sur les marchés internationaux au cours de l'année.



Résultat net

Le résultat net de la SNIM s'est établi à 10 631 MMRU en 2024, contre 14 495 MMRU en 2023 et 15 537 MMRU en 2022, traduisant une baisse continue sur trois exercices. La diminution de 27% par rapport à 2023 résulte principalement de la contraction de la marge brute, en lien

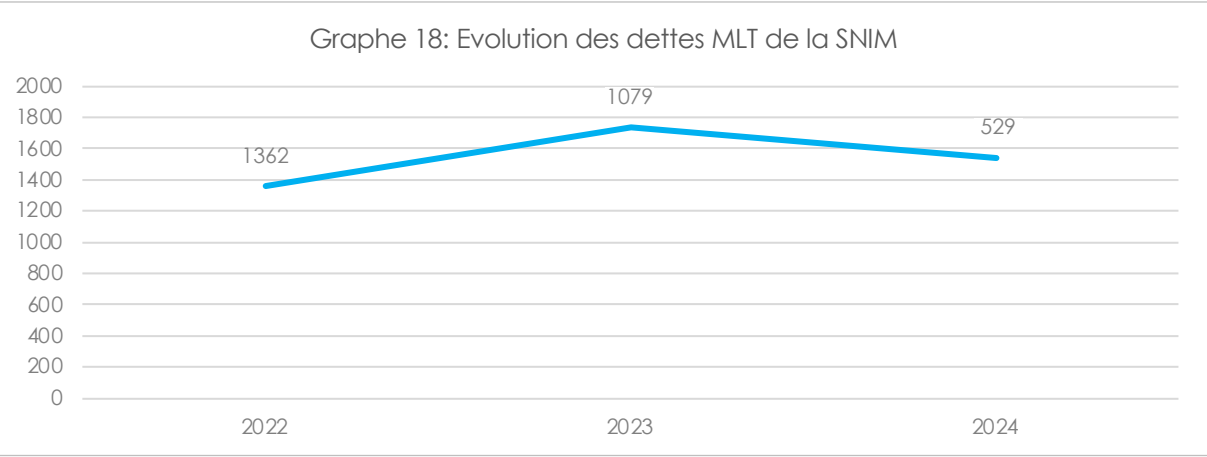
avec la baisse des prix du minerai de fer sur les marchés internationaux. Cette contraction s'est accompagnée d'une augmentation de certains postes de coûts, témoignant du développement de l'activité et des investissements de la SNIM.



Dettes financières

La dette financière à long terme s'est élevée à 529 millions MRU en 2024, contre 1 079 millions MRU en 2023, traduisant une réduction notable de l'endettement.

	2022	2023	2024
Dettes MLT	1362	1079	529
Ratio d'endettement	1%	1%	0%



Encadré 7: Stratégie de désendettement et remboursement anticipé

L'endettement financier de la SNIM a longtemps constitué un enjeu majeur pour la société, en raison des importants financements mobilisés auprès de partenaires internationaux pour la réalisation de projets structurants, tels que Guelb II et le nouveau Port Minéralier. Ces financements provenaient principalement de la Banque Islamique de Développement (BID), de la Banque Africaine de Développement (BAD), de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la KfW (Banque allemande de développement), qui ont accompagné la société dans le développement de ses infrastructures stratégiques.

En 2024, la SNIM a poursuivi avec détermination sa stratégie de désendettement, marquée par :

- Le remboursement intégral des financements contractés dans le cadre du projet Guelb II et du nouveau Port Minéralier.
- Une réduction significative de la dette à long terme, qui s'établit à 529 MMRU au 31 décembre 2024, contre 1 079 MMRU en 2023.
- L'atteinte d'un ratio d'endettement net de -2,6, traduisant une position de trésorerie excédentaire par rapport aux engagements financiers.

Grâce à cette politique active, la SNIM a effacé la quasi-totalité de sa dette et dispose désormais d'une structure financière renforcée, offrant des marges de manœuvre accrues pour le financement de ses nouveaux projets stratégiques.

Investissements

La SNIM a poursuivi sa politique d'investissement en 2024, avec un montant réalisé de 9 629 millions MRU; soit 503 millions MRU de plus par rapport aux 9 126 millions MRU investis en 2023, représentant une augmentation de 5%.

Encadré 8: Investissements et CAPEX dans le cadre du PSE

L'année 2024 a marqué une étape décisive dans la mise en œuvre du PSE avec une accélération des investissements destinés à renforcer la chaîne de valeur du fer et à consolider durablement la compétitivité de la SNIM.

- **Mise en œuvre du plan stratégique 2024-2025**

Un budget exceptionnel de 90 MMRU a été mobilisé en 2024 afin de financer les premières actions du programme, en continuité avec les orientations fixées dans les exercices précédents.

- **Projets El Aouj et Takamul : deux joint-ventures stratégiques**

Les projets El Aouj et Takamul s'inscrivent dans une logique de joint-ventures, combinant à la fois l'effort d'investissement propre de la SNIM et une levée de fonds internationale en partenariat avec de grands acteurs financiers et industriels.

- **Projet El Aouj**

Le projet El Aouj, destiné au développement d'une mine intégrée de grande envergure, a franchi en 2024 plusieurs étapes majeures. Le design technique a été redéfini pour optimiser la conception et l'exploitation future. La SNIM a conclu de nouveaux partenariats stratégiques, renforçant la crédibilité du projet sur les plans technique et institutionnel. Parallèlement, les négociations contractuelles se sont poursuivies avec les parties prenantes, tandis que des avancées significatives ont été enregistrées dans la structuration financière, grâce à l'implication active de l'IFC (International Finance Corporation) et de la DFC (US International Development Finance Corpora-

tion). Ces progrès confirment la dynamique enclenchée depuis 2022, où la priorité était déjà donnée à la consolidation du partenariat et à la recherche de financements.

- **Projet Takamul**

En 2024, l'étude FEED (Front End Engineering Design) a été validée en avril, marquant une avancée technique déterminante. Un programme d'investissement de 457 MUSD, soit environ 18,1 MdMRU, a été autorisé pour la réalisation des infrastructures ferroviaires nécessaires à l'augmentation de la capacité de transport et d'export. La SNIM a poursuivi la mobilisation des financements avec l'appui de la Société Générale, confirmant l'approche partenariale déjà initiée en 2022 pour assurer la viabilité économique et financière du projet.

Ces deux projets illustrent la double approche de la SNIM en matière d'investissement, combinant d'une part des investissements directs réalisés dans le cadre de ses propres activités et infrastructures, et d'autre part des efforts menés en partenariat à travers des joint ventures, notamment les projets El Aouj et Takamul, alignés sur les objectifs du Plan Stratégique d'Entreprise (PSE). Ils constituent ainsi les principaux pôles de CAPEX pour les prochaines années et devraient permettre d'accroître les capacités minières et logistiques de la société, de renforcer la chaîne de valeur du minerai de fer depuis l'extraction jusqu'à l'exportation, et de consolider durablement la position concurrentielle de la SNIM sur le marché international.

Etats financiers résumés (En millions MRU)

Indicateurs	2023	2024
Chiffre d'affaires	50 053	45 673
Résultat opérationnel	16 979	12 607
Résultat net	14 495	10 631
Capacité d'autofinancement	23 009	16 243
Valeur ajoutée	33 305	27 213
Fonds propres	122 171	125 714
Dette MLT	1 079	529
Total bilan	145 103	150 687
Ratios d'endettement DLMT/CP	1%	0,4%
Rentabilité Economique RN/Total Actif	10%	7%
Rentabilité Financière RN/CP	12%	8%



VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

6. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

La stratégie RH

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Stratégique d'Entreprise (PSE), la SNIM accorde une place centrale au développement de son capital humain, considéré comme un levier essentiel de performance et de transformation. Conformément aux exigences du PSE,

l'entreprise a adopté une stratégie Ressources Humaines structurée, visant à renforcer durablement les compétences de ses collaborateurs, à soutenir la cohésion interne et à promouvoir une culture d'entreprise fondée sur l'engagement et la responsabilité.



Parallèlement, la SNIM déploie une politique sociale et de communication interne cohérente, contribuant à la mobilisation des équipes autour des objectifs stratégiques de l'entreprise et au renforcement de son ancrage social.

La politique de formation, pilier fondamental de cette stratégie, repose sur une

approche méthodique, intégrant l'identification des besoins, la planification des actions et un système rigoureux de pilotage et d'évaluation. Cette démarche permet de garantir l'adéquation permanente entre les compétences disponibles et les besoins de l'organisation, dans un environnement minier en constante évolution.

La formation repose sur deux piliers principaux : **l'initialisation du plan de formation et le système de pilotage de la formation.**

La première étape de cette politique consiste en l'initialisation du plan de formation, qui inclut plusieurs actions clés :

- Définition du Niveau de Compétence Requis par Métier : Cette étape implique l'établissement des compétences nécessaires pour chaque fonction au sein de l'entreprise.
- Cartographie et Analyse de la Maturité des Ressources Actuelles par Direction et Fonction : Une analyse détaillée est effectuée pour évaluer le niveau actuel de compétences des employés.
- Collecte des Besoins en Formation des Équipes SNIM : Un processus systématique de recueil des besoins de formation des différentes équipes est mis en place.
- Définition d'un Plan de Mise à Niveau des Compétences des Ressources Actuelles: Un plan structuré est élaboré pour combler les écarts de compétences identifiés.

Le second pilier de la stratégie de la SNIM concerne le système de pilotage de la formation, qui comprend :

- Alignement sur les Rôles et Responsabilités : Clarification des responsabilités en matière de formation pour une gestion efficace.
- Définition des Processus Clés :
 - ▶ Suivi des Compétences : Surveillance continue des compétences au sein de la SNIM.
 - ▶ Suivi de la Mise à Niveau des Compétences : Assurer que les mises à niveau nécessaires sont effectuées.
 - ▶ Veille sur les Modules/Organismes de Formation : Surveillance des modules et organismes de formation pour garantir leur pertinence et leur qualité.
 - ▶ Évaluation des Formations : Évaluer l'efficacité des formations dispensées.
 - ▶ Reporting et Suivi de la Réalisation des Formations : Rapports réguliers et suivi pour s'assurer que les formations sont mises en œuvre comme prévu.



Evolution de l'effectif

L'effectif total de la SNIM, au 31 décembre 2024, s'établit à 6649 salariés, répartis principalement sur les sites de Zouerate et Nouadhibou.

Année	2021	2022	2023	2024
Effectif	6 346	6 603	6 465	6649
Recrutement	226	323	207	322

Evolution par catégorie

Toutes les classes des collaborateurs de la SNIM ont continué d'évoluer en 2024. L'effectif des cadres a légèrement progressé de 2 postes par rapport à 2023, atteignant 453. Les agents de maîtrise ont connu une augmentation plus significative de 122 postes, portant leur nombre à 3656. Quant aux ouvriers, leur effectif a diminué de 87 postes pour s'établir à 2685. Ces évolutions, incluant le recrutement de 16 cadres, 66 agents de maîtrise et 103 ouvriers en 2024, témoignent de l'adaptation continue de la main-d'œuvre aux exigences de la production de l'entreprise.

Catégorie	Nombre
Cadres	454
Maîtrise	3606
Ouvriers	2589



Concernant la représentation des femmes dans l'effectif, la SNIM a déployé des efforts notables et a observé des tendances en évolution. En 2023, sur un total de 373 nouvelles recrues, la proportion de femmes représentait 19% (contre 32% en 2022). En 2024, le nombre total de nouvelles recrues s'est établi à 185, avec une proportion de femmes atteignant 10% du total.



	2022	2023	2024
Taux de femmes à la SNIM (%)	7,50%	8,3%	8,36%
% de femmes dans des postes à responsabilité	1,17%	1,2%	1,25%
Taux de personnes en situation de handicap sous contrat	0,40%	0,48%	0,31%
Part de femmes dans les recrues	8%	19%	10%



Motivation du personnel

L'année 2024 a connu une amélioration importante de la rémunération du personnel : une augmentation générale des salaires de 8%, une pérennisation du remboursement (qui était provisoire) de 50%

de la cotisation salariale des adhérents au Régime de Retraite Complémentaire, des augmentations individuelles au mérite et des primes exceptionnelles.

Formation professionnelle

Notre nouvelle politique de formation professionnelle, découlant du PSE, consiste à garantir, au personnel, le niveau nécessaire pour capitaliser les savoirs requis par poste, satisfaire efficacement les besoins en formations spécifiques et développer, pour certains métiers critiques, les perfectionnements nécessaires, notamment pour les métiers d'exploitation et de maintenance.

Cette politique se traduit par l'amélioration des compétences des nouvelles recrues, la mise à niveau du personnel existant et le développement du partenariat avec les fabricants du matériel.

Dans le cadre du plan de formation annuel 2024, 431 sessions de formation ont été réalisées soit 16892 heures de formation au profit de 2813 collaborateurs.

Par ailleurs, 162 apprenants poursuivaient leur formation, par alternance, au centre de formation technique de Zouerate.

De plus, la politique d'attribution des bourses d'études au profit d'un certain nombre de bacheliers, fils des travailleurs, s'est aussi poursuivie en 2024.

	2022	2023	2024
Nombre d'agents formés (avec doublons)	2395	2275	2813
Taux d'agents formés (sans doublons) (%)	37	28	36
Nombre d'heures de formations offertes (heure diffusion)	14775	14817	16892



Sécurité au travail



Dans le cadre de sa politique Sécurité, la SNIM a poursuivi en 2024 la mise en œuvre d'un système de management Santé & Sécurité conforme à la norme ISO 45001. Cette démarche structurée s'appuie sur des plans sectoriels annuels, pilotés par une équipe dédiée de 96 agents de sécurité, chargée de la surveillance et du suivi des protocoles. Grâce à ces efforts, le nombre d'accidents avec arrêt a dimi-

nué à 94 cas, contre 106 en 2023, tandis que les jours d'arrêt ont légèrement diminué, passant de 3 045 à 2 817. En parallèle, plus de 8 000 sessions de formation ont été réalisées afin de renforcer la prévention et la conformité aux procédures, ciblant en particulier les principales causes d'accidents identifiées : fausses manœuvres, non-respect des procédures et traitement insuffisant des situations dangereuses.





7

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE CHEZ LA SNIM**

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ LA SNIM

La SNIM s'est engagée depuis plus d'une décennie dans une démarche de développement durable conduite opérationnellement à travers son plan RSE, basée sur les standards ISO 26000. La SNIM a identifié les sujets matériels qui influencent sa capacité à atteindre ses objectifs. Grâce à un processus rigoureux intégrant les perspectives de ses parties prenantes et des experts, elle

priorise ces sujets pour guider ses actions stratégiques. Tenant compte de cette approche cohésive, globale, et inclusive de la durabilité, la SNIM a développé sa feuille de route 2021-2024 en incluant des sujets environnementaux et sociaux. Le choix des sujets pertinents s'est fait selon une analyse de la matérialité, basée sur les attentes des parties prenantes et l'impact sur l'activité de la SNIM.

Encadré 9: Matérialité et feuille de route RSE 2021-2024 : Bilan et perspectives

L'analyse de double matérialité menée par la SNIM, conformément aux normes CSRD/ESRS, a combiné l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière. Elle a permis de mesurer à la fois l'importance des enjeux pour les parties prenantes et leur influence sur la performance et la valeur de l'entreprise. Cette démarche s'est appuyée sur des consultations ciblées auprès d'acteurs internes et externes, sur une analyse sectorielle intégrant les tendances ESG, ainsi que sur un positionnement graphique croisant les attentes des parties prenantes et l'impact sur l'activité. Les enjeux identifiés ont été classés en trois niveaux : à surveiller, à prendre en compte ou prioritaires.

Cette analyse a fait ressortir des priorités claires. Sur le plan de la gouvernance, la gouvernance organisationnelle et la conformité réglementaire sont centrales. Les enjeux sociaux portent principalement sur la santé et la sécurité au travail, le développement des compétences et le dialogue social. En matière de droits humains, la protection des droits fondamentaux et la lutte contre le travail forcé ou infantile restent essentielles. Du côté des pratiques d'affaires, la lutte contre la corruption et le renforcement de l'éthique sont déterminants. Enfin, les enjeux environnementaux majeurs incluent la gestion des impacts et des ressources en eau, la préservation de la biodiversité et la transition énergétique, tandis que le développement socio-économique des communautés locales demeure un levier stratégique.

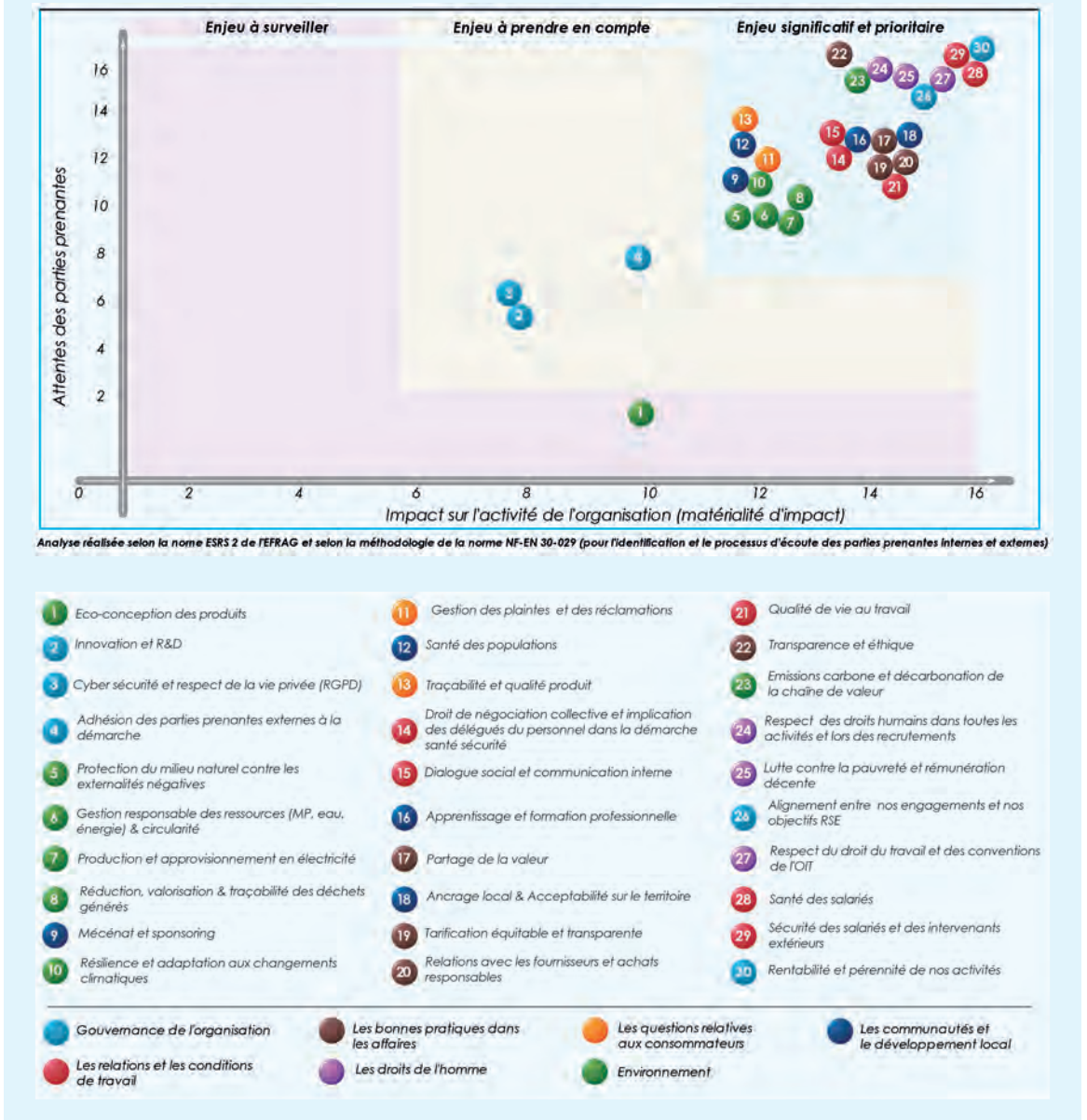
Sur la base de cette hiérarchisation des enjeux, la SNIM a déployé sa feuille de route RSE 2021-2024. Celle-ci visait à valoriser durablement les ressources minérales, tout en intégrant systématiquement les attentes des parties prenantes. Les engagements structurants couvraient la santé et la sécurité au travail, la réduction de l'empreinte environnementale, le soutien aux communautés locales et le renforcement de la gouvernance et de l'éthique.

En 2024, plusieurs objectifs fixés pour la période ont été atteints ou dépassés. Le taux de satisfaction des parties prenantes a franchi le seuil de 80 %. Les efforts en matière de sécurité ont réduit sensiblement la fréquence et la gravité des accidents. La consommation d'eau par tonne produite a été abaissée conformément aux cibles, et des projets d'efficacité énergétique ont permis de limiter la consommation d'énergie. Les investissements sociaux ont également progressé, avec un renforcement des infrastructures communautaires et de l'accès à l'eau et à l'électricité dans les zones d'influence.

Ces résultats sont le fruit d'actions ciblées, notamment la mise en œuvre de programmes de formation continue en sécurité et en gestion environnementale, l'optimisation énergétique des installations, la réalisation de forages pour améliorer l'accès à l'eau et la mise en place de dispositifs renforcés de prévention de la corruption.

L'année 2024 clôt ce cycle stratégique tout en ouvrant la voie à une nouvelle phase. Les acquis obtenus et les enseignements tirés de cette période serviront de socle à la prochaine feuille de route RSE, qui intégrera les nouveaux enjeux liés à la transition énergétique, à la préservation des ressources et au développement inclusif.

La matrice de matérialité mise à jour, présentée ci-après, illustre visuellement la hiérarchisation des enjeux et leur positionnement stratégique pour l'entreprise.





Environnement

- Protection du milieu naturel contre les externalités négatives
- Gestion responsable des ressources (MP, eau, énergie) & circularité
- Production et approvisionnement en électricité
- Réduction, valorisation & traçabilité des déchets générés
- Résilience et adaptation aux changements climatiques
- Émissions carbone et décarbonation de la chaîne de valeur



Social

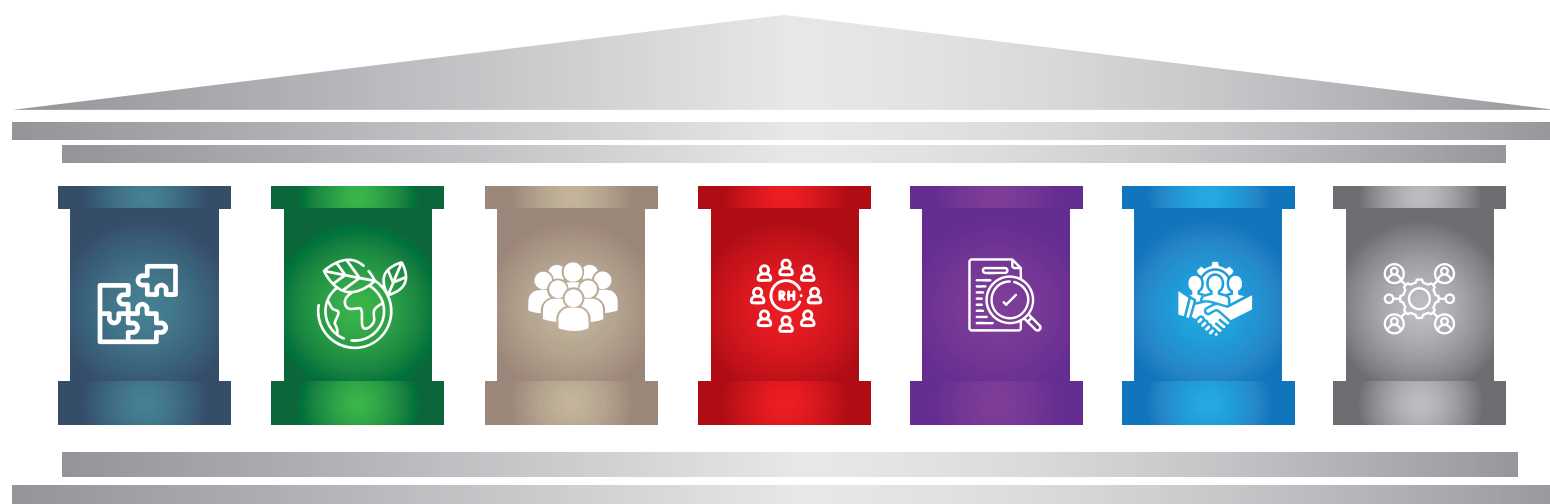
- Mécénat et sponsoring
- Santé des populations
- Droit de négociation collective et implication des délégués du personnel dans la démarche santé/sécurité
- Dialogue social et communication interne
- Apprentissage et formation professionnelle
- Ancrage local & acceptabilité sur le territoire
- Qualité de vie au travail
- Respect des droits humains dans toutes les activités et lors des recrutements
- Lutte contre la pauvreté et rémunération décente
- Respect du droit du travail et des conventions de l'OIT
- Santé des salariés
- Sécurité des salariés et des intervenants extérieurs



Gouvernance et économie

- Gestion des plaintes et des réclamations
- Traçabilité et qualité du produit
- Partage de la valeur
- Tarification équitable et transparente
- Relations avec les fournisseurs et achats responsables
- Transparence et éthique
- Alignement entre nos engagements et nos objectifs RSE
- Rentabilité et pérennité de nos activités

LES 7 PILIERS DE NOTRE STRATÉGIE RSE



Intégrité: Respecter les engagements en matière d'éthique et de loyauté des pratiques



Environnement: Agir en faveur de l'environnement en veillant à préserver la biodiversité et à favoriser l'économie circulaire



Communauté: Contribuer au développement économique et social du pays



Ressources humaines: Veiller à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement de nos collaborateurs et de leurs proches



Traçabilité: Assurer la traçabilité de nos matières premières sur l'intégralité de notre chaîne de valeur



Gouvernance: Assurer l'animation de la RSE au sein de l'entreprise



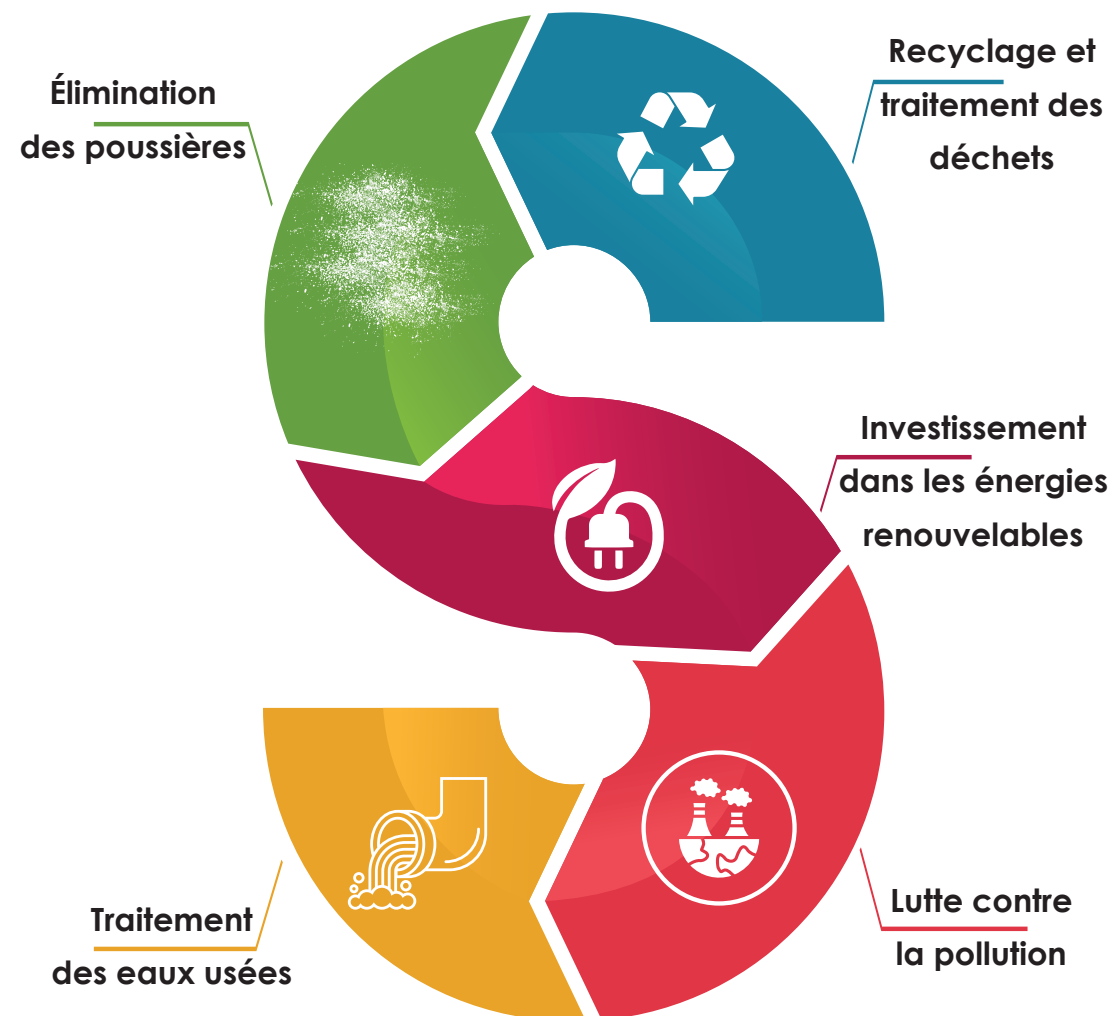
Parties prenantes: Identifier et répondre aux besoins et attentes de nos différentes parties prenantes

Pôle Environnement

En 2024, la SNIM a continué à consolider ses initiatives environnementales majeures, mises en place depuis plusieurs années. L'entreprise a concentré ses efforts sur des domaines prioritaires tels que l'élimination des poussières, le traitement des eaux usées, la lutte contre la pollution par les hydrocarbures, l'optimisation de l'utili-

sation des ressources et la surveillance de l'état du milieu marin. Parallèlement, elle a intensifié ses actions visant à atténuer son empreinte carbone en investissant dans les énergies renouvelables et en accentuant ses activités de recyclage et de traitement des déchets.

Les initiatives environnementales majeures



Éradication des poussières

Les efforts se concentrent essentiellement sur la limitation du niveau d'empoussièrement des deux usines Guelbs à Zouerate. La stratégie adoptée a permis l'installation de plusieurs dépoussiéreurs au niveau des endroits critiques.

C'est dans ce cadre que les actions suivantes ont été réalisées en 2024 :

- L'approbation du budget pour le projet de dépoussiérage pour l'atelier criblage A de l'usine I du Guelb ;
- La réalisation des plans d'action d'étanchéité pour les deux usines à hauteur de 88% en 2024 ;

- Dépoussiérage usine II : 35/52 dépoussiéreurs en service avec un bon taux de marche en 2024 de 59,26%, le démarrage des 8 dépoussiéreurs est en attente des pièces de rechange.

Il est à noter que le niveau d'empoussièrement des usines reste élevé à l'usine I et II et l'attention doit s'orienter vers le maintien de l'existant (moyens humain et matériel) et l'accélération de la généralisation des dépoussiéreurs



Gestion des Gaz à Effet de Serre G.E.S



Encadré 10: La Décarbonation : Un Levier Stratégique pour la SNIM

La décarbonation, qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) telles que le dioxyde de carbone (CO2), est devenue un enjeu crucial pour la SNIM. Ces émissions, provenant principalement de l'utilisation de carburants fossiles et d'électricité non renouvelable, contribuent au changement climatique. Pour la SNIM, réduire son empreinte carbone est essentiel non seulement pour limiter ces impacts, mais aussi pour répondre aux attentes croissantes des clients internationaux et aux exigences réglementaires strictes, comme le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (CBAM) en Europe. En se décarbonant, la SNIM vise à accéder à de nouveaux marchés, à valoriser son minerai de fer et à se différencier de ses concurrents.

Dans ce cadre, la SNIM a engagé une initiative stratégique majeure pour réduire significativement ses émissions de GES et produire un minerai de fer plus compétitif et respectueux de l'environnement. Un bi-

lan carbone a déjà été réalisé, et les prochaines étapes clés comprennent :

- La formation des équipes à la gestion des émissions de CO2.
- La fixation d'objectifs ambitieux de réduction des émissions.
- La structuration d'une feuille de route de décarbonation alignée avec les priorités stratégiques de l'entreprise.
- La certification de ces efforts pour garantir la production d'un minerai de fer plus propre et plus durable à ses clients.

Les actions concrètes pour y parvenir incluent le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables (solaire, éolien), la modernisation des équipements pour une meilleure efficacité énergétique, l'utilisation de carburants plus propres comme l'hydrogène vert, l'électrification des véhicules, et le piégeage du CO2.

Consciente des répercussions du changement climatique, la SNIM reconnaît que son développement doit impérativement passer par une transition énergétique.

Pour cela, nous réévaluons nos cibles de réduction des gaz à effet de serre pour le SCOPE1 et le SCOPE2, en prenant en

compte le potentiel d'économie d'énergie spécifique à la SNIM et en diversifiant notre mix énergétique.

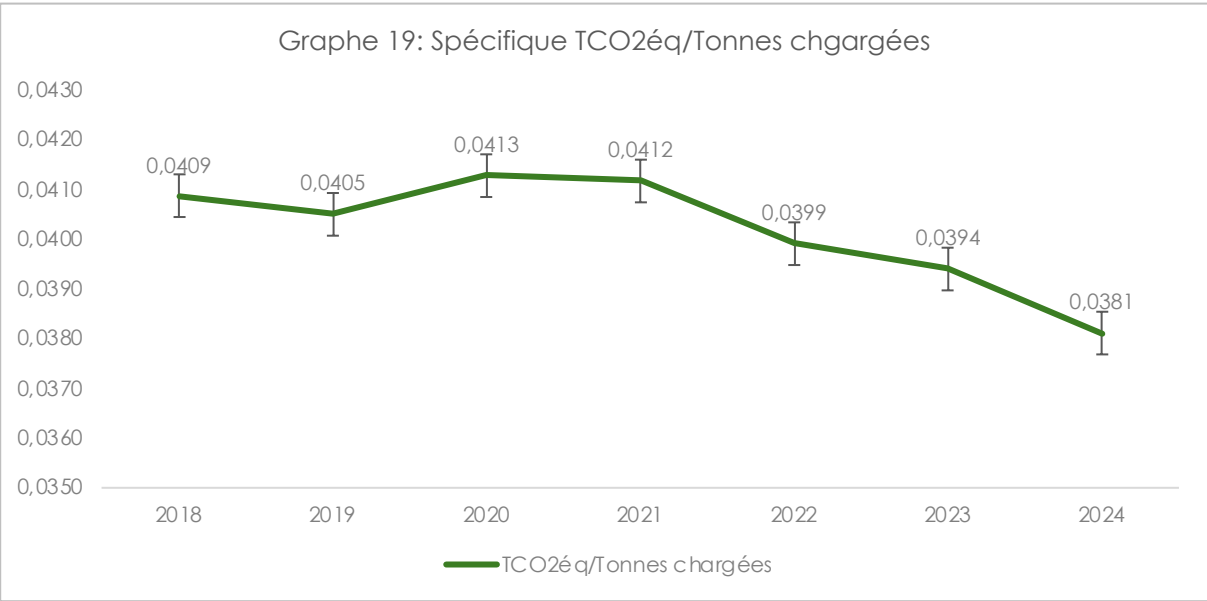
La production d'énergie, les équipements miniers et notre ligne ferroviaire sont à l'origine de 86% de nos émissions en 2024.

L'évolution des émissions des centrales électriques, engins miniers et locomotives rapportées aux ventes de la SNIM (en KgCO₂ émis /T minerai vendu).

	2022	2023	2024
Centrales électriques (KgCO ₂ / T minerai)	19,0	18,5	15,9
Locomotives (KgCO ₂ / T minerai)	6,4	6,0	6,1
Engins miniers (KgCO ₂ / T minerai)	11,4	11,7	10,8

Les émissions spécifiques ont poursuivi leur tendance baissière depuis 3 ans reflétant les efforts continus de la SNIM en matière de performance énergétique et environnementale. En effet entre 2022 et 2024, les émissions des centrales électriques

sont passées de 19,0 à 15,9 kgCO₂/T respectivement, celles des engins miniers de 11,4 à 10,8 kgCO₂/T, tandis que les émissions des locomotives sont restées relativement stables autour de 6 kgCO₂/T.



	2022	2023	2024
Emissions globales de GES (TCO ₂ eq)	532748	555 928	540731
Répartition par activité	Emissions issues des activités industrielles (TCO ₂ eq)	483359	514 006
	Emissions issues des activités sociales (TCO ₂ eq)	47964	41 922
Répartition par SCOPE	Scope 1 (TCO ₂ eq)	528972	548 273
	Scope 2 (TCO ₂ eq)	3776	7 655
	Scope 3 (TCO ₂ eq)	—	—

Gestion des déchets

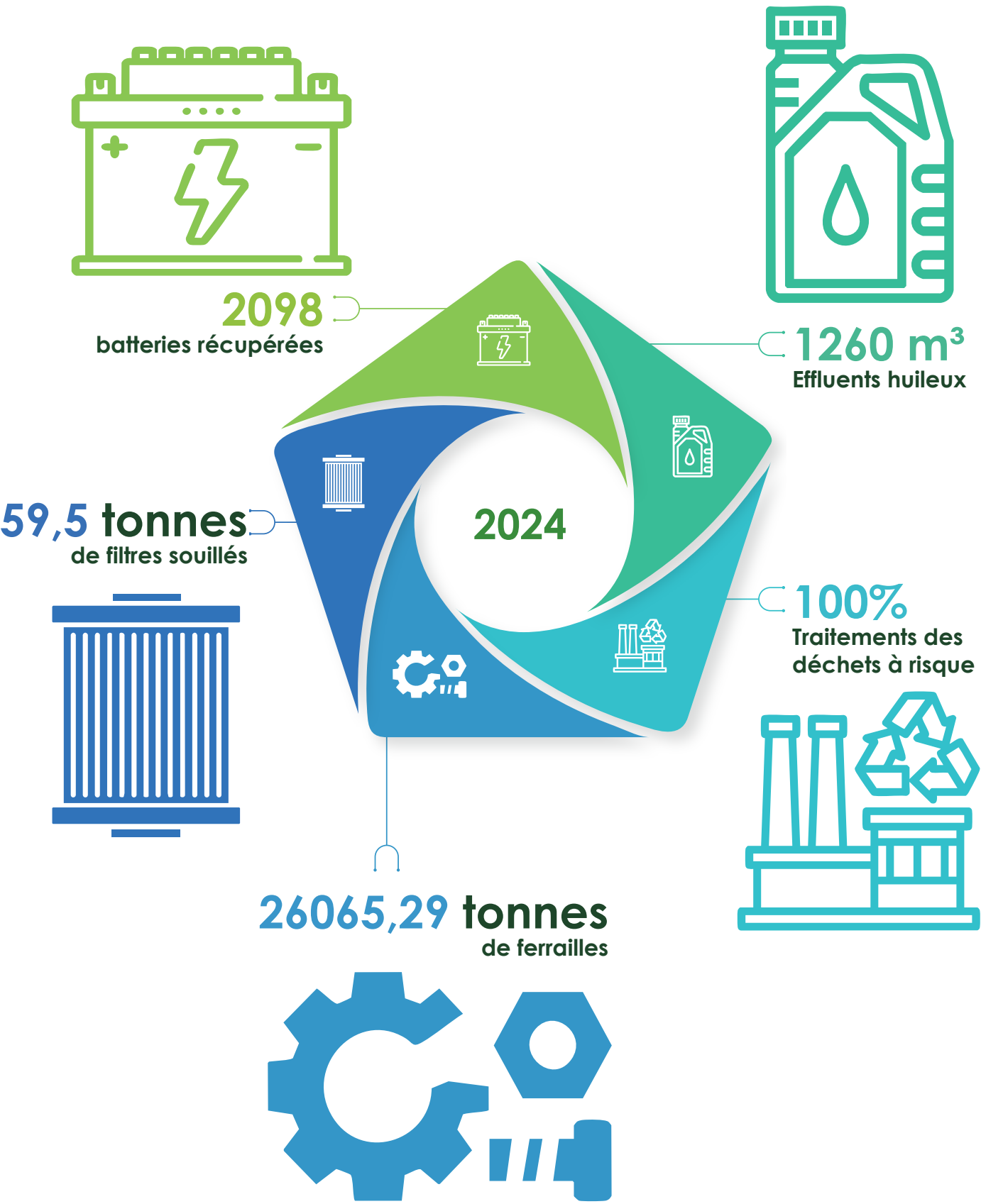
L'approche pilote de la SNIM pour l'évaluation du système de tri, de collecte et de mise en décharge, mise en œuvre sur le site du Guelb, s'est révélée efficace et a donc été étendue au site central de Nouadhibou.

La stratégie de la SNIM est d'aller au-delà de la simple collecte de déchets en favorisant leur valorisation. Dans cet esprit, des contrats ont été conclus avec des entreprises tierces pour la récupération et le

recyclage de divers matériaux, incluant les filtres, les batteries, les copeaux de ferraille, ainsi que les déchets électroménagers et informatiques. Grâce à ces accords, nous avons récupéré 234,6 tonnes de déchets en 2024.

En ce qui concerne les déchets médicaux à risque, générés par les activités des polycliniques, ils sont traités de manière intégrale au sein des deux établissements concernés.

	2022	2023	2024
Effluents huileux (m³)	1172	875	1260
Filtres souillés (T)	0	15,2	59,5
Ferrailles (T): 2024 entrée en vigueur de Chamisteel	2200	80,24	26065,29
Batteries HS (pièces)	269	2983	2098
Bandes transporteuses (m)	30855	11873	25304
Nombre de voyages d'évacuation de déchets des cités SNIM à Zouerate et à Nouadhibou vers les décharges publiques	9296	8166	6481



L'énergie



La SNIM assure entièrement la production énergétique nécessaire à ses installations tout en fournissant l'électricité essentielle aux villes de Zouerate et F'derick.

La SNIM exploite trois centrales thermiques qui ont une puissance totale de 100 mégawatts. Deux de ces centrales, avec une capacité combinée de 84 mégawatts, sont situées au niveau du site des Guelbs, tandis que la troisième, d'une capacité de 16 mégawatts, est implantée à Nouadhibou. Ces infrastructures jouent un rôle pivot dans la satisfaction des besoins énergétiques de la société et des communautés environnantes.

En parallèle, la SNIM augmente graduellement sa capacité en énergies propres en vue de renforcer son mix énergétique. Elle dispose déjà d'une puissance totale installée de 19,4 MW, entre le solaire (15MW à Zouerate) et l'éolien (4,4MW à Nouadhibou).

En 2024, sur une production totale de 415 823 MWH, 343 226 MWH ont été consommés pour des besoins industriels, tandis que 62 113 MWH ont couvert les besoins des populations de la ville de Zouerate et de la cité de Cansado à Nouadhibou.

Encadré 11: L'éolien à Nouadhibou : un levier stratégique pour la transition énergétique de la SNIM

La région de Nouadhibou bénéficie d'un potentiel éolien exceptionnel, avec des vents constants soufflant à une vitesse moyenne d'une vingtaine de nœuds tout au long de l'année. Forte de ces conditions favorables et d'un littoral de 754 km, la Mauritanie offre un cadre idéal pour le développement de parcs éoliens de grande envergure.



Dans le cadre de son Plan Stratégique d'Entreprise, la SNIM entend tirer pleinement parti de cette ressource en installant de nouvelles infrastructures éoliennes dans la région de Boulénouar, à proximité de Nouadhibou. Ce projet permettra de :

- Renforcer l'autonomie énergétique du site industriel de Nouadhibou ;
- Réduire durablement les coûts de production en diminuant la dépendance aux énergies fossiles ;
- Décarboner les opérations industrielles, en ligne avec les objectifs de développement durable du PSE.

Les atouts clés de l'énergie éolienne :

Renouvelable et durable: Contrairement aux énergies fossiles, l'éolien ne consomme pas de ressources fossiles et génère une quantité minimale de déchets.



Écologique: L'éolien contribue à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de CO₂.

Compétitive: C'est une énergie qui dépend fortement des conditions climatiques de la région d'installation des éoliennes. Dans les zones côtières et montagneuses offrant de bons vents, l'énergie éolienne peut devenir une source d'électricité compétitive sur le plan économique.

Gestion de l'eau



La SNIM est pleinement consciente de l'importance cruciale de l'eau pour ses opérations et pour les communautés locales. L'intégralité de l'eau utilisée provient des nappes phréatiques fossiles. Afin de rationaliser son utilisation et d'améliorer son efficacité, la SNIM a mis en place un plan d'action structuré autour de quatre axes principaux :

- Le recyclage et la réutilisation de l'eau dans les opérations des usines d'enrichissement.
- La maintenance proactive des réseaux d'eau.
- Le renouvellement des infrastructures et la mise en place d'un suivi rigoureux de la consommation.
- Le suivi continu des réserves d'eau existantes et la recherche active de nouvelles sources.

À l'heure actuelle, les rejets des laboratoires de Nouadhibou et de Zouerate sont intégralement neutralisés. La station d'épuration des eaux usées de la cité SNIM à Zouerate (STEP) est opérationnelle depuis plusieurs années. De plus, les travaux de construction de la station d'épuration des eaux usées de la cité de Cansado à Nouadhibou sont en cours.

Encadré 12: Le Dessalement de l'Eau de Mer : Une Solution Stratégique pour la SNIM

L'eau est une ressource indispensable pour les opérations de la SNIM, notamment pour le fonctionnement et le refroidissement des équipements, ainsi que pour le traitement humide ou semi-humide du fer. Bien que ces traitements humides améliorent le rendement pondéral, ils entraînent une consommation d'eau significative, de l'ordre de 0,7 à 0,9 m³ par tonne de fer traitée.

Face aux défis du stress hydrique accru par les sécheresses, les pluies imprévisibles et le changement climatique, il est impératif de limiter l'utilisation des ressources naturelles fragiles comme les nappes souterraines. Le dessalement de l'eau de mer représente une solution concrète et durable pour les régions côtières, d'autant plus que 97% de l'eau sur Terre est de l'eau de mer.

Le dessalement consiste à retirer le sel de l'eau de mer, principalement par deux procédés :

L'osmose inverse : L'eau est pressurisée à travers une membrane semi-perméable qui retient la majorité des particules de sel et des impuretés.

La distillation (thermique) : Le sel est séparé de l'eau par cycles d'évaporation successifs.

Avec plus de 700 km de littoral, la Mauritanie dispose d'un fort potentiel pour le dessalement. Le pays a progressivement adopté cette solution face au stress hydrique croissant, notamment à Nouadhibou. Dans la perspective de son intégration en aval vers la production de DRI/HBI, la sécurisation de l'approvisionnement en eau est un enjeu stratégique majeur pour la SNIM. Le dessalement apparaît comme une réponse durable, permettant de couvrir les besoins industriels sans puiser dans les précieuses ressources en eau douce.



La biodiversité



La SNIM réaffirme son engagement en faveur de l'environnement à travers une démarche active d'amélioration continue de ses performances environnementales. Cet engagement se traduit notamment par des actions ciblées de préservation de la biodiversité et de promotion de l'économie circulaire, particulièrement dans la région de Tiris Zemmour.

Dans cette région, notamment autour de Zouerate, la biodiversité terrestre se distingue par une faune majoritairement composée d'animaux domestiques tels que les dromadaires et les chèvres, mais également d'une faune sauvage diversifiée. Parmi les espèces recensées figurent le fennec, le chacal doré (*Canis aureus*), la vipère à cornes (*Cerastes cerastes*), le lièvre (*Lepus capensis*), le varan du désert localement appelé « Dabb Tiris » (*Varanus griseus*), ainsi que divers petits mam-

mifères, reptiles et scorpions. La flore locale, quant à elle, est dominée par trois formations végétales caractéristiques : *Maerua crassifolia*, *Acacia radiana* et *Aristida pungens*.

Dans le même esprit de préservation, la SNIM veille à la protection des écosystèmes marins aux abords de son port minéralier de Nouadhibou. À cet effet, l'entreprise réalise une évaluation triennale de l'état du milieu marin, en partenariat avec des institutions spécialisées telles que l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA).

Le rapport de suivi de 2024 a livré une analyse de l'environnement marin autour du port, ne révélant aucune perturbation écologique majeure. Il a mis en évidence une grande diversité de la macrofaune benthique, avec une richesse spécifique allant de 7 à 70 taxons selon les zones. Les communautés benthiques sont majoritairement composées d'annélides polychètes, de mollusques bivalves et d'arthropodes, une composition typique d'un écosystème en bon état écologique. Ces résultats sont particulièrement notables dans la zone d'immersion, où les densités et biomasses observées sont les plus élevées.

Pôle social

Santé



La SNIM dispose de ses propres structures sanitaires dont deux polycliniques pour la prise en charge médicale de tous ses collaborateurs et de leurs familles. Les deux polycliniques assurent tous les actes médicaux, de la consultation à l'intervention chirurgicale. Les deux polycliniques sont dotées d'une capacité d'hospitalisation de 100 lits chacune (200 lits en tout) et équipées de matériels médicaux modernes.

Sur le lieu de travail, une unité de santé au travail (UST) fournit aux travailleurs les services médicaux courants et les premiers soins en cas d'accident. Onze unités de santé au travail sont installées sur les différents sites et dans les bases de vie bordant le chemin de fer afin d'aider à prévenir les maladies professionnelles et de rapprocher les services médicaux des travailleurs.

L'année 2024 a marqué une nouvelle étape dans l'amélioration de l'offre de soins de la SNIM, notamment à travers

le renforcement des équipes médicales de la Polyclinique de Zouerate, avec le recrutement d'un médecin anesthésiste-réanimateur, d'un chirurgien, ainsi que la contractualisation avec un neurochirurgien et un pédiatre.

Le service de réanimation de Zouerate a été mis en service, et un vaste programme de formation a été mené en partenariat avec l'hôpital Cheikh Khalifa de Casablanca, au profit du personnel médical et paramédical. Par ailleurs, la modernisation des équipements s'est poursuivie avec l'acquisition de matériel biomédical, la commande de quatre ambulances médicalisées et la réalisation de travaux d'aménagement au sein des deux polycliniques de l'entreprise.

Les polycliniques de la SNIM prennent en charge plus de 31000 personnes (travailleurs et leurs familles). Les activités principales sont décrites dans le tableau suivant :

	2021	2022	2023	2024
Nombre de consultations (SNIM)	128108	149384	163311	169107
Journées d'hospitalisation	11482	15419	19326	15640
Actes chirurgicaux	865	787	716	643
Examens de labo	43657	46465	64160	69515
Examens radiologiques	4636	6029	7946	7419
Actes dentaires	5492	7925	7040	7724
Accouchements	631	538	770	628
Nombre de vacations médicales	18	19	21	33
Nombre d'évacuations	Nouakchott		826	1003
	Étranger		16	28
Nombre de personnes prises en charge (agents SNIM + Famille) en MRU	32673	31165	31662	32887

En plus de ces activités assurées par le Service Médical, des vacations médicales périodiques sont organisées avec l'assistance de spécialistes externes. Ces vacations ont touché les spécialités suivantes en 2024 :

Spécialiste	Vacations	Consultations	Actes	Avis d'évacuation
Ophthalmologue	9	1981	0	14
ORL	2	602	99	7
Neurologue	6	503	0	2
Neurochirurgien	3	473	3	10
Rhumatologue	4	344	14	0
Urologue	2	187	3	0
Total	26	4090	119	33

Les personnes dont l'état de santé nécessite des examens ou soins complémentaires sont orientées, par l'Entreprise, dans des structures sanitaires spécialisées à Nouakchott et/ou à l'étranger :

Destination	2020	2021	2022	2023	2024
Nouakchott	560	825	1093	1213	1209
Etranger	3	18	28	32	43
Total général	563	843	1121	1245	1252



Education

Examen : des cours de soutien aux candidats



Pour la troisième année consécutive, des centaines d'élèves de la famille SNIM ont bénéficié de cours de soutien scolaire entre les mois d'avril et juillet 2024. Organisés par la Direction de la Communication et de l'Action Sociale, en collaboration avec l'ASC Kedia à Zouerate et l'ASC SNIM à Nouadhibou, ces cours visent à aider les candidats au Baccalauréat, au Brevet et au concours d'entrée en première année secondaire, à mieux préparer leurs examens, avec le soutien d'enseignants expérimentés. Cette année, ces cours ont été organisés le long du couloir du chemin de fer au profit des communautés locales grâce à l'appui de la Fondation SNIM.

De l'avis des parents d'élèves, représentés par des membres du Comité Consultatif, ces cours ont contribué en 2024 à l'amélioration du taux de réussite des élèves et de leur classement au niveau national.



Remise des prix aux meilleurs élèves de Cansado

La cérémonie annuelle de remise des prix aux meilleurs élèves des établissements scolaires publics de Cansado s'est déroulée le 12 juillet 2024, dans la salle des fêtes du Club culturel et sportif.

Organisée par la Direction de la Communication et de l'Action Sociale, la cérémonie s'est notamment déroulée en présence du Directeur du Chemin de Fer et du Port, M. Houcein Ould Mohamed Mahmoud, du chef du Département de la Communication et de l'Action Culturelle, M. Mohamed Handou, en plus de représentants de l'administration locale,

du personnel enseignant, des parents d'élèves, des représentants des syndicats, etc. A cette occasion, des prix d'encouragement et des attestations ont été distribués aux lauréats des différentes classes et aux enseignants qui se sont distingués au cours de l'année scolaire 2023-2024.

L'organisation de cette cérémonie annuelle vise à encourager les élèves à la saine émulation et à l'excellence ; et elle s'inscrit dans le cadre de l'appui de la SNIM au secteur de l'éducation.

Promotion de l'excellence scolaire à travers la colonie de vacances



Dans le cadre de sa politique de valorisation du capital humain, la SNIM a organisé, pour la troisième année consécutive, une colonie de vacances à Agadir, du 24 août au 4 septembre 2024. Cette édition a réuni une quarantaine d'élèves parmi les meilleurs lauréats du concours d'entrée en première secondaire et du BEPC,

issus des familles de travailleurs de Zouerate, de Nouadhibou et des communautés riveraines du chemin de fer. Ce séjour éducatif et récréatif vise à promouvoir l'excellence scolaire et constitue désormais un rendez-vous très attendu par les enfants des travailleurs à l'issue des examens nationaux.



Autres actions éducatives

En complément de ces initiatives, la Fondation SNIM a œuvré à l'amélioration des conditions d'apprentissage à travers la distribution de plus de 15.800 tenues et kits scolaires aux élèves de la région, ainsi que la réhabilitation de l'école 1 de Zouerate, à forte valeur historique. Elle a également renforcé ses investissements dans les infrastructures éducatives avec

la construction d'un jardin d'enfants à Nouadhibou, d'un autre à Boulenoir, ainsi qu'une école de 12 classes dans le quartier Jedida à Nouadhibou. Par ailleurs, un soutien à l'enseignement supérieur a été assuré par l'octroi d'aides financières à 243 étudiants, contribuant ainsi à alléger les charges des familles et à encourager la poursuite des études.

➤ Développement local

➤ Accès à la propriété

Engagée en faveur du bien-être de ses collaborateurs, la SNIM a poursuivi en 2024 sa politique d'accès au logement, en procédant à la distribution de 600 terrains à Nouadhibou. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts engagés

les années précédentes, notamment à Zouerate, où la société avait déjà attribué 600 parcelles à ses employés, et a cédé 600 logements par l'intermédiaire de sa filiale, la Société Générale pour le Développement du Foncier (GPIM).



➤ Accès à l'eau

L'accès à l'eau a toujours été un défi majeur auquel la SNIM est confrontée dans sa volonté de répondre aux attentes des populations du couloir du chemin de fer, qui en ont besoin pour se fixer dans leurs localités.

Dans ce cadre, le programme de recherche de points de forages, initié en 2022, a permis, à la fin de l'année 2024, la réalisation de 49 forages exploitables. Équipés de panneaux solaires et sécurisés, ces forages ont un débit et une capacité de stockage importants pour mieux répondre aux besoins des populations locales, surtout en période caniculaire. Cela permet également d'apporter aux camelins et aux petits ruminants de ces zones des points d'abreuvement salutaires, avec une meilleure maîtrise des flux de la transhumance en toute sécurité, loin de la voie ferrée.

Il est à noter que la SNIM a produit, en 2024, un total de 4 972 534 m³ d'eau. Sur cette production, 1 994 898 m³ ont été consommés pour des besoins industriels, représentant environ 40% de la production totale. Les besoins sociaux ont couvert 2 444 398 m³, soit environ 49% de la production totale.



En 2024, la consommation industrielle a augmenté de 1 019 m³, soit une très légère progression de 0,05% par rapport à 2023.



La consommation sociale a, quant à elle, significativement augmenté de 621 541 m³, représentant une hausse de 34,1% par rapport à 2023.

Enfin, ce programme a permis, pour la première fois, de développer une agriculture intensive au cœur de zones désertiques, offrant aux populations locales la possibilité de pratiquer des cultures maraîchères grâce à une disponibilité en eau jusqu'à inédite. Ce poste représente 2,06 % soit 9,15 MMRU du budget dépensé en 2024. Il a permis de fournir une formation et un encadrement techniques aux membres des coopératives, en plus d'un complément d'intrants et de fertilisants. Ces actions ont permis de cultiver plusieurs variétés de légumes.



➤ L'énergie



Dans le cadre de ses initiatives pour l'année 2024, plusieurs projets stratégiques ont continué de renforcer la capacité de production d'énergie électrique de la SNIM, avec un impact significatif sur le développement régional, notamment sur le plan social.

Centrale solaire de 12 MW à Zouerate :

Ce projet majeur de centrale solaire photovoltaïque, d'une puissance de 12 mégawatts, est désormais mis en service. Il contribue non seulement à l'augmentation de la production énergétique de la SNIM, mais aussi à la promotion des énergies propres et durables dans la région.



Centrale thermique de 30 MW à Zouerate :

La construction de cette nouvelle centrale thermique de 30 mégawatts, lancée fin 2023 à Zouerate, progresse activement, et elle devrait entrer en production en 2025. Financé sur fonds propres à hauteur de 55,12 millions d'euros, ce projet vise à augmenter de manière substantielle la production d'électricité de la SNIM. La mise en service de cette centrale permettra non seulement d'accompagner le développement industriel de la Société, mais aussi de répondre aux besoins énergétiques croissants des populations de la région, soutenant ainsi leur développement économique et social.

➤ Appui aux institutions religieuses, étatiques et culturelles

En 2024, la SNIM a poursuivi et renforcé son engagement envers diverses institutions et populations. Les subventions se sont réparties comme suit :

Les institutions religieuses ont bénéficié de

43,48 MMRU

Le soutien aux activités culturelles et sportives a connu une augmentation significative, atteignant

91,91 MMRU

Les populations, institutions publiques, collectivités locales et retraités ont reçu une subvention globale de

41,79 MMRU

Parmi les initiatives les plus marquantes figure l'organisation du pèlerinage à La Mecque, entièrement pris en charge par la SNIM. Cette opération a permis à 54 personnes d'accomplir ce rite dans des conditions optimales. Parmi les bénéficiaires figuraient 36 salariés de la société mère répartis entre Zouerate et Nouadhibou, ainsi que des travailleurs des filiales du groupe, des guides religieux, des retraités de la SNIM, des représentants des populations locales et des membres d'associations de retraités. La sélection s'est faite selon des critères transparents, tels que l'ancienneté ou par tirage au sort, assurant ainsi l'équité dans l'attribution des places.

La prise en charge a couvert l'ensemble du processus, depuis les formalités administratives jusqu'au retour en Mauritanie.

Elle incluait le transport entre les lieux de résidence et Nouakchott, l'hébergement en pension complète à Nouakchott, le voyage vers les villes saintes de Médine et de La Mecque, une dotation financière pour le séjour, ainsi que l'hébergement sur place. Cette initiative, fortement saluée par les parties concernées, illustre une fois de plus l'engagement concret de la SNIM en faveur de la solidarité, du bien-être et de la cohésion sociale.

Une enveloppe de 43,48 MMRU a ainsi été mobilisée pour ce secteur, ayant également permis la réalisation de projets structurants, tels que la démolition et la reconstruction de la mosquée Rahmane de Cansado ainsi que la réhabilitation et l'extension de la Mosquée Atigh de la cité.

Témoignages



Mohamed Lemine Ahmed Baba
(Imam de mosquée à Zouerate)

Nous les habitants de Zouerate, nous ne pouvons pas compter les bonnes actions que la SNIM réalise dans notre ville. On peut même dire que Zouerate c'est la SNIM car c'est elle qui fournit l'eau, l'électricité et d'autres services de base. Cette année en décidant d'organiser le pèlerinage au profit de ses salariés, elle a inclus leurs voisins comme nous les imams dans le groupe de ses pèlerins en prenant entièrement en charge les frais liés à notre voyage aux lieux saints de l'Islam; le pèlerinage est un pilier de notre religion pour l'accomplissement duquel nous sommes démunis, sans l'aide de bonne volonté comme la SNIM.



Mamadou Amadou Gueye
(Snim Zouerate)

C'est un geste louable qui s'inscrit dans le cadre des bonnes actions auxquelles la SNIM a habitué ces dernières années ses salariés. Nous remercions la direction de la Snim d'avoir permis à des dizaines de travailleurs d'accomplir le cinquième pilier de l'Islam avec une prise en charge entière, nous souhaitons que cela se perpétue et que la SNIM progresse davantage.



Hawa Alioune N'diaye
(Retraitée SNIM)

Je fais partie des pèlerins du groupe SNIM de l'année 2024 alors que je suis à la retraite depuis 2013. Je remercie la Direction de la SNIM pour l'intérêt qu'elle accorde aux retraités de la Société, à travers notamment les interventions de la Fondation SNIM, dont notamment la prise en charge de l'assurance maladie et d'autres actions pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités de la SNIM.

De plus, à l'occasion du mois béni du Ramadan, 5 328 kits alimentaires ont été distribués aux familles les plus démunies le long du couloir minier, à Birmoghrein, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Un soutien régulier a aussi été apporté aux mosquées, mahadras, imams, muezzins et à leurs associations.

Et dans le cadre de son appui aux institutions étatiques et aux collectivités locales, la SNIM a poursuivi son soutien aux Communes et Wilayas de Dakhlet-Nouadhibou, du Tiris Zemmour et de l'Adrar à travers la fourniture de véhicules, d'engins et d'équipements d'assainissement. Dans la Wilaya de l'Adrar, des opérations ciblées comme le nettoyage de la ville d'Atar et l'enfouissement des déchets ont contribué à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Par ailleurs, la SNIM a considérablement augmenté son soutien aux activités culturelles et sportives, avec un montant alloué de 91,91 MMRU. Grâce à ce soutien, l'Association Sportive et Culturelle de la SNIM (ASC SNIM) a remporté la Coupe du Président de la République en novembre 2024. Dans le cadre de son soutien, la SNIM a financé la construction et l'équipement du stade de Cansado, la réhabilitation du club culturel (incluant une salle de réunion, une salle de spectacle et un espace de réception), l'aménagement d'un parc d'attraction, ainsi que la rénovation des infrastructures sportives (tennis, pétanque, basketball et futsal). Des

projets sont également en cours pour la réfection de la toiture du club, la réhabilitation de la piscine, la création d'un café, l'aménagement d'un camp de loisirs sur la plage de Cansado, et l'acquisition d'un bus pour l'équipe de football.

L'entreprise a également encouragé la pratique sportive pour les enfants des travailleurs et les habitants de la région, en soutenant l'organisation du 13^e Marathon International de Nouadhibou, qui a rassemblé plus de 4 000 coureurs sur des distances de 5, 10 et 21 km, en intégrant notamment des catégories pour les personnes à besoins spécifiques.



En décembre 2024, la ville de Zouerate a accueilli la première édition du Festival des Villes Minières, un événement culturel et social majeur placé sous le thème « Culture minière, entre la réalité et les ambitions ». Parrainée par la SNIM, cette manifestation s'est déroulée du 20 au 22 décembre et a rassemblé des participants venus de plusieurs localités minières. Elle a été ponctuée par une diversité d'activités culturelles et sportives, de compétitions, ainsi que par une exposition mettant en valeur les traditions, les cultures locales et le patrimoine minier des villes du nord de la Mauritanie.

Lors de l'ouverture du festival, le Directeur de la Communication et de l'Action Sociale, M. Mohamed Mahfoudh Ould Bowbeni, a souligné que le soutien de la SNIM à cet événement s'inscrit dans le cadre de sa politique sociale visant à promouvoir la culture, le développement local et la cohésion sociale dans les zones où elle opère. Il a également mis en avant les nombreuses réalisations de la Fondation SNIM en faveur des populations riveraines de la voie ferrée, illustrant l'implication constante de l'entreprise dans la dynamique territoriale.

➤ Autres subventions sociales

Les actions suivantes ont également été réalisées en 2024 :

- ▶ La poursuite de la subvention des produits de première nécessité, visant à alléger l'impact de l'augmentation des prix sur le pouvoir d'achat de nos collaborateurs ;
- ▶ La poursuite du système de retraite complémentaire, qui rentre dans sa quatorzième année ;
- ▶ L'organisation de plusieurs activités culturelles et sportives, au profit des employés et de leurs familles, dont des colonies de vacances et des activités sportives et culturelles spécifiques aux enfants.



Pôle Gouvernance RSE et Economie

Gouvernance

La SNIM démontre un engagement fort et continu envers la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et la qualité, attesté par plusieurs certifications et labels.

Le label **Engagé RSE « niveau confirmé »** maintenu depuis 2021, est le fruit d'une démarche rigoureuse couvrant 55 sous-critères. Ces critères englobent un large éventail de pratiques, allant de la stratégie de l'entreprise à la performance de ses indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, en passant par ses pratiques managériales et relationnelles.

L'engagement de la SNIM en faveur de l'environnement et de la préservation de la biodiversité est également souligné par ses certifications internationales :

- La certification **ISO 9001**, obtenue en 2005, est régulièrement renouvelée.
- La certification **ISO 14001**, obtenue en 2011, est également régulièrement renouvelée.

Gouvernance du développement durable

Copil RSE

Présidé par l'Administrateur Directeur Général (ADG), le comité de pilotage compte en son sein plusieurs directeurs des structures opérationnelles et de support. Il définit la stratégie et la politique RSE de l'entreprise

Direction de l'Environnement et de la Sécurité

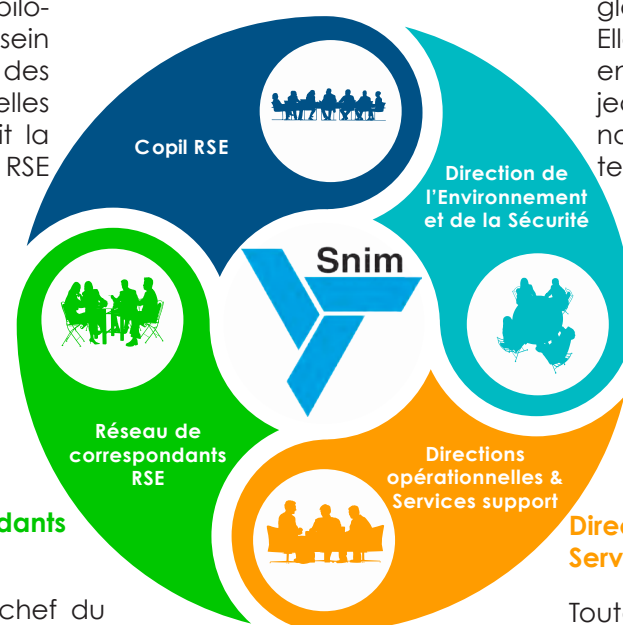
La DES assure le pilotage global de la démarche. Elle traduit les différents engagements RSE en objectifs et assure la coordination entre tous les acteurs.

Réseau de correspondants RSE

Il est présidé par le chef du département Environnement qui en assure l'animation. Le réseau des correspondants RSE se charge de l'opérationnalisation de la politique RSE de l'entreprise, au niveau de chaque direction.

Directions opérationnelles & Services support

Toutes les directions déclinent la politique RSE de la SNIM en objectifs puis en actions qu'elles vont mettre en oeuvre. Les directions communiquent les informations au réseau des correspondants RSE



Contribution dans l'économie Nationale

En 2024, la SNIM a une nouvelle fois affirmé son rôle de pilier central de l'économie nationale grâce à des résultats remarquables.

Les contributions de la SNIM à l'économie mauritanienne pour l'année 2024 se sont établies comme suit :

- La SNIM a contribué à 11% des recettes de l'État.
- Sa part dans le Produit Intérieur Brut (PIB) national a atteint 6%.
- Enfin, l'entreprise a représenté 29% des exportations totales du pays.



Contribution des recettes de la SNIM à l'économie nationale

	2021	2022	2023	2024
Contribution SNIM Recette de l'Etat	17%	22%	14%	11%
Contribution SNIM au PIB	15%	9%	9%	6%
Contribution SNIM aux Exportations	54%	32%	37%	29%



ANNEXES

CONEX
BP 3225
Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société Nationale Industrielle et Minière SNIM

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant sur les états financiers

Au Président,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les annexes aux états financiers qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code de l'IESBA) et aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Annexe 1 :

Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant sur les états financiers

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre l'entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations fournies dans les états financiers à ce titre ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'entité à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant de manière à ce qu'ils en donnent une présentation sincère ;

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nouakchott et Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes et l'Auditeur Indépendant
Version anglaise originale signée par

Le Commissaire aux Comptes
CONEX

L'Auditeur Indépendant
ERNST & YOUNG Audit

Ely Mohamed M'bareck

Moez Ajmi

SNIM
Etat de la situation Financière
Exercice clos le 31 décembre 2024

ACTIF

En MMRU	Note	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non – courants			
Immobilisations corporelles	4.1	67 491	65 253
Immobilisations incorporelles	4.2	191	177
Actifs financiers non courants	4.3	2 041	1 823
Participations dans les entreprises associées	4.3	5 799	5 594
Total actifs non courants		75 522	72 847
Actifs courants			
Stocks et en-cours	4.4	12 403	9 873
Clients et comptes rattachés	4.5	7 696	9 217
Autres créances	4.6	6 546	4 779
Actifs financiers courants	4.7	19	49
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	48 500	48 339
Total actifs courants		75 165	72 256
TOTAL ACTIF		150 687	145 103

CAPITAUX PROPRES & PASSIF

En MMRU	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital et réserves			
Capital émis	4.9	18 270	18 270
Primes d'émission		646	646
Prime d'apport		1 228	1 228
Réserves		1 827	1 827
Autres éléments du résultat global	4.7-4.11	6 855	6 458
Résultats accumulés non distribués		96 887	93 741
Total Capitaux Propres		125 714	122 171
Passifs non courants			
Dettes financières (part à plus d'1 an)	4.10	531	1 079
Obligations au titre des retraites	4.11	7 787	7 034
Provisions	4.12	493	790
Total Passifs non Courants		8 812	8 902
Passifs Courants			
Dettes financières (part à moins d'1 an)	4.10	818	908
Fournisseurs et comptes rattachés	4.13	9 033	6 483
Impôts courants	4.14	2 577	3 024
Autres dettes	4.15	3 584	3 597
Contrats à terme	4.7	151	17
Total Passifs Courants		16 162	14 030
TOTAL PASSIF		150 687	145 103

SNIM
Etat du Résultat Net et Autres éléments du résultat global
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

En MMRU	Note	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de minerai de fer	5.1	45 673	50 053
Produits des activités annexes	5.2	744	740
Produits des activités ordinaires		46 417	50 793
Variation des stocks de produits finis et des travaux en-cours		506	264
Production immobilisée		670	670
Marchandises et matières consommées	5.3	(16 732)	(15 459)
Marge brute		30 860	36 269
Autres produits opérationnels	5.4	38	370
Frais de personnel	5.5	(8 680)	(7 672)
Dotations aux amortissements et provisions	5.6	(5 612)	(8 513)
Impôts et taxes	5.7	(313)	(66)
Autres charges opérationnelles	5.8	(3 686)	(3 409)
Résultat opérationnel		12 607	16 979
Produits financiers	5.9	2 332	2 186
Charges financières	5.10	(152)	(128)
Résultat avant impôts		14 788	19 037
Taxe unique sur le chiffre d'affaires		(4 157)	(4 542)
Résultat net de l'exercice		10 631	14 495
Résultat par action en ouguiya	5.11	582	793

Etat du résultat global

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'exercice	10 631	14 495
Autres éléments du résultat global	397	658
Résultat global	11 028	15 153

SNIM
Tableau de variation des capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2024

En MMRU		Capital émis	Primes d'émission	Prime d'apport	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultats accumulés	Total
Capitaux propres au 01.01.2023								
Réévaluation des instruments financiers		18 270	646	1228	1 827	5 800	87 126	114 898
Réévaluation au titre des régimes de retraite		-	-	-	-	(38)	-	(38)
Réévaluation au titre des régimes de retraite		-	-	-	-	(1 772)	-	(1 772)
Ecart de change sur conversion dans la monnaie de présentation		-	-	-	-	2 468	-	2 468
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	-	14 495	14 495
Dividendes		-	-	-	-	-	(7 880)	(7 880)
Capitaux propres au 01.01.2024								
Réévaluation des instruments financiers		18 270	646	1228	1 827	6 458	93 741	122 171
Réévaluation au titre des régimes de retraite		-	-	-	-	(107)	-	(107)
Réévaluation au titre des régimes de retraite		-	-	-	-	(151) *	-	(151)
Ecart de change sur conversion dans la monnaie de présentation		-	-	-	-	655 **	-	655
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	-	10 631	10 631
Dividendes		-	-	-	-	-	(7 485)	(7 485)
Capitaux propres au 31.12.2024								
		18 270	646	1228	1 827	6 855	96 887	125 714

*151 MMRU d'augmentation de l'indemnité de la retraite lié aux changements d'expériences comptabilisés en autres éléments de résultat global.

** 655 MMRU d'écart de change sur la conversion dans la monnaie de présentation résultant d'un gain de change de 4 987 MMRU et une perte de change de 4 331 MMRU, comptabilisés en autres éléments de résultat global.

SNIM
Etat des flux de Trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

En MMRU	Note	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à des activités opérationnelles			
Bénéfice net avant impôt		14 788	19 037
Dotations aux amortissements et provisions	6.1	6 611	9 423
Reprises sur amortissements et provisions	6.4	(1 111)	(1 054)
+/- Values sur acquisitions / cessions d'immobilisations		-	-
Gains / Pertes de changes	6.5	553	633
Produits des placements		(2 317)	(2 162)
Charges financières		74	103
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	6.2	(907)	208
Flux de trésorerie brut liés aux activités opérationnelles		17 689	26 188
Intérêts payés		(76)	(101)
Impôt payé sur la taxe unique		(4 666)	(3 554)
Flux de trésorerie net liés aux activités opérationnelles		12 947	22 532
Flux de trésorerie liés à des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	6.3	(7 209)	(11 801)
Intérêts encaissés		2 215	2 014
Dividendes reçus		102	148
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(4 892)	(9 639)
Flux de trésorerie liés à des activités de financement			
Cotisations retraites complémentaires		311	241
Remboursements d'emprunts		(631)	(251)
Remboursement retraites complémentaires		(86)	(50)
Dividendes versés		(7 488)	(7 878)
Flux liés aux opérations de financement		(7 894)	(7 938)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		48 339	43 384
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		161	4 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6.6	48 500	48 339



ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes clos au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le **29 Avril 2025**.

1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

L'exercice 2024 a été essentiellement marqué par les faits saillants suivants :

- Enregistrement d'un chiffre d'affaires de 45,7 MdMRU (1,2 billion USD) en diminution de 9% par rapport à 2023, suite à la baisse des prix de vente de minerai de fer.
- Réalisation d'un volume de vente de 14,2 millions de tonnes en augmentation de 1% par rapport à 2023.
- Elaboration d'un nouveau plan stratégique de développement de la chaîne de valeur du Fer 2024-2025, dont la mise en œuvre a débuté en 2024.
- Autorisation de réalisation des investissements de 457 MUSD (~18,147 MdMRU) pour l'extension de chemin de fer dans le cadre des projets « El Aouj » et « Takamul ».

2- OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme (S.A) de droit mauritanien enregistrée en République Islamique de Mauritanie. Son siège social est basé à Nouadhibou, Boîte postale 42.

Elle a pour objet l'extraction et la commercialisation de minerais de fer. La société extrait du minerai de fer à partir des mines de M'Haoudat, des Guelbs et de la Kédia, tout en poursuivant ses activités de recherches minières.

3- METHODES COMPTABLES

3-1 Principes de préparation des états financiers

3.1.1 Normes applicables

Les états financiers sociaux de la SNIM ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). La publication en normes IFRS se justifie par :

- ✓ Une volonté d'harmonisation des investisseurs et bailleurs de fonds qui sont les principaux utilisateurs des états financiers,
- ✓ L'utilisation de ce référentiel par les partenaires de la SNIM,
- ✓ Le souci de comparabilité de l'information financière.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les états financiers au 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux normes IFRS (Normes internationales d'information financière) telles qu'approuvées par l'UE (Union européenne) en vigueur à cette date, et conformément aux normes IFRS émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et obligatoires au 31 décembre 2024.

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

31/12/2024

Nouvelles normes IFRS, révisées ou amendées qui doivent être appliquées à partir du 1er janvier 2024.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes entrées en vigueur à compter du 1 janvier 2024 n’ont pas eu d’incidence sur les états financiers de la SNIM.

Normes	Contenu
Amendements à l’IAS 1	Classement des passifs en tant que courant ou non courant
Amendements à l’IAS 1	« Passifs non courants avec covenants »
Amendements à l’FRS 16	Responsabilité locative dans une vente et cession-bail – Amendements
Amendements à l’IAS 7 et IFRS 7	Accords de financement des fournisseurs -Amendements
Amendements à l’IAS 12	Réforme fiscale internationale - Règles modèles du deuxième pilier

Nouvelles, révisées ou amendées normes IFRS pas encore obligatoires au 31 décembre 2024.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC publiées par l’IASB non encore entrées en vigueur ne devraient pas avoir d’incidence significative sur les états financiers de la SNIM.

Normes	Contenu	Date d’application
Amendements à l’IAS 21	Absence d’échangeabilité	A partir du 1 janvier 2025
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7	Classification et évaluation des instruments financiers	A partir du 1 janvier 2026
Amendements aux IFRS 9 et IFRS 7	Accords d’achat d’électricité	A partir du 1 janvier 2026

3.1.2 Principes généraux

Les principes utilisés se basent sur la méthode du coût historique et sur la méthode de la comptabilité d’engagement, à l’exception (1) des instruments financiers dérivés et (2) des catégories d’immobilisations réévaluées, évalués à leur juste valeur.

La valeur comptable des actifs et passifs qui font l’objet d’une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers sont présentés et évalués en ouguiyas. L’ensemble des tableaux et annexes est présenté en millions d’ouguiyas (MMRU).

Le l’état de résultat est présenté par nature.

3-2 Immobilisations corporelles

Comptabilisation :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition conformément à l’IAS 16 comprenant le coût d’achat proprement dit, augmenté s’il y a lieu des frais directement rattachables, diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La méthode de la réévaluation est appliquée.

- Constructions : Coût d’acquisition
- Installations complexes spécialisées : Juste Valeur
- Matériel ferroviaire et de voie : Juste Valeur
- Matériel d’exploitation : Coût d’acquisition
- Matériel de transport : Coût d’acquisition
- Autres immobilisations corporelles : Coût d’acquisition

Amortissement :

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire, sur la base des durées d’utilité estimées, afin de refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de l’actif conformément à l’IAS 16. Les durées de vie retenues pour l’amortissement linéaire sont les suivantes :

- Constructions : 14 à 30 ans
- Installations complexes spécialisées : 15 à 30 ans
- Matériel ferroviaire et voie ferrée : 10 à 30 ans
- Matériel d’exploitation : 5 à 30 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Autres immobilisations corporelles : 5 ans

Contrat de location

La SNIM évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location, à l’origine du contrat conformément à la norme IFRS 16.

Un droit d’utilisation et une obligation locative correspondante sont comptabilisés pour tous les contrats de location dans lesquels il est preneur, à l’exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d’actifs de faible valeur.

Les actifs au titre du droit d’utilisation sont initialement enregistrés à la date de début du contrat de location lorsque l’actif sous-jacent est disponible à l’usage. Les actifs au titre du droit d’utilisation comprennent l’évaluation initiale de l’obligation locative correspondante, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et les coûts directs initiaux. Ils sont ensuite évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L’obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n’ont pas encore été versés en utilisant le taux d’intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, la Société utilise son taux d’emprunt marginal.

Les actifs au titre de droits d’utilisation sont présentés dans les « Immobilisations corporelles » et les dettes locatives dans les « Dettes de financement » et la partie principale des loyers est classé dans les activités de financement et la partie intérêts dans les activités d’exploitation.

Dépréciation

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l’objet d’une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

S’il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d’utilité. Pour évaluer la valeur d’utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d’actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, la valeur temps de l’argent et les risques spécifiques à l’actif. Pour un actif qui ne génère pas d’entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée par l’unité génératrice de trésorerie à laquelle l’actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Frais de découverte

Dans l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, il peut arriver que les entités aient à enlever des stériles (ou morts-terrains) pour avoir accès à des gisements. Cette opération est appelée « découverte ». Les opérations de découverte peuvent procurer deux avantages à l'entité : du minerai utilisable par l'entité pour produire des stocks et un meilleur accès à des quantités additionnelles de minerai qui seront exploitées au cours de périodes futures.

- **Les coûts de découverte engagés pendant la phase de développement** : les frais engagés sont capitalisés et rentrent dans le coût de construction de la mine et ensuite amortis sur sa durée de vie utile. La capitalisation des coûts de découverte cesse lorsque la mine ou le composant est mis en service et prêt à être utilisé comme prévu par la direction.
- **Les frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation** : l'IFRIC 20 prévoit les traitements suivants :
 - a) Comptabilisation dans les stocks produits au cours de la période conformément à la norme IAS 2 lorsque les opérations de découverte ont trait à la production de la période.
 - b) Comptabilisation en tant qu'actif non courant (c'est-à-dire comme actif au titre des opérations de découverte) lorsque les opérations de découverte permettent un meilleur accès à la ressource naturelle dans les périodes ultérieures si l'ensemble des critères suivants sont remplis :
 - i) Il est probable que les avantages économiques futurs (meilleur accès au corps minéralisé) associés aux opérations de découverte iront à l'entité ;
 - ii) L'entité peut identifier la partie du corps minéralisé à laquelle elle a un meilleur accès ;
 - iii) Les frais rattachés aux opérations de découverte associées à cette partie du corps minéralisé peuvent être évalués de façon fiable.

Compte tenu de contraintes liées à la mise en place de la norme, le coût de découverte engagé pendant la phase de production est affecté aux stocks produits au cours de la période.

Coût de démantèlement et remise en état du site

Dans le cadre du projet Guelbs 2 et du port minéralier, des obligations implicites pourraient conduire la SNIM à comptabiliser des actifs en vue du démantèlement et/ou du réaménagement des installations. La SNIM reste également attentive aux évolutions législatives et décisions prises en la matière par l'administration mauritanienne. (Cf. 3.14 Remise en état des sites).

3-3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition conformément à l'IAS 38. Ces derniers sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité économique estimée entre 3 à 5 ans.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable ou lorsque l'actif ne répond pas aux conditions d'amortissement de l'IAS 38 (avantages économiques consommés sur plusieurs années).

Les immobilisations incorporelles de la société ne comprennent pas de Goodwill.

3-4 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales

La norme IFRS 6 précise l'information financière relative à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2006.

Une entité doit déterminer une méthode comptable précisant quelles dépenses sont comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation et appliquer cette méthode de manière cohérente et permanente, la méthode appliquée par la SNIM est la suivante : Pour les immobilisations incorporelles, les dépenses éligibles sont celles prévues par le §9 d'IFRS 6, et ne concernent que les frais de recherche et développement prévus par IFRS 6, notamment :

- ✓ Acquisition des droits de prospecter,
- ✓ Études topographiques, géophysiques et géotechniques,
- ✓ Forage d'exploration,
- ✓ Creusage de tranchée,
- ✓ Échantillonnage.

Pour les actifs corporels, ce sont les actifs utilisés par la structure dédiée à la recherche.

3-5 Actifs financiers non courants

Des prêts qui ne génèrent pas d'intérêt sont consentis aux salariés de la société. Des dépôts de garantie sont réalisés à la demande des sociétés d'électricité, d'eau et de télécommunication mauritaniennes afin de couvrir les éventuels défauts de règlement ou les détériorations d'équipements utilisés. Les prêts et les dépôts de garantie sont enregistrés à la valeur des montants prêtés ou versés.

3-6 Participations dans les entreprises associées

Les titres de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées sont inscrits à l'état de situation financière pour leur valeur d'acquisition conformément aux dispositions de l'IAS 27. Une provision est constituée en cas de moins-value par rapport à la valeur d'acquisition.

3-7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont composés essentiellement de matières premières, de minerai de fer et autres approvisionnements (pièces de rechange).

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, y compris les pièces de rechange, sont évaluées au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, conformément à l'IAS 2.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont dépréciés annuellement pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La méthode de dépréciation des stocks de matières premières et autres approvisionnements se présente comme suit :

Articles en stock :

- Pas de dépréciation sur les articles dont la consommation est régulière (couverture inférieure ou égale à un an) ;
- Dépréciation de 15% des articles ayant enregistré un mouvement (une consommation) durant les trois derniers exercices ;
- Dépréciation de 100% du stock mort (articles n'ayant pas connus de mouvements sur les trois dernières années sauf les articles stratégiques et les articles des premières dotations)
- Dépréciation de 100% des articles en litiges ;

Stocks de Minerai :

Les stocks de minerai de fer, y compris le minerai gardé en verse, sont valorisés au prix de revient moyen pondéré ou à la valeur réalisable nette si elle s'avère lui être inférieure. Les prix de revient comprennent les coûts directs des mines, des sites de production, du chemin de fer et du port, ainsi qu'une quote-part d'amortissements et de frais généraux. Cette valorisation est déterminée abstraction faite des frais financiers, des frais généraux fixes et variables encourus pour transformer les matières premières en produits finis et des frais liés à la fonction commerciale.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente pour les minerais riches. Le minerai de qualité pauvre est totalement déprécié étant donné qu'il n'a pas de valeur marchande.

3-8 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, lorsqu'il s'agit d'écart d'acquisition ou d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Lorsque la valeur nette comptable de l'actif ou des actifs regroupés en unité génératrice de trésorerie (UGT) devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée à hauteur de cette différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. En cas d'UGT, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation.

La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Définition des unités génératrices de trésorerie

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie qui n'existe pas à la SNIM.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les critères de définition des UGT présentés ci-dessus ont conduit la société SNIM à procéder au regroupement suivant : Société SNIM. Il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les trois mines exploitées à Zouerate, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires de Nouadhibou. Il a été considéré que les mines, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires ne pouvaient générer séparément des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres composantes de l'ensemble constituant la SNIM.

La valeur d'usage de ces unités ou regroupements d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

3-9 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation calculées conformément à la norme IFRS 9. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

3-10 Coûts des emprunts

En application de la norme internationale IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits comme un élément du coût de cet actif. Depuis 2016, toutes les charges d'intérêts relatives aux actifs qualifiés à la suite de la mise en service des projets y afférents (principalement Guelb, Port) ont été passées en charges.

3-11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie répondent à la définition ci-dessus et sont déduites des concours bancaires courants.

3-12 Emprunts

La dette de la SNIM est principalement contractée auprès de bailleurs de fonds internationaux à des taux dits préférentiels.

Les emprunts à taux préférentiels devraient être enregistrés à l'origine à leur juste valeur, soit la valeur actualisée de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, calculée selon le ou les taux d'intérêt ayant cours sur le marché pour un instrument similaire (quant à la monnaie, à l'échéance, au type de taux d'intérêt et à d'autres facteurs) ayant une notation similaire. Tout excédent prêté constitue une charge ou une réduction des produits, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation en tant qu'autre type d'actif.

Pour calculer la valeur de marché d'un emprunt consenti à un taux préférentiel, et donc hors marché, il s'agit de déterminer de façon fiable un taux d'actualisation des flux futurs.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM, les données de marché nécessaires pour déterminer une courbe de taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels ne sont pas disponibles :

- Absence d'un marché de financement à long terme des activités privées en devises en Mauritanie,
- Difficulté d'évaluer le spread de crédit de la SNIM,
- Absence d'entreprise d'extraction minière comparable en Afrique de l'Ouest.

Il est donc impossible de déterminer de façon fiable une valeur de marché des emprunts à taux préférentiels contractés par la SNIM. Dans ce cas, la SNIM comptabilise ces actifs / passifs financiers à leur prix de transaction qui correspond au montant reçu. Les intérêts sont enregistrés sur la base du taux facial.

Le ratio d'endettement net calculé à partir des données de l'exercice arrêté au 31/12/2024 est de -2,56.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation (PDM), la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels. Parmi ces conventions, deux emprunts contractés en 2009 auprès de deux pool bancaires composés de :

- i) La Banque africaine de Développement, l'Agence française de Développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque Islamique de Développement, la BNP Paribas, la société Générale, BHF-BANK Aktiengesellschaft et KfW pour ce qui concerne le financement du Projet GuelbII; et de
- ii) La BNP Paribas, la société Générale, BHF-BANK Aktiengesellschaft et KfW pour le financement du Projet nouveau Port Minéralier.

Ces deux emprunts bancaires sont assortis de clauses (appelées « covenants ») imposant le respect de certains ratios. Le non-respect de ces ratios donne aux prêteurs la faculté d'exiger le remboursement anticipé de leurs concours. Les ratios sont calculés chaque semestre sur la base des comptes individuels et consolidés.

Lesdits ratios se présentent comme suit :

- Ratio de Couverture du Service de la Dette (Cash-Flow Libre /Service de la Dette) : >1,3
- Ratio d'Endettement (DLMT/Excédent Brut d'exploitation) : <3,5
- Ratio de Structure Financière (DLM / Capitaux propres) : <2
- Ratio de liquidité (Actif Courant/Passif Courant) : >1,5

Le 20 juin 2018, la SNIM a conclu avec ses bailleurs de fonds un accord, dont les principaux termes sont les suivants :

- 1) Ratio d'Endettement : Le Ratio d'Endettement (dettes financières sur EBITDA) est remplacé par le Ratio d'Endettement Net (Dettes nettes (après déduction du cash) sur EBITDA).
- 2) Communication aux prêteurs sur une base mensuelle de i) Cash Balance On shore et Offshore et ii) Facturation clients
- 3) La communication aux prêteurs des contrats offtake
- 4) L'instauration d'un nouveau contrôle sur la liquidité : le niveau minimum de cash doit être de 100 MUSD. Le non-respect sera considéré comme un Cas de Défaut.
- 5) Si le niveau de cash devient inférieur à 150 MUSD, la SNIM accepte de faire conduire, par une tierce partie, une analyse de ses prévisions et des mesures prises pour restaurer le niveau de cash.

Les emprunts bancaires pour le projet Guelb II et pour le Projet nouveau Port Minéralier sont totalement remboursés.

L'ensemble des ratios prévus par les termes des contrats décrits ci-haut ont été respectés au 31 décembre 2024.

3-13 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les engagements résultant de restructurations sont comptabilisés au moment de l'annonce aux personnes concernées.

3-14 Remise en état des sites :

Les obligations juridiques au 31 décembre 2024 relatives à la réhabilitation des sites d'extraction minière sont régies par le cadre réglementaire suivant :

L'obligation de remise en état des sites est évoquée dans le code des mines de 1979.

L'actualisation de ce code en 2009, suite à la parution de la loi n° 2009-26 du 07 Avril 2009, précise que tout abandon d'exploitation d'une zone d'extraction minière doit nécessairement faire l'objet d'un arrêté ministériel disposant les actions prises en termes de « sécurité, salubrité publique et caractéristiques essentielles du milieu environnant ».

Au 29 Avril 2025, aucun décret d'application n'a été arrêté par le conseil des ministres instaurant les obligations pratiques.

La Loi portant sur l'environnement : La loi n° 2000-45 portant sur l'environnement, confirme l'existence de cette obligation légale de procéder à des remises en état des sites d'extraction sur le territoire Mauritanien. Ce texte promulgué le 26 juillet 2000 précise à l'article 44 que : "L'exploitation de carrière ou de mines ainsi que les travaux de recherches minières devront être conçus et exécutés de manière à :

- ne pas endommager l'environnement aux abords des chantiers ni créer ou aggraver des phénomènes d'érosion,
- permettre la remise dans leur état initial des sites des chantiers exploités.

La remise en état des sites incombe à l'exploitant de la carrière ou de la mine. Les modalités et les délais d'exécution des travaux seront fixées par décret pris sur rapport conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Mines."

(Titre III : De la protection des ressources et du milieu naturel / Chapitre III : La protection du sol et sous-sol / Article 44)

Cette loi a fait l'objet de l'adoption des décrets suivants :

- Le décret n°2004-94 requiert la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'ouverture à l'exploitation de toute mine de capacité supérieure à 100 tonnes/jour.
Le décret n° 2007-107 confirme cette obligation, et requiert à l'article 7.8 que les mesures prises dans le cadre de cette obligation de réhabilitation des sites soient assorties de garanties bancaires, mais ne fixe aucune ligne directrice quant à l'interprétation du terme « réhabilitation ».

Au 29 Avril 2025, ces deux décrets ne sont pas parus.

- Le 04 février 2009, le décret 2009-051 est adopté dans le cadre de la loi sur l'environnement, sans porter modification à l'article 14 du décret 2008-159 statuant sur l'obligation suivante : « Deux mois avant l'expiration du permis d'exploitation, le cadastre minier doit en informer le cadastre des Mines et de la Géologie pour qu'il veille à ce que le titulaire exécute les travaux de réhabilitation conformément aux dispositions prises au décret relatif à la Police des Mines et au décret relatif à l'environnement minier . »

En conclusion, l'obligation légale, si elle existe, n'est pas assortie d'un décret d'application précisant son interprétation. L'évaluation de l'obligation ne pouvant être effectuée de manière fiable, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de la SNIM à la date de clôture.

Par ailleurs, depuis fin février 2011, la SNIM est agréée ISO 14001. Dans ce cadre, les objectifs fixés sont :

- L'analyse environnementale des sites, le lancement du plan de management environnemental et la définition des objectifs et du programme environnemental.
- Le département juridique de la SNIM est en veille afin de surveiller les évolutions législatives relatives à ces obligations.
- Le département technique travaille actuellement sur les hypothèses de valorisation sur la base d'une interprétation des lois en vigueur et des obligations implicites résultant de la certification ISO 14001.

Une provision sera donc comptabilisée dès lors qu'une évaluation fiable de l'obligation sera réalisable. Les variations de l'évaluation de ce passif seront comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC1.

3-15 Coût des avantages au personnel

Régime à prestations définies :

Il existe, au sein de la société, un régime d'indemnités de départ en retraite, qualifié de régime à prestations définies. Il convient de noter qu'il n'existe aucun fonds externalisé permettant le financement de tout ou partie de l'engagement.

L'évaluation de ce régime a été réalisée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels est devenue obligatoire à compter du premier janvier 2013. La SNIM comptabilise l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres en conformité avec IAS19.

La société offre à ses cadres dirigeants certains avantages complémentaires non postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de la participation d'impôts, de la couverture sanitaire, de la mise à disposition de voitures de fonction, de carburant et de logements attribués.

Le coût des prestations accordées lié à ces régimes est peu significatif. Il est donc comptabilisé au fur et à mesure en charges.

Régime à cotisations définies :

La SNIM a décidé de mettre en place, à partir de janvier 2011, un système de retraite complémentaire qualifié de régime à cotisation définie avec comme caractéristiques principales :

- ✓ Une cotisation patronale de 10% et une cotisation salariale de 7% du salaire de référence
- ✓ Le coût du service passé pris en charge par la SNIM
- ✓ Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté (cf. 4.11 Hypothèses actuarielles)

Les dotations et les reprises sur l'indemnité de départ à la retraite et celles de la retraite complémentaire sont comptabilisées en charges de personnel.

3-16 Produits des activités ordinaires

IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestations pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que la société s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Les produits des activités ordinaires de la SNIM sont composés essentiellement par le chiffre d'affaires sur les ventes de minerais qui est comptabilisé au moment du transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Les ventes de minerais sont faites FOB et le transfert de contrôle est effectué au moment du chargement des minerais.

3-17 Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charges, elle est comptabilisée en produit, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuité constante.

3-18 Impôts

Compte tenu du statut fiscal actuel et des bases de détermination de l'impôt (9% du chiffre d'affaires), il n'existe pas d'impôts différés.

3-19 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes

La SNIM présente ses états financiers en monnaie locale, l'ouguiya.

Le paramétrage actuellement retenu dans le système d'information prévoit l'Ouguiya comme monnaie fonctionnelle, le dollar étant utilisé comme monnaie parallèle. Toutefois le système permet d'éditer des comptes basés sur la monnaie parallèle USD. La situation nette établie sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en MRU (convertie au taux moyen annuel) peut être estimée à 143 844 MMRU à comparer à une situation nette de 125 714 MMRU dans les comptes présentés.

3-20 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

SNIM utilise les instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés à son activité (risque lié à ses opérations d'exploitation, d'investissement et de financement).

Les instruments financiers dérivés, négociés pour couvrir l'exposition de la société aux risques liés à son activité ou à ses opérations de financement, sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ils réduisent la variation de valeur des flux de trésorerie attribuables à une transaction future.

La SNIM n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, excepté pour le risque de change ; ni pour couvrir un investissement net dans une activité à l'étranger.

Couverture de flux de trésorerie respectant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture :

Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture, et en résultat de la période pour la partie inefficace de la couverture.

A la date de réalisation de la transaction couverte, les gains ou pertes différés par capitaux propres sont repris en résultat de la période de réalisation de la transaction couverte et au même poste de résultat que cette dernière.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9. Dans ce cas, le gain ou la perte cumulée dégagé sur l'instrument de couverture initialement comptabilisé directement en capitaux propres, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que l'engagement pris ou la transaction prévue ne s'est pas produite.

Dans le cas de non-réalisation de la transaction couverte, les variations de valeur cumulée comptabilisées directement en capitaux propres sont reconnues dans le résultat de l'exercice.

Instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas :

Les gains et pertes relatifs aux variations de valeur de l'instrument dérivé (tel que les ventes d'options ou les contrats conditionnels dits exotiques), sont enregistrés directement en résultat de l'exercice.

Tous les instruments financiers dérivés sont entrés à l'état de situation financière à leur juste valeur dès que le contrat est négocié et sont, ultérieurement, réévalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

La valeur de marché des contrats à terme ferme et des swaps, au cours de leur vie et à leur échéance, est calculée par un prestataire extérieur sur la base des données au comptant et à terme à la date de valorisation des différents sous-jacents et des courbes de taux d'intérêt sans risque pour l'actualisation.

Au cours de la vie de l'option et à son échéance, la valeur de marché est déterminée par un prestataire extérieur grâce au modèle de Black and Scholes, sur la base des éléments suivants :

- ✓ Valeur de marché du sous-jacent,
- ✓ Prix d'exercice de l'option,
- ✓ Volatilité à la monnaie « forward »,
- ✓ Taux d'intérêt sans risque,
- ✓ Date d'échéance de l'option.

3-21 Dividendes et intérêts

Les dividendes sont comptabilisés lorsque l'actionnaire est en droit de percevoir le paiement.
Du fait de la politique comptable de l'entreprise, les dividendes et intérêts reçus sont classés en activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie, les dividendes versés en activités de financement et les intérêts versés en activités opérationnelles.

3-22 Reporting par segment

SNIM est dédiée à l'extraction de minerai de fer. En effet, l'analyse de l'activité est réalisée à travers des zones géographiques qui constituent le niveau principal d'information sectorielle selon la norme IFRS 8 " Secteurs opérationnels" pour le produit des activités ordinaires provenant des clients externes. D'autres informations liées au résultat, aux actifs et aux passifs ne sont pas suivies par zones géographiques. L'activité de la société est en effet entièrement réalisée en dehors de la République islamique de Mauritanie. Les zones géographiques peuvent être identifiées comme suit :

- Chine,
- Algérie,
- Italie,
- Japan,
- Australie,
- France,
- Autres pays membres de l'Union européenne,
- Autres.

4- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

4.1 Immobilisations corporelles

Immobilisations évaluées à la juste valeur En MMRU	31/12/2023	Acquisitions	Transfert	Cessions	31/12/2024
Valeur Brute	51 728	2 195	158	(133)	53 948
Amortissements	27 769	2 089	158	(133)	29 883
VALEUR NETTE	23 959	105	-	-	24 064

Immobilisations évaluées au coût	31/12/2023	Acquisitions	Transfert	Cessions	31/12/2024
Valeur Brute	66 004	5 969	(1)	(101)	71 870
Actif de droit d'utilisation	3 723	-	-	-	3 723
Amortissements	40 819	3 685	-	(84)	44 420
VALEUR NETTE	28 909	2 284	(1)	(18)	31 175

TOTAL VALEURS BRUTES	121 455	8 164	156	(234)	129 541
----------------------	---------	-------	-----	-------	---------

TOTAL AMORTISSEMENTS	68 588	5 775	158	(216)	74 304
----------------------	--------	-------	-----	-------	--------

IMMOBILISATIONS EN COURS	12 385	9 629	(9 857)	94	12 251
--------------------------	--------	-------	---------	----	--------

VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS*	65 253	12 018	(9 858)	77	67 491
-----------------------------------	--------	--------	---------	----	--------

* N'incluant pas la valeur nette des Actifs de prospection qui s'élève à une faible valeur de 0,3 MMRU au 31 décembre 2024 et 0,4 MMRU au 31 décembre 2023.

Les acquisitions de l'année 2024 s'élèvent à 9 629 MMRU dont 670 MMRU de production immobilisée.

En absence d'indice de perte de valeur sur les actifs de la société, le test de dépréciation n'a pas été réalisé.

Il n'existe pas non plus de nantissement sur les immobilisations corporelles.

Coût d'emprunt incorporé :

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans le coût d'actifs se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2023	Couts incorporés sur la période	31/12/2024
Guelb2	2 024	-	2 024
Port minéralier	406	-	406
Dragage Port	200	-	200
Total	2 630	-	2 630

Location financement :

La valeur comptable brute des Contrats de location compris dans les immobilisations finales (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	31/12/2024
Renouvellement. Equipement. Port (part BID)	769	-	-	769
Divers Matériels Guelbs II (part BID)	2 324	-	-	2 324
Matériels de voie (Part BID)	631	-	-	631
Valeurs brutes	3 723	-	-	3 723

Les divers matériels Guelbs II correspondent aux :

- 10 camions de mine pour 614 MMRU,
- 6 locomotives pour 573 MMRU,
- 6 systèmes de chargement de wagon pour 463 MMRU,
- 4 Concentrations Humides pour 674 MMRU.

Les Matériels de « Voie » correspondent :

- A l'usine de traverses en béton pour 375 MMRU,
- Et à des fournitures d'équipement de voie pour 256 MMRU.

Obligation en matière de location financement :

Paiements minimaux de location en milliers USD	31/12/2024	31/12/2023
Échéance 1 an	-	2 655
De la 2 à la 5e incluse	-	-
Plus de 5 ans	-	-
Moins : Charges financières futurs	-	(65)
Dettes de location financement	-	2 589

4.1.1 Immobilisations évaluées à la juste valeur

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception des catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000. Les valeurs réévaluées ont été confirmées au cours de l'exercice 2001 par un expert indépendant, le cabinet Met-Chem.

Par ailleurs, certaines catégories d'immobilisations sont depuis réévaluées régulièrement, notamment au cours de l'exercice 2006. La juste valeur a été déterminée selon l'approche de coût de remplacement net d'amortissements, en raison de l'absence d'indication de marché.

L'estimation du coût de remplacement a été faite compte tenu des critères suivants :

- La valeur à l'état neuf,
- L'état technique de l'équipement et ;
- La durée de vie totale et l'âge de l'équipement.

VALEUR BRUTE	31/12/2023	Acquisitions	Transfert	Sorties	31/12/2024
En MMRU					
Installations complexes spécialisées	42 555	1 964	-	-	44 519
Matériel ferroviaire et de voie	9 173	231	158	(133)	9 429
TOTAL	51 728	2195	158	(133)	53 948

AMORTISSEMENTS	31/12/2023	Dotations	Transfert	Reprises	31/12/2024
Installations complexes spécialisées	22 753	1 882	-	-	24 636
Matériel ferroviaire et de voie	5 016	207	158	(133)	5 248
TOTAL	27 769	2 089	158	(133)	29 883

VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2023	Augmentation	Transfert	Diminution	31/12/2024
Installations complexes spécialisées	19 802	82	-	-	19 883
Matériel ferroviaire et de voie	4 157	24	-	-	4 181
TOTAL	23 959	105	-	-	24 064

4.1.2 Immobilisations évaluées au coût d'entrée

VALEUR BRUTE	31/12/2023	Acquisitions	Transfert	Sorties	31/12/2024
En MMRU					
Terrains	470	-	-	-	470
Aménagement terrains	112	-	(1)	-	111
Bâtiments	29 069	1 032	-	(54)	30 047
Matériel d'exploitation	36 403	4 391	-	(30)	40 765
Matériel transport	2 697	362	-	(9)	3 050
Matériel Informatique & bureaux	615	58	-	-	673
Mobilier bureaux & autres	363	125	-	(9)	480
TOTAL	69 728	5 969	(1)	(101)	75 595

AMORTISSEMENTS	31/12/2023	Dotations	Transfert	Reprises	31/12/2024
Terrains	-	-	-	-	-
Aménagement terrains	17	-	-	-	17
Bâtiments	13 288	1 251	-	(39)	14 500
Matériel d'exploitation	24 565	2 099	-	(27)	26 636
Matériel transport	2 037	286	-	(9)	2 314
Matériel Informatique & bureaux	580	16	-	-	596
Mobilier bureaux & autres	333	33	-	(9)	357
TOTAL	40 819	3 685	-	(84)	44 420

VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2023	Augmentation	Transfert	Diminution	31/12/2024
Terrains	470	-	-	-	470
Aménagement terrains	96	-	(1)	-	94
Bâtiments	15 781	(219)	-	(16)	15 546
Matériel d'exploitation	11 838	2 292	-	(2)	14 129
Matériel transport	660	76	-	-	735
Matériel Informatique & bureaux	35	42	-	-	77
Mobilier bureaux & autres	30	92	-	-	123
TOTAL	28 910	2 283	(1)	(18)	31 175

Le tableau suivant donne les valeurs brutes des immobilisations corporelles entièrement amorties et qui sont encore en usage au 31 décembre 2024 :

Désignation En MMRU	Valeur brute	
	2 023	2 024
Bâtiments	1 673	1 840
Matériel Ferroviaire et voie	1 712	1 888
Installations complexes et spécialisées	9 485	10 376
Matériel d'exploitation	16 896	17 519
Matériel transport	1 561	1 772
Autres immobilisations corporelles	773	899
TOTAL	32 100	34 294

4.2 Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations brutes	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	31/12/2024
Valeurs des immobilisations incorporelles	808	28	-	837
TOTAL	808	28	-	837

Variation des amortissements	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Valeurs des amortissements des immobilisations incorporelles	631	15	-	646
TOTAL	631	15	-	646

Valeur nette des immobilisations incorporelles	177	13	-	191
--	-----	----	---	-----

Ces immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels et brevets acquis.

Tests de sensibilité et valeur des écarts d’acquisition

Dans le contexte de la clôture, l’appréciation de la variation raisonnablement possible des hypothèses clés par la société correspond aux fourchettes des valeurs retenues dans les tests de sensibilités.

Conformément à la norme IAS36, les immobilisations corporelles à durée d’utilité finie sont soumises à un test de dépréciation lorsqu’il existe des indices révélant une possibilité de perte de valeur. Des tests de sensibilité sur les hypothèses clés, notamment opérationnelles, en tenant compte des variations raisonnablement possibles sont réalisés à l’occasion du test de dépréciation à savoir :

- Un test de sensibilité sur les cours du minéral
- Un test de sensibilité sur les taux de croissance et CMPC

Au cours de l’exercice 2024, aucun indice de perte de valeur concernant les immobilisations corporelles et incorporelles n’a été relevé.

4. 3 Actifs financiers non courants & Participations dans les entreprises associées

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et avances	2 164	1 954
Dépôts et cautionnements	15	7
Provision pour dépréciation des autres actifs	(138)	(138)
Actifs financiers non courants	2 041	1 823
Participations dans les entreprises associées	5 799	5 594
TOTAL	7 840	7 416

4 .3.1 Actifs financiers non courants :

Les prêts et avances comprennent essentiellement :

- Les prêts et avances consentis aux salariés de la société. Ces prêts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés et n’engendrent pas d’intérêts.
- Le prêt Najah qui est relatif à la convention tripartite (Etat, SNIM et NAJAH) par laquelle l’Etat s’engage de payer la SNIM le reliquat du prêt et NAJAH s’engage à réaliser certains travaux en faveur de l’Etat.

Les dépôts et cautionnements sont évalués sur la base des montants décaissés. L’écart avec leur juste valeur n’est pas significatif.

La provision pour dépréciation des actifs financiers non courants correspond à la dépréciation des prêts.

4.3.2 Participations dans les entreprises associées

En MMRU	31/12/2023	Augmentations	Transfert	Cessions	31/12/2024
Participations	8 749	-	-	(15)	8 734
Prêts filiales	2 718	272	-	(7)	2 983
Valeur Brute	11 467	272	-	(22)	11 718
Dépréciations de titres de participations	(4 689)	(68)	-	24	(4 733)
Dépréciations des prêts filiales	(1 184)	(8)	-	7	(1 185)
Provision pour dépréciation	(5 874)	(76)	-	31	(5 919)
Participations	4 060	(68)	-	9	4 001
Prêts filiales	1 534	264	-	-	1 798
Valeur nette	5 594	196	-	9	5 799

La diminution du poste Participations correspond :

- À la liquidation de la société IQAR pour une participation de : 15 MMRU (la provision relative a été reprise)

L’augmentation du poste Prêts Filiales correspond :

- Avances actionnaire en faveur de GMM et GHM de 8 MMRU chacune
- Avances actionnaire en faveur de SAMIA 86 MMRU
- Avances actionnaire en faveur de TAKAMUL 151 MMRU
- Avances actionnaire en faveur de SAFA 18 MMRU
- Avances actionnaire en faveur de SAMMA 0,5 MMRU

L'objet social de chacune des filiales est présenté ci-après :

- **La Société Mauritanienne de Services et de Tourisme (SOMASERT) :** Gestion des infrastructures hôtelières et la promotion du potentiel touristique du pays ;
- **La Société Arabe du Fer et de l'Acier (SAFA)** la production du fer à béton et l'exploitation d'une fonderie de 2 000 tonnes de capacité ;
- **La Société d'Acconage et de Manutention en Mauritanie (SAMMA)** Consignation, de transit et de manutention aux ports de Nouadhibou et Nouakchott ;
- **La Société d'Assainissement, de Travaux, de Transport et de Maintenance (ATTM)** Travaux de routes et de Génie Civil ;
- **La société Construction Mécanique de l'Atlantique (COMECA)** La fabrication, la confection et la réparation de pièces mécaniques des charpentes, des ensembles mécaniques et de chaudronnerie ;
- **La Société Arabe des Industries Métallurgiques (SAMIA)** L'extraction et la vente du Gypse ainsi que la production de plâtre ;
- **La société Granite et Marbre de Mauritanie (GMM)** L'exploitation et l'exportation des pierres ornementales, essentiellement le granit et le marbre ;
- **Gestion des Installations Pétrolières (GIP) :** Le stockage, transport et la distribution des Hydrocarbures raffinés ;
- **Tazadit Underground Mine** La recherche et l'exploitation souterraine des gisements de minerai de fer ;
- **Damane Assurance** assurance industrielle ;
- **El Aouj Mining Company (EMC)** La production du minerai des guelbs El Aouj ;
- **Mauritanian Airlines International (MAIL)** Le transport aérien national et international.
- **Mauritanienne d'Eau et d'Electricité (M2E)** La gestion des réseaux de distribution d'eau et d'électricité ;
- **Mauritania Saudi Mining and Steel (TAKAMUL)** La production et exportation du minerai de fer.
- **Grand Hôtel de Mauritanie (GHM)** La construction et la gestion d'hôtels de coute catégories.
- **Société de Remorquage Nouadhibou (SRN)** La réalisation d'activité de remorquage ainsi que de toute prestation de lamanage et de pilotage dans le port de Nouadhibou et dans tout autre port de Mauritanie out en dehors.
- **AMSAGA ;** La réalisation des activités d'exploration géologiques, et les activités minières (production et exploitation minière)
- **ENGINEEING & CONSULTING ASSOCIES (Enco) :** La réalisation de mission d'études, de conseils, de formation et d'assistance
- **Générale de la promotion immobilière (GPIM) :** Construction et gestion promotion immobilière

Participation dans les entreprises associées au 31 12 2024 (En MMRU)												
Entité	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres au bilan		Prêts / avances consentis et non remboursés au bilan		Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat	Total Bilan	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette	Brute	Nette					
SOMASERT	57	34	100%	56	56	-	-	-	125	10	140	4
SAFA	30	236	100%	28	28	18	18	-	248	18	406	10
SAMMA	10	285	53%	1	1	0	0	-	197	57	369	24
ATTM	1 890	(1 691)	79%	3 628	156	134	-	-	1 735	(53)	3 317	-
COMECA	20	163	92%	18	18	29	29	-	394	33	306	0
SAMIA	364	(221)	89%	326	128	107	107	-	42	(63)	412	-
GMM	110	(190)	96%	344	-	52	-	-	5	(98)	119	-
TUM	82	-	65%	82	-	-	-	-	-	-	-	-
EL AOUI SA (EMC)	2 457	(731)	50%	1 228	883	1 484	489	-	-	(41)	5 623	-
GIP	728	365	68%	495	495	-	-	-	144	39	1 963	32
MAIL	6 867	(6 802)	15%	810	538	-	-	-	1 687	(365)	5 907	-
DAMANE ASSURANCE SA	600	129	20%	120	120	-	-	-	143	68	1 119	10
M2E	50	13	100%	50	50	-	-	-	133	(23)	323	-
MSMS (TAKAMUL)	1 075	55	50%	535	535	589	589	-	-	4	4 510	-
AMSAGA	-	-	100%	-	-	4	-	-	-	-	-	-
GHM	1 591	(77)	62%	977	966	565	565	-	-	(43)	2 866	-
SRN	8	49	35%	3	3	-	-	-	271	37	115	15
ENCO	8	2	30%	2	2	-	-	-	7	1	11	-
GPIM	30	(8)	100%	30	22	-	-	-	0	(15)	58	-
Totaux	15 977	(8 389)		8 734	4 001	2 983	1 798	-	5 131	(434)	27 564	95

Note de présentation du projet El Aouj

(a) Présentation générale d'EMC

La société EL AOUJ MINING COMPANY (EMC) est une joint-venture détenue à 50/50 par la SNIM et Sphere Minerals, une entreprise australienne détenue à 100% par le groupe Glencore, un des leaders mondiaux du trading des ressources naturelles.

La vision d'EMC est de devenir une société minière mauritanienne majeure, qui crée de la richesse sur le long terme, pour la prospérité et le bien-être de ses actionnaires, employés et communautés locales. Son objectif est de développer le Projet El Aouj dans la région du Tiris Zemmour, où elle détient :

- Un permis d'exploitation minière valable 30 ans couvrant 5 Guelbs (El Aouj Est, Centre et Ouest, Tintekrat et Bouderga),
- Un permis d'exploitation d'eau valable 30 ans couvrant les aquifères de Touajil et Aouchich.

EMC a réalisé conjointement avec ses actionnaires un programme d'exploration d'envergure sur l'ensemble de ses 5 Guelbs tout en mettant l'accent sur le Guelb El Aouj Est. Le programme, réparti en plusieurs campagnes, a totalisé 179 100 m de forages. Il a permis d'évaluer les réserves minières à 4,4 milliards de tonnes de minerai de fer dont la moitié est localisée au niveau du Guelb El Aouj Est.

L'objectif initial de la joint-venture entre SNIM et Sphere était l'introduction du processus de pelletisation dans le pays. Un tel processus devait permettre la production d'une meilleure qualité que celle actuellement obtenue par la SNIM au niveau du Guelb El Rhein. Une étude de Faisabilité a été réalisée en 2008 et mise à jour en 2010. Elle a conclu à la consommation excessive d'eau et d'énergie nécessaires à ce traitement.

Face à des ressources en eau très limitées dans la région de Tiris Zemmour, le Conseil de EMC a approuvé en 2013 le passage de la pelletisation vers la production de concentré similaire à celui produit par la SNIM, après une étude conceptuelle réalisée en 2012.

Ainsi, et depuis 2013, EMC a réalisé l'ensemble des études nécessaires pour une excellente définition technique et financière du Projet à savoir l'étude de Pré-Faisabilité, l'étude de Faisabilité, l'étude d'Ingénierie des Détails (FEED), l'étude d'Impact Environnemental et Social, l'étude de Capacité de Chemin de fer ...etc.

A la suite de toutes ces études et compte tenu de la situation économique mondiale de 2018 (baisse des prix du minerai de fer), le modèle financier du Projet s'est arrêté à un Taux de Rentabilité Interne (TRI) de 8,5% pour une Production annuelle de 11,3 Million de tonnes à 66,5% Fe et un Investissement total de 1,372 Milliard de dollars. Une telle rentabilité a été considérée par les actionnaires comme très faible et ne justifiant pas un investissement d'une telle ampleur. Le Projet a été alors gelé en 2019.

(b) Reprise du projet

L'année 2021 a été marquée par la volonté des actionnaires de reprendre le Projet El Aouj, tenant compte de l'augmentation des prix du minerai de fer. Cette volonté s'est concrétisée par le changement de la Direction de l'entreprise et l'accord des actionnaires pour la mise à jour de l'étude FEED de 2018 et la mobilisation du financement nécessaire.

Depuis Août 2021, l'équipe EMC a réalisé l'ensemble des opérations nécessaires pour s'assurer de la mise à jour du Projet et de sa faisabilité :

- Vérification et mise à jour de l'étude technique FEED de 2018 en s'appuyant sur HATCH en parallèle avec la reprise des Appels d'Offres lancés en 2018 pour tenir compte de l'évolution des prix entre 2018 et 2021. Cela a permis d'avoir un Projet techniquement fiable et financièrement rentable. Les offres reçues en 2021, ont été mises à jour en 2022 et des mécanismes d'« escalation » de prix ont été incorporés au modèle financier.
- Préparation et rédaction des contrats pour les différents lots énumérés en s'appuyant sur le bureau anglais Fenwick & Elliot. Ce travail a été suivi par des négociations légales avec les fournisseurs pour élaborer des contrats en bonne et due forme et acceptés par toutes les parties.
- Mobilisation du Financement en s'appuyant sur la Société Générale comme banque d'affaires.

(c) Mobilisation du financement

D'un côté, le Projet a entamé toutes les démarches nécessaires pour la préparation du dossier de demande de financement telles que :

- La réalisation de l'Audit technique (Technical Due Dilligence) du Projet par une entreprise externe et indépendante nommée SLR. Cette dernière a conclu sur la faisabilité technique du Projet et n'a pas soulevé de problèmes techniques.
- La réalisation d'une Etude de Marché (Marketing Due Dilligence) du Projet par une entreprise externe et indépendante nommée CRU.
CRU a conclu sur la faisabilité de la vente du future produit EMC (concentré riche) et a proposé ses prévisions pour l'évolution des prix du minerai de fer. CRU a également proposé les marchés à cibler, notamment l'Afrique du Nord (Algérie et Egypte) et la Chine.
- La réalisation de la mise à jour de l'EIES (Etude d'Impact Environnemental et Social) par WSP. La prochaine étape étant le recrutement du Conseiller des bailleurs de fonds pour l'audit de EIES.
- La vérification des contrats par un cabinet légal destiné aux Financement de projets pour s'assurer de l'adéquation entre les contrats et les demandes des banques.
- La préparation du Modèle Financier en attendant le recrutement pour les banques de l'auditeur du Modèle Financier.

De l'autre côté, des discussions préliminaires avec les banques ont eu lieu pour élaborer un plan de financement basé sur l'appétit réel des banques.

De ces discussions découlent les 3 points suivants :

- Tout d'abord, les banques multilatérales telles que IFC, DFC, la Banque Africaine de Développement (AfDB), la Banque Islamique de Développement (IsDB) ...ont toutes montré leur appétit pour le Projet.
- Ensuite, et compte tenu de la fourniture du matériel de l'international, les Agences de Crédit Export Agency (ECA) de plusieurs pays tels que les Etats-Unis, l'Allemagne et la Finlande, ont manifesté leur intérêt dans le projet.
- Enfin, il reste la possibilité de contracter directement avec les banques commerciales sans couverture ECA pour couvrir le reste de la dette si nécessaire.

En Conclusion, l'analyse préliminaire de la SG a montré un appétit de plus de 1,6 Milliard de dollar et qui dépasse largement le montant de la dette recherché de 1,2 Milliard. On peut donc conclure sur la possibilité de l'obtention du Financement du Projet El Aouj sous réserve de continuer le processus de mobilisation de financement.

(d) Nouveau partenaire

Le processus de Mobilisation de Financement a été arrêté durant le Q3 de 2023 en attendant les résultats des négociations sur l'actionnariat entre la SNIM/Glencore et un potentiel future actionnaire.

L'arrivée potentielle de cet opérateur minier pourrait avoir plusieurs avantages :

- Accélérer le lancement du Projet en apportant directement les fonds nécessaires sans avoir recours aux banques.
- Réduire la durée de construction de 5 ans à 3 ans en réalisant le Projet sous la stratégie EPCM au lieu de DSB.
- Réduire le coût global d'investissement en éliminant les sommes attribuées aux risques encourus par les fournisseurs.

(e) Mise à jour de l'étude

Le nouveau partenaire a commencé l'année 2024 par la signature d'un « Non-binding Term Sheet » avec la SNIM lui permettant ainsi de commencer la revue de l'étude de faisabilité du Projet El Aouj en attendant la concrétisation de sa transaction avec Glencore.

Durant cette année, il a refait le design du Projet en optant pour une stratégie d'exécution scindée en 2 phases produisant chacune 5,65 Mt par an.

Également, il a été l'occasion durant cette année, de négocier les différents « Term Sheets » avec ce nouveau partenaire mais aussi avec la SNIM. Il s'agit des « Term sheets » du contrat de construction, de production, de transport de minerai, de vente de production (offtake) ...etc.

Enfin, le processus de mobilisation du financement avec la Société Générale a continué durant l'année 2024 et a abouti à la signature de lettres de mandats avec deux (2) des principaux bailleurs de fonds que sont IFC et DFC. Ces lettres de mandats

permettent à ces institutions de commencer l’analyse de la demande de lever de fond en vue de la signature du financement, prévue avant la fin de 2025 avec la signature de la décision finale d’investissement FID.

Note de présentation du projet TAKAMUL

La Mauritanienne Saudi Mining and Steel dénommée TAKAMUL est une coentreprise (JV) détenue à parts égales entre la SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière) et la Société HADEED (SAUDI IRON AND STEEL COMPANY).

Le décret de mutation du permis d’exploitation No 056/2020, accorde gratuitement 10% du capital de la société à l’Etat Mauritanien et avec une option de participation supplémentaire en numéraire.

Ainsi la structure du capital de TAKAMUL se présente comme suit :

- 45 % de la Société sidérurgique saoudienne (HADEED)
- 45% Société Nationale Minière de Mauritanie SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière).
- 10% Etat mauritanien

L’accord de JV a été signé en septembre 2012 et la société a été officiellement créée le 12 décembre 2012 et enregistré sous le numéro 14 113 à Nouadhibou, Mauritanie.

En vertu d’un accord signé en juin 2021 entre SNIM et SABIC Mining, SABIC céda la totalité de ses actions dans TAKAMUL à HADEED filiale de PIF (Public Investment Fund).

Ressources minérales

Les programmes d’explorations réalisés sur le gisement le GUELB ATOMAI en 2013 (Atomai de magnétite située à 9 Km de la ville de F'DERIK dans la région de Zouerate en Mauritanie) montrent que c’est un gisement magnétite dont les réserves de l’ensemble du permis s’élèvent à 559,9 Mt.

Le projet vise à produire 10 millions de tonnes par an de pellets sur 22 ans à partir de Q4 2031.

Etudes du projet

- De 2011 à 2017 des campagnes de recherche géologiques et minières ont été réalisés conformément à la norme Australienne JORC CODE.
- L’étude de Faisabilité Bancable (BFS) a été complétée en juillet 2019 et achevée en 2020 par le cabinet Canadien AUSENCO.
- Les programmes de recherches d’eau pour besoin sociaux et du projet dans la zone de LAZRAGH sont achevés en 2023 et les quantités demandées pour l’exploitation ont été trouvées.
- TAKAMUL continue de collaborer avec son conseiller financier, la Société Générale, conformément au contrat signé entre eux, afin de lever et mobiliser des financements pour le projet en alignement avec la vision des partenaires.
- L’étude de FEED (Front End Engineering Design), qui constitue une étape cruciale pour assurer le succès des phases suivantes du projet, a été achevée à la fin avril 2024.
- L’évaluation des offres du Project Management Consultancy (PMC) est bien avancée et devrait être terminée d’ici le mois de mai 2025.

Planning du projet

- Q1 2026 : Décision Finale d’investissement
- Q1 2029 : Fin construction du projet
- Q4 2029 : Mise en service du projet
- Q4 2031 : Montée en production

4.4 Stocks et en-cours de production

En millions d'ouguiyas	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières au CUMP	14 485	12 340
Marchandises au CUMP	52	40
Stocks de minerai de fer au CUMP	4 896	4 334
Valeur Brute des stocks	19 433	16 714
Provision pour dépréciation des matières premières	(4 097)	(4 292)
Provision pour dépréciation des stocks minerai	(2 932)	(2 549)
Total des stocks au plus bas du CUMP et de la valeur nette de réalisation	12 403	9 873

Les stocks sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

En millions d'ouguiyas	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières au CUMP	14 485	12 340
Matières premières à la valeur nette de réalisation	10 388	8 048
Marchandises	52	40
Stocks de minerai de fer au CUMP	4 896	4 334
Stocks de minerai de fer à la valeur nette de réalisation	1 964	1 785
Total des stocks au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation	12 403	9 873

La société ne pratique aucun nantissement sur les stocks.

4.5 Clients et comptes rattachés

La rubrique clients et comptes rattachés se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Clients minerai	5 459	7 984
Clients sociétés apparentées	875	638
Autres Clients	2 163	1 224
Total créances clients- brut	8 496	9 846
Dépréciation des clients minerai	(12)	(12)
Dépréciation des clients sociétés Apparentées	(539)	(367)
Dépréciation des autres clients	(251)	(251)
Total dépréciation clients	(801)	(629)
Valeurs nettes des clients minerai	5 447	7 972
Valeurs nettes des clients Sociétés apparentées	336	271
Valeurs nettes des autres clients	1 912	974
Total créances nettes	7 696	9 217

Le tableau de passage des dépréciations des créances se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciation au 01 janvier	629	733
Dépréciation au titre de l'application de l'IFRS 9	-	-
Dépréciation complémentaire	172	(104)
Dépréciation au 31 décembre	801	629
Montant recouvré des créances dépréciées	7 063	7 692
Montants bruts des créances dépréciées	8 496	9 846

4.6 Autres créances

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	4 066	2 574
Personnels Débiteurs	494	322
Trustee	110	113
Débiteur divers	90	127
Créances fiscales	698	555
Compte de régularisation	1 089	1 088
TOTAL	6 546	4 779

- Les fournisseurs débiteurs concernent les avances consenties aux fournisseurs et lettres de crédit (LC) réalisées avant la prise en charges des factures correspondantes.
- Le personnel débiteur concerne principalement des avances à court terme consenties au personnel de la société.
- Les créances fiscales correspondent au crédit de TVA à retenir sur la taxe unique.
- Les comptes de régularisation sont composés de charges constatées d'avance et des produits à recevoir.

4.7 Instruments financiers – informations à fournir

4.7.1 Instruments financiers inscrits à l'état de situation financière

La société définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs et dettes évalués coût amorti.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui correspond généralement au prix payé, soit le coût d'acquisition (y inclus les frais d'acquisition liés, lorsqu'applicable). Par la suite, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actif financier à laquelle ils appartiennent.

A partir du 1er janvier 2018, les actifs financiers sont classés dans les catégories « actifs financiers évalués au coût amorti », « actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ce classement dépend du modèle économique de gestion des actifs financiers par l'entité et des conditions contractuelles permettant de déterminer si les flux de trésorerie sont seulement le paiement du principal et des intérêts (SPPI). Les actifs financiers comprenant un dérivé incorporé sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont SPPI.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les actifs courants.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les instruments de dette dont l'intention de gestion de la société est de collecter les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement au remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû. A chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, une perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les principaux passifs financiers sont constitués d'emprunts et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles de la société.

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts devraient être mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais devraient être pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et devraient être constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Au 31 décembre 2024 les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Ventilation par catégorie d'instruments					
En MMRU	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur
Actifs financiers non courants	2 041	-	-	2 041	2 041
Clients et comptes rattachés	7 696	-	-	7 696	7 696
Autres créances	6 546	-	-	6 546	6 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 316	12 184	-	48 500	48 500
Actifs	52 599	12 184	-	64 784	64 784
Dettes financières (part à plus d'1 an)	531	-	-	531	531
Dettes financières (part à moins d'1 an)	818	-	-	818	818
Fournisseurs et comptes rattachés	9 033	-	-	9 033	9 033
Autres dettes	3 584	-	-	3 584	3 584
Passifs	13 965	-	-	13 965	13 965

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Ventilation par catégorie d'instruments					
En MMRU	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur
Actifs financiers non courants	1 823	-	-	1 823	1 823
Clients et comptes rattachés	9 217	-	-	9 217	9 217
Autres créances	4 779	-	-	4 779	4 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 530	15 808	-	48 339	48 339
Actifs	48 349	15 808	-	64 157	64 157
Dettes financières (part à plus d'1 an)	1 079	-	-	1 079	1 079
Dettes financières (part à moins d'1 an)	908	-	-	908	908
Fournisseurs et comptes rattachés	6 483	-	-	6 483	6 483
Autres dettes	3 597	-	-	3 597	3 597
Passifs	12 067	-	-	12 067	12 067

La juste valeur des actifs financiers non courants (prêts, dépôts) n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti. La juste valeur des clients, Autres créances, fournisseurs et autres dettes n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti actualisé par le cours de clôture de leur devise transactionnelle.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM (Absence de données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels), les emprunts sont valorisés au coût historique.

4.7.2 Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers tels que des couvertures à termes, Swaps de matières premières, des couvertures en juste valeur sur les flux d'exploitation, des options ou des swaps de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultat des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture.

Lorsque la société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

En application de la norme IFRS 7, les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées selon les différentes techniques de valorisation définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La société applique le niveau 2 pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Risque de change :

Au 31 décembre 2024, les instruments financiers liés au risque de change à la date de clôture se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2024				2023			
	Juste Valeur en MMRU	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de EUR		Juste Valeur en MMRU	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers EUR	
			Achetés	Vendus			Achetés	Vendus
Risque de change								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)								
Contrat à terme devises								
<i>Euro</i>	(39)	(977)	38 500	-	15	389	35 000	-
Options sur devises								
<i>Euro</i>	(27)	(686)	35 500	35 500	20	506	46 000	76 500
b) Couverture de juste valeur (FVH)								
Contrat à terme devises								
<i>Euro</i>	(23)	(572)	12 000	9 000	(4)	(100)	3 000	3 000
Options sur devises								
<i>Euro</i>	(9)	(227)	4 000	4 000	-	-	-	-
c) Autres opérations								
Options sur devises								
<i>Euro</i>	(33)	(830)	-	29 000	-	-	-	-
Total change	(131)	(3 292)	90 000	77 500	31	795	84 000	79 500

Risque de prix sur les approvisionnements en matières premières :

Dans son cadre de gestion des produits financiers, la SNIM peut être amené à négocier des produits sur des matières premières énergétiques (Gas Oil & Fuel Oil). Au 31 décembre 2024, compte tenu des cours de marchés constatés en décembre 2024, des quantités à couvrir et de l'impossibilité de la SNIM à mettre en œuvre une couverture en raison de l'absence de contrepartie.

Aucun instrument dérivé relatif aux matières premières n'était en portefeuille à la date de clôture.

Risque de taux :

Au 31 décembre 2024, Aucun instrument dérivé liés au risque de taux d'intérêts n'était en portefeuille.

L'impact des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 sur le compte de résultat se présente comme suit :

Couverture de Flux de trésorerie in USD	Montant recyclé	Inefficacité
Cash-Flow Hedge	En résultat sur la période	Enregistrée en résultat
Couverture de change	(730 334)	1 945 013
Couverture de taux	-	-
Couverture de matières premières	-	-

Couverture de Juste Valeur in USD	Gains et pertes latentes sur Instruments de couverture	Gains et pertes sur Instruments de couverture	Inefficacité enregistrée en résultat
Fair Value Hedge			
Couverture de change	(49 192)	(772 200)	-
Couverture de taux	-	-	-
Couverture de matières premières	-	-	-

Instruments dérivés non qualifiés de couverture	Gains et pertes latentes comptabilisés en résultat
Couverture de change	(204 664)
Couverture de taux	-
Couverture de matières premières	-

Objectif et politique de couverture :

Le marché du minerai de fer est libellé en dollars américains ; par conséquent la totalité du chiffre d'affaires de la SNIM est réalisée en dollars américains.

La réglementation des changes en vigueur en Mauritanie interdit toute possibilité de gérer les risques de change contre la monnaie nationale. La SNIM est donc exposée au risque de change contre le dollar américain sur des dépenses d'exploitation libellées en devises tierces (importation d'euros, en CAD contre des dollars américains).

Par ailleurs, pour financer son développement, la SNIM contracte des emprunts libellés en dollars américains, en euros et en yen auprès de bailleurs de fonds internationaux.

En fonction de l'évolution du dollar américain contre ces devises, une part plus ou moins importante de recettes devra être affectée au service de la dette. Par conséquent, la SNIM est bien en situation de risque de change contre le dollar pour l'ensemble de sa dette exprimée en une devise tierce.

La société a formalisé sa politique de gestion des risques et, notamment, son niveau de tolérance vis-à-vis de ces risques.

Des procédures de mesure de l'exposition de la société au risque de change (réalisé et prévisionnel) ont été établies. Ces procédures ont été approuvées par la Direction Générale et sont revues annuellement. La Société s'oblige à traiter ses opérations de couverture avec des banques de premier rang (Société Générale, BNP Paribas ect..).

Risque de change :

Pour gérer son risque de change sur transactions, la politique de la société consiste à couvrir le risque de change des engagements fermes et prévisionnels d'achats libellés en devises. Les instruments de couverture négociés ont une durée correspondant à celle des transactions fermes ou prévisionnelles. En règle générale, les instruments de couverture ont des échéances n'excédant pas un an.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la société a recours à des contrats d'achats à terme et des contrats d'achats ou de ventes d'options sur devises. Généralement, les contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture (tunnel). Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des contrats à terme) de la SNIM est exposée ci-dessous. Cette analyse repose sur les hypothèses suivantes : d'une part, une variation raisonnable du taux de change de l'euro, d'autre part, en admettant que toutes les autres variables restent constantes.

En USD	Variation de l'euro	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2024	10%	26 169	4 872 314
	(10%)	(4 645 621)	(9 247 013)

Dollar = 39,84 ouguiyas

Risque de matières premières :

La SNIM est exposé au risque de variations des cours de matières premières sur ses transactions opérationnelles fermes ou prévisionnelles. La politique de la société est de couvrir ces risques. Pour atteindre ses objectifs de couverture, la SNIM a recours à des contrats d'achats ou de ventes d'options sur matières premières ou des contrats de swap. Certains contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture. L'horizon de gestion de la société est inférieur à un an.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des swaps) de la SNIM donne une variation raisonnable du cours des matières premières, toutes les autres variables étant constantes.

Au 31 Décembre 2024 la société n'a pas de couverture de matière première en vie donc le test de sensibilité n'a pas été réalisé.

Risque de taux :

La SNIM décroche des financements importants pour la réalisation de son Programme de Développement et de Modernisation (PDM). Ces financements sont indexés sur des taux variables (Libor). La société est donc exposée à un risque financier lié à la hausse des taux d'intérêts.

La politique de la société est de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur ces emprunts à taux variable sur un horizon de gestion de 5 ans.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la société a recours à des instruments dérivés de taux d'intérêts et conclut des contrats de swaps et des contrats optionnels (caps, floors, collars).

Pour limiter les effets d'une hausse des taux USD sur le niveau des charges financières, la SNIM a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux d'emprunt maximum.

Risque de crédit :

La société n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. L'essentiel du portefeuille clients est constitué des clients minerais qui paient 90% de la commande par avance et 10% à 24 jours. Pour ces clients, il n'existe pas de risque de crédit.

Pour les autres clients, de soldes généralement peu significatifs, une analyse des risques de non-recouvrement est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable telle qu'elle est présentée dans la note 4.5.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers de la société, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition de la société est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Risque de liquidité :

La SNIM gère le risque d'être à court de trésorerie par une gestion prévisionnelle des liquidités tenant compte de la maturité des investissements financiers et des estimations des flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Pour réduire davantage le risque d'illiquidité, 37 % des emprunts contractés par la SNIM sont placés sous trustee. Le système de trustee consiste à prélever un montant sur les ventes mensuelles jusqu'à constitution des échéances avec trois mois d'avance et ne peut être utilisé que pour le remboursement de ces emprunts.

Au 31 décembre 2024, 61% des dettes de la SNIM arrivent à échéance à moins d'un an contre 46% en 2023.

Maturité

Le tableau suivant présente le profil de la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2024 sur la base des paiements contractuels non actualisés. Le principal ne tient compte que de la dette effectivement tirée par la SNIM au 31 décembre 2024. De même, les charges d'intérêts correspondent aux intérêts sur la dette de la SNIM est totalement tirée au 31 décembre 2024. Par conséquent, les futurs tirages sur les dettes et leurs charges d'intérêt correspondantes ne sont pas pris en compte pour l'établissement de ce tableau de maturité.

Le tableau ci-après donne l'échéancier de la dette année par année :

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2 030	2 031
Principal	818	115	115	101	88	66	44
Intérêts	54	40	32	23	49	7	2
TOTAL	873	155	146	125	137	73	46
	TOTAL						
Principal	1 347						
Intérêts	208						
TOTAL	1 555						

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie	12 184	15 808
Equivalents de trésorerie	36 316	32 530
Trésorerie NETTE	48 500	48 339

La trésorerie comprend la trésorerie en banques et les caisses.
Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, liquides et immédiatement convertibles.

4.9 Capital social

Le capital social a été augmenté en 2013 de 170 520 000 000 MRO (Equivalent 17 052 000 000 MRU) par incorporation des réserves pour le porter à 182 700 000 000 MRO (18 270 000 000 MRU), soit 18 270 000 actions à 1000 MRU chacune. Le capital est entièrement appelé et libéré.

Le capital ne contient aucune action à droit de vote préférentiel. Il est réparti comme suit :

En MRU	31/12/2024	31/12/2023	(%)
Etat Mauritanien	14 314 545 000	14 314 545 000	78,35%
Kuwait Investment Authority	1 309 800 000	1 309 800 000	7,17%
Arabe Mining Compagny	1 034 685 000	1 034 685 000	5,66%
Irak Fund for External Development	838 230 000	838 230 000	4,59%
Office National des Hydrocarbures	419 250 000	419 250 000	2,30%
Banque Islamique de Développement	327 450 000	327 450 000	1,79%
Privés Mauritaniens	26 040 000	26 040 000	0,14%
TOTAL	18 270 000 000	18 270 000 000	100%

Le poste prime d’émission est de 646 MMRU. Cette prime d’émission est relative aux précédentes augmentations du capital. Au 31 décembre 2024, la réserve légale présente un solde de 1 827 MMRU, soit 10% du capital social.

4.10 Dettes financières

4.10.1 Dettes sous Trustee

Les emprunts susmentionnés ont été couverts par un accord de Trust conclu en date du 7 juillet 1980 entre la société, les bailleurs de fonds, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Société Générale (pour favoriser le développement du commerce et de l’industrie en France) et la Law Debenture Trust Corporation. Aux termes de cet accord, par le biais duquel cette dernière avait été désignée en tant que "Trustee", le compte de Trust serait régulièrement alimenté par des virements de fonds destinés au règlement des semestrialités dues aux bailleurs de fonds.

De plus, un autre accord avait été conclu en date du 7 juillet 1980 également entre la Société, les bailleurs de fonds, la Banque Centrale de Mauritanie et la Société Générale. Aux termes de ce dernier accord, par le biais duquel un compte de domiciliation serait ouvert auprès de la Société Générale pour recevoir tous les encaissements des ventes de minerai, la Société Générale effectuerait les virements nécessaires aux "Trustee" pour lui permettre d'honorer les dispositions stipulées dans l'accord de Trust susmentionné.

Le compte de Trust dont il est question ci -dessus a un solde débiteur de 110 MMRU au 31 décembre 2024 contre 113 MMRU au 31 décembre 2023. Il est imputé au poste " Autres créances ».

Les dettes sous trustee se présentent comme suit :

En MMRU	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2024	31/12/2023
VOIE					
BID	USD	Var.	2 024	-	101
DRAGAGE					
BAD DRG	USD	7,231%	2 031	307	283
BEI DRG	USD	VAR	2 031	243	345
Sous total				550	729

La situation des conventions de Financement se présente comme suit :

Projet	Prêteur	Devise Engagement	Taux	Dernière échéance	Total Millions	Tiré Millions	Non Tiré Millions
Usine G1	FADES	KWD	Fixe	2049	32	2	30
DRAG	BEI	USD	Var	2031	10	10	-
DRAG	BAD	USD	Var	2031	10	10	-

4.10.2 Dettes hors Trustee

Il s’agit d’emprunts relatifs aux projets miniers qui ne rentrent pas dans le cadre du Trustee et dont le remboursement s’effectue directement auprès des prêteurs et qui se détaillent comme suit :

En millions d’ouguiya	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt cautionnement reçus				2	2
FADES	KWD		2 049	170	252
Sous total				172	254

4.10.3 Dettes rééchelonnées

Dans le cadre du huitième club de Paris, réuni le 08 juillet 2002, et suite à l’accord bilatéral signé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie en date du 26 Mai 2003, la dette française rééchelonnée dans le cadre des accords d’allègement III, IV, V et VI est annulée au profit de l’État Mauritanien, dans le cadre de l’initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).

La dette rééchelonnée de la SNIM, relative à ces allègements, a été réorganisée par un protocole d’accord signé entre le ministère des Finances et la SNIM en date du 21 août 2003. Ce protocole définit les modalités de paiement à l’État Mauritanien de la dette rééchelonnée de la SNIM, initialement due à la Banque de France et à la Coface.

Le montant total de ce protocole d’accord (Accord 8) est de 15 235 989,75 EUR, représentant le service de la dette du 30 juin 2002 au 30 juin 2019 au titre des accords III, IV, V et VI, dont 12 763 021,30 EUR de principal (correspondant au solde non remboursé sur ces accords) et 2 472 968,44 EUR d’intérêts.

Le solde de cet accord est de 117 MMRU au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

En MMRU	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2024	31/12/2023
Echéances rééchelonnées sur la dette française					
Accord 8	EUR	3,00%	2 019	117	117
Sous total				117	117

4.10.4 Dettes rétrocédées

Dans le cadre de la convention ACP/CEE signée à Lomé le 08 décembre 1984 et du programme indicatif de l’aide de la CEE à la Mauritanie, la CEE a accordé à l’État Mauritanien un prêt de 18 millions Euros pour le financement du projet de Réhabilitation de la SNIM objet de la convention n° 4122/MAU du 19 juillet 1988 (SYSMIN I). La convention prévoit le remboursement de ce prêt sur 30 ans après 10 ans de grâce.

Dans ce même programme, l’Union Européenne a aussi accordé à l’État Mauritanien une subvention de 45 millions d’euros par convention No.6589/MAU (SYSMIN III) en date du 07 février 2003, la convention prévoit la rétrocession de la subvention sous forme de prêt à la SNIM pour le renouvellement du port minéralier de Nouadhibou, la SNIM en a utilisé 34,14 millions d’euros. Dans le cadre de cette rétrocession, un accord tripartite entre l’Union Européenne, le Gouvernement Mauritanien et la SNIM définissant les modalités de rétrocession et de remboursement du prêt est signé le 14 mars 2023. La Société s’était engagée, dans les contrats de la plupart des prêts susmentionnés, à respecter certaines conditions dont, entre autres, le règlement des sommes dues à leurs échéances.

En MMRU	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2024	31/12/2023
Communauté Economique Européenne (Sysmin 1)	EUR	0,50%	2 028	333	338
FED/03/EUR	EUR	Var.		177	547
Sous total				510	885
Total Emprunts				1 349	1 987
Emprunts à moins d'un an				818	908
Emprunts à long et moyen terme				531	1 079

Les emprunts à moins d’un an correspondent à la part des emprunts qui sera remboursée au cours des douze prochains mois.

Le tableau de variation des emprunts entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

MMRU	31/12/2023	Tirage /remboursement	Gain et Perte	Reclassements	31/12/2024
Emprunt à long et moyen terme	1 079			(548)	531
Emprunt a moins d'un an	908	(631)	(7)	548	818
TOTAL dettes financières	1 987	(631)	(7)	-	1 349

4.11 Obligations au titre des retraites

En MMRU	31.12.2023	Dotations	Reprises	31.12.2024
Provisions pour Indemnité de retraite	4 230	666*	(136)	4 759
Provisions pour retraite complémentaire	2 804	311	(86)	3 028
TOTAL	7 034	977	(222)	7 787

*Dont 151 MMRU d’augmentation de l’indemnité de la retraite lié aux changements d’expériences comptabilisés en autres éléments de résultat global.

Régime à prestations définies :

Descriptif et méthode d’évaluation :

Au moment de son départ à la retraite, une indemnité est versée au salarié en fonction :

- Du salaire au moment de son départ de la société ;
- De l’ancienneté du salarié dans la société.

Il est à noter que cette indemnité est versée à condition d’être présent dans l’entreprise au moment du départ à la retraite.

Les régimes de prestations définis par la SNIM ne sont pas couverts par les placements.

L’engagement a été déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l’engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d’évaluation.

La méthode retenue pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels générés est l’enregistrement en capitaux propres.

Hypothèses actuarielles :

HYPOTHESES pour la période prenant fin au	31/12/2023	31/12/2024
Début de période	01 janvier 2023	01 janvier 2024
Fin de période	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	4.94%	4.94%
Espérance de Durée Résiduelle Moyenne d'Activité	9	9

Hypothèses	Hypothèses retenues
Age de départ à la retraite	63 ans
Taux d’augmentation des salaires	Plus de 45 ans : 12% 45 ans ou moins : 10%
Taux d’actualisation	4.94%
Taux de mortalité	INSEE H 2016-2018
Taux de sortie	Courbe décroissante et nulle à partir de 55 ans

Variation de la dette actuarielle :

EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT en MMRU	31/12/2023	31/12/2024
Engagement de début de période	2 399	4 230
Coût normal	144	292
Intérêt sur la dette	80	223
Pertes (Gains) actuariels	1 771	151
Dont changements d'hypothèses	972	-
Dont écarts d'expérience	798	151
Prestations versées	(164)	(136)
Engagement de fin de période	4 230	4 759

Coûts sur la période :

En MMRU	31/12/2023	31/12/2024
Coût normal	144	292
Intérêts sur la dette	80	223
Charges	223	515

Régime à cotisations définies :

Pour les agents SNIM de nationalité mauritanienne sous contrat à durée indéterminée postérieurement à 2011, au moment du départ à la retraite, de décès ou de licenciement à l’initiative de l’entreprise, une indemnité leur est versée qui est égale à cent vingtième :

- De la cotisation patronale de 10% et la cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- Des revenus des placements des cotisations patronales et salariales ;
- Du coût des services passés pris en charge par SNIM (10% du salaire de référence) ;
- Du salaire de référence qui est le salaire de base majoré de la prime d’ancienneté.

Dans les autres cas, seules les cotisations salariales et les revenus du placement des cotisations salariales sont versés au salarié.

4.12 Provisions

Le tableau de passage des provisions pour risques est présenté ci-dessous :

En MMRU	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provisions pour risques	790	-	(297)	493
TOTAL	790	-	(297)	493

4.13 Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste dettes fournisseurs s’analyse comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs	8 362	5 527
Factures à recevoir	671	956
TOTAL	9 033	6 483

4.14 Impôts courants

Le poste impôts courants se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Taxe unique SNIM	1 699	2 209
Impôts sur les traitements et salaires	842	739
Autres taxes	36	76
TOTAL	2 577	3 024

La SNIM dispose d’un régime particulier, notifié par une convention signée en date du 23 décembre 1998 entre l’État Mauritanien - représenté à ce titre par le ministre des Finances et le ministre des Mines et de l’Industrie et la Société. Cette convention fut conclue pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 1999. Elle garantit à la société son autonomie de gestion et la liberté d’importation.

Le 27 mars 2018, l’Assemblée nationale a ratifié la reconduction de la convention particulière pour une période de 20 ans additionnelle à partir du 01 janvier 2019

La taxe unique comprend l’ensemble des impôts exigibles sur les bénéfices de l’exercice. En vertu de la convention particulière avec l’État, la SNIM est redevable de la taxe unique, par laquelle elle verse à l’État une redevance annuelle égale à 9% du chiffre d’affaires FOB réalisé à l’exportation du minerai de fer. La convention particulière fut l’objet d’un avenant signé en décembre 2008 portant sur l’assiette de la taxe unique. Aux termes de cet avenant, la taxe unique est égale à 9% du chiffre d’affaires FOB réalisé à l’exportation du minerai de fer majoré du montant des surestaries.

Il n’y a pas lieu de constater d’impôts différés, car il n’y a pas de différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l’état de la situation financière. La SNIM verse également une somme forfaitaire annuelle de 80 millions d’ouguiyas représentant la totalité de l’imposition des compensations d’impôts et taxes et des avantages en nature accordés par la SNIM à son personnel.

Les avances sur taxe unique et le crédit de TVA sont compensés avec la Taxe unique car les échéances de la taxe unique et du crédit de TVA sont similaires et ces montants sont recouvrés ou versés par la même administration et qu’il existe un droit légal de compensation.

La convention signée entre l’État Mauritanien et la SNIM l’exonère du paiement de tous les droits de douane et taxes assimilées, ainsi que de tous les impôts, droits, taxes et redevances de toutes natures relatifs à tous les produits, équipements et services de même que sur les activités de recherche minière pour le fer et de recherche d’eau. Elle exonère aussi du règlement de tous les

droits de douanes et les taxes assimilées sur tous les matériels, matériaux, fournitures et matières consommables importés par les entreprises et leurs sous-traitants et destinés aux travaux effectués pour le compte de la SNIM.

La convention particulière fut l’objet d’un avenant N° 1 signé le 19 juin 2001 portant sur l’introduction de la TVA et l’assujettissement de la société à cette taxe. Aux termes de cet avenant, la SNIM est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les livraisons de biens et services non directement liés à l’exploitation industrielle et minière.

4.15 Autres dettes

Les autres dettes se présentent comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Personnels et comptes rattachés	509	514
Dividendes à payer	21	19
Autres créiteurs et comptes de régularisation	3 053	3 064
TOTAL	3 584	3 597

Les autres dettes et comptes de régularisation se détaillent comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Clients Créiteurs	1 382	760
Charges à payer	848	1 500
Placement des filiales	276	276
Charges à payer sur emprunts	24	42
Versement restant sur l'augmentation du Capital	159	209
Taxes de balisage	220	215
Charges sociales	139	59
Comptes de régularisation	5	5
TOTAL	3 053	3 064

5- COMPLEMENTS D’INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventes de minerai de fer

La production vendue représente les ventes de minerai de fer pour la somme de 45 673 MMRU (1 152 224 838 USD) pour l'exercice 2024 (somme nette de surestaries).

Les ventes sont faites en FOB (Free on Board) et elles sont comptabilisées au moment du transfert de contrôle qui correspond au chargement du minerai au port de Nouadhibou.

Les ventes de minerai de fer sont faites en quasi-totalité à différents pays d’Europe occidentale, à la Chine et l’Afrique. Trois clients (CARGIL, MERCCURIA et TOSYALI IRON STREEL INDUSTRY) réalisent 67 % des Ventes de minerai de fer global de l'exercice 2024.

La répartition des ventes par pays se présente comme suit :

En MMRU	2024	2023
Chine	28 203	23 633
Algérie	5 959	12 061
Italie	3 949	5 028
Allemagne	2 815	1 150
Australie	1 750	3 997
Japon	777	2 022
Egypte	548	-
France	326	581
Autres	1 347	1 581
TOTAL	45 673	50 053

5.2 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes se présentent comme suit :

En MMRU	2024	2023
Loyers, cessions de matière, télécom	406	521
Locations d’immeubles et matériels	11	10
Prestations diverses	1	2
Mise à disposition personnel	324	207
Cessions diverses	2	1
TOTAL	744	740

5.3 Matières consommables

La rubrique matières consommables se présente comme suit :

En MMRU	2024	2023
Matières consommées	16 475	15 223
Produits d'entretiens	24	23
Vivres consommés	136	117
Achats eau électricité	69	47
Matières & fournitures	28	48
TOTAL	16 732	15 459

L’augmentation des matières consommées est principalement expliquée par :

- L’augmentation des engins miniers en lien avec les révisions générales réalisées en 2024.
- L’augmentation des charges relatives aux hydrocarbures suite à l’augmentation de la consommation notamment du gasoil suite à l’opération sur les groupes des centrales électriques.

5.4 Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels se présentent comme suit :

En MMRU	2024	2023
Rabais, remise et ristournes obtenues	11	7
Produits et Profits	27	289
Profits / cession	-	74
TOTAL	38	370

5.5 Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel se présente comme suit :

En MMRU	2024	2023
Charges salariales	7 265	6 725
Charges sociales	575	558
Provision pour indemnité de retraite	689	249
Retraite complémentaire	151	142
TOTAL	8 680	7 672

La hausse des charges de personnel est principalement expliquée par :

- L’augmentation de l’effectif
- L’augmentation des primes et gratifications.
- L’augmentation des heures supplémentaires

L’évolution de l’effectif de la société par catégorie se présente de la façon suivante :

Catégorie	2024	2023
Cadres	454	450
Maîtrises	3 606	3 487
Ouvriers	2 589	2 528
TOTAL	6 649	6 465

Les effectifs moyens sont calculés sur la base des salariés présents à la fin de chaque mois.

5.6 Dotations aux amortissements et provisions

La rubrique dotations aux amortissements et provisions se détaille comme suit :

En MMRU	2024	2023
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 775	5 730
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	15	12
Dotations aux amortissements des actifs financiers	76	1 396
Dotations aux Provisions pour dépréciations de stocks	327	1 688
Dotations aux Provisions pour dépréciations des comptes clients	172	23
Autres dotations aux provisions (risques et charges)	74	203
Reprises / provisions	(826)	(540)
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 612	8 513

La baisse des dotations aux amortissements et provisions s'explique par deux éléments :

- La provision nette sur les stocks pour un montant de 327 MRU en 2024 contre une provision de 1 688 MRU en 2023,
- La baisse de la provision pour dépréciation des titres ATTM, qui était de 1 252 MRU en 2023 contre seulement 76 MRU en 2024.

5.7 Impôts et Taxes

La rubrique Impôts et Taxes se présente comme suit :

En MMRU	2024	2023
Impôts sur Avantage	16	-
Impôts Divers	297	66
TOTAL	313	66

5.8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En MMRU	2024	2023
Charges liées à l'investissement (1)	2 129	1 853
Charges liées à l'activité (2)	506	702
Autres (3)	1 051	854
TOTAL	3 686	3 409

- (1) Charges liées à l'investissement : Principalement les frais de réparation et entretien, d'assurances ainsi que les frais d'études et d'assistance technique.
- (2) Charges liées à l'activité : Principalement les frais de missions, d'honoraires, de téléphone, d'analyse de minerai et les frais bancaires.
- (3) Autres : Principalement les dons et subventions, budget de la fondation SNIM, amendes et pénalités et les déclassements de stock.

5.9 Produits financiers

Les produits financiers se décomposent comme suit :

En MMRU	2024	2023
Intérêts et produits assimilés	2 215	2 014
Produits sur instruments financiers	119	172
Autres produits financiers	(2)	-
TOTAL	2 332	2 186

5.10 Charges financières

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

En MMRU	2024	2023
Intérêts et charges assimilées	85	113
Charges sur instruments financiers	67	15
TOTAL	152	128

5.11 Résultat par action

Le calcul du résultat par action se présente comme suit :

En MMRU	2024	2023
Résultat net en million d'ouguiyas	10 631	14 495
Nombre total d'actions	18 270 000	18 270 000
Résultat par action en ouguiya	582	793

Il n'existe aucune action préférentielle ou ordinaire potentielle dans le capital de la SNIM à la date du 31 décembre 2024. Ainsi

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont égaux.

Les dividendes reconnus pour distribution se sont élevés à 6 523 MMRU.

6-COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

6.1 Retraitement des amortissements et provisions

En MMRU	2024	2023
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 775	5 730
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	15	12
Dotations aux amortissements des actifs financiers	76	1 290
Dotations aux provisions (risques et charges + IDR) *	665	2 198
Pertes d'actifs immobilisés	80	193
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 611	9 423

6.2 Variation du BFR

En MMRU	2024	2023
Diminution (augmentation) Stocks et en-cours	(2 530)	667
Diminution (augmentation) Clients et comptes rattachés	1 521	(63)
Diminution (augmentation) Autres créances	(275)	(994)
Augmentation (diminution) Fournisseurs et comptes rattachés	323	1 527
Augmentation (diminution) Etat et autres collectivités locales	63	120
Augmentation (diminution) Autres dettes	(9)	(1 050)
VARIATION DU BFR	(907)	208

6.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations

En MMRU	2024	2023
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 690)	(10 317)
Acquisition d'actifs incorporels	(28)	-
Acquisition d'actifs financiers nets	(491)	(1 484)
TOTAL ACQUISITIONS	(7 209)	(11 801)

6.4 Reprises sur amortissements et provisions

En MMRU	2024	2023
Production immobilisée	(670)	(670)
Reprise sur amortissements & provisions	(441)	(384)
TOTAL REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	(1 111)	(1 054)

6.5 Gains /Pertes de change

En MMRU	2024	2023
Gains / perte de changes sur emprunts	(7)	(68)
Autres éléments du résultat global	560	701
TOTAL	553	633

6.6 Trésorerie nette

En MMRU	2024	2023
Équivalents de trésorerie actifs	12 184	32 530
Trésorerie	36 316	15 808
Trésorerie NETTE	48 500	48 339

Les transactions réalisées avec les parties liées ne sont pas significatives.
Elles portent essentiellement sur la cession (de matières et de carburant) ainsi que sur des prestations d'atelier.

Ce tableau récapitule les prestations intragroupes réalisées en 2024 en MMRU :

Les achats													
Les ventes													
FILIALES	ATTM	COMECA	SAMMA	SAMIA	SOMASERT	GMM	SAFA	GIP	M2E	GHM	GPIM	SNIM	TOTAUX
ATTM												42	42
COMECA	0				0			28	-	-	-	370	398
SAMMA	2	1		4		0	1	0		3		139	150
SAMIA													-
SOMASERT	2	3	1	0		0	1	0	1		0	100	109
GMM												0	0
SAFA		3										243	246
GIP												81	81
M2E					3								18
SNIM	69	10	10	14	14	22	7	10	94	7	4		262
TOTAUX	74	17	11	18	17	23	9	38	94	10	4	989	1 305

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants des filiales ne sont pas communiquées pour des raisons de confidentialité.

7- AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Crédits documentaires en cours	2 491	879
Caution donnée au tiers	-	-
Sous - Total Engagements données	2 491	879
Cautions reçues des entrepreneurs	500	673
Reliquats des fonds non débloqués	3 833	3 833
Sous - Total Engagements reçus	4 333	4 506
Total	6 824	5 385

9- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication par le conseil d'administration **le 29 avril 2025**. Ils ne prennent pas en compte les événements ultérieurs à cette date. Aucun événement significatif n'est survenu après la date de clôture concernant directement la société.

ANNEXE 2:

**Rapport du commissaire aux comptes
et de l'auditeur indépendant sur
les états financiers consolidés**

CONEX
BP 3225
Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société Nationale Industrielle et Minière SNIM

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés

Au Président,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés l'exercice clos à cette date, et les annexes aux états financiers consolidés qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code de l'IESBA) et aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en France et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre l'entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations fournies dans les états financiers consolidés à ce titre ;

SNIM
Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 décembre 2024

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'entité à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements les sous-tendant de manière à ce qu'ils en donnent une présentation sincère ;
- nous recueillons, concernant les informations financières des entités ou activités du groupe, des éléments suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nouakchott et Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes et l'Auditeur Indépendant
Version anglaise originale signée par

Le Commissaire aux Comptes
CONEX

L'Auditeur Indépendant
ERNST & YOUNG Audit

Ely Mohamed M'bareck

Moez Ajmi

En MMRU	Note	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non - courants		77 867	74 073
Immobilisations corporelles	5.1	72 241	68 789
Immobilisations incorporelles	5.2	262	262
Actifs financiers non courants	5.3	2 129	2 047
Participations dans les entreprises associées	5.3	1 620	536
Titres mis en équivalence	5.3	1 593	2 420
Impôts différés actifs		22	18
Actifs courants		79 178	76 849
Stocks et en-cours	5.4	12 749	10 319
Clients et comptes rattachés	5.5	8 640	10 170
Autres créances	5.6	8 317	6 621
Actifs financiers courants	5.7	19	49
Trésorerie et équivalents de trésoreries	5.8	49 452	49 690
TOTAL ACTIFS		157 045	150 922

En MMRU	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres et réserves		126 936	123 450
Capital émis	5.9	18 270	18 270
Primes d'émission		646	646
Réserve Légale		1 827	1 827
Autres éléments du résultat global	5.7-5.11	7 069	6 672
Résultats accumulés non distribués		99 124	96 035
Report à nouveaux		88 529	80 298
Résultat de l'exercice		10 595	15 736
Intérêts minoritaires		1 133	1 164
Passifs non courants		9 999	9 708
Dettes financières (part à plus d'1 an)	5.10	1 538	1 735
Obligations au titre des retraites	5.11	7 951	7 167
Provisions	5.12	510	806
Passifs courants		18 977	16 601
Dettes financières (part à moins d'1 an)	5.10	1 168	925
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	9 712	6 943
Impôts courants	5.14	2 926	3 265
Autres dettes	5.15	4 568	5 049
Concours bancaires	5.8	452	401
Contrats à terme	5.7	151	17
Total passifs		157 045	150 922

SNIM
Etat Consolidé du résultat global
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2024	31/12/2023
Chiffres d'affaires	6.1	48 147	52 270
Produits des activités annexes	6.2	501	512
Produits des activités ordinaires		48 648	52 782
Variation des stocks de produits finis et des travaux en cours		496	265
Production immobilisée		670	677
Marchandises et matières consommées	6.3	(17 905)	(16 309)
Marge brute		31 908	37 416
Autres produits opérationnel	6.4	124	466
Frais de personnel	6.5	(9 202)	(8 130)
Dotations aux amortissements et provisions	6.6	(5 763)	(7 389)
Impôts et taxes	6.7	(389)	(165)
Autres charges opérationnelles	6.8	(3 877)	(3 628)
Résultat opérationnel		12 801	18 570
Produits financiers	6.9	2 237	2 086
Charges financières	6.10	(253)	(221)
Quote parts dans le résultat des titres mis en équivalence		29	(63)
Résultat avant impôt		14 814	20 372
Charge d'impôt sur le résultat		(4 213)	(4 596)
Résultat net de l'exercice		10 601	15 776
Part revenant aux intérêts minoritaires		7	40

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'exercice	10 601	15 776
Autres éléments du résultat global	397	658
Résultat global	10 999	16 434

SNIM
Etat des flux de Trésorerie consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

En MMRU	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Bénéfice net avant impôt		14 814	20 372
Dotations aux amortissements et provisions	7.1	6 964	8 311
Reprises sur amortissements et provisions	7.4	(1 139)	(1 084)
+/- Value sur acquisitions / cessions d'immobilisations		-	(1)
Gains / Pertes de changes	7.5	553	633
Produits de placement		(2 215)	(2 014)
Charges financières		74	103
Quote-part des titres mis en équivalence		(29)	63
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	7.2	(277)	(1 399)
Flux de trésorerie brut liés aux activités opérationnelles		18 744	24 984
Intérêts payés		(76)	(101)
Impôt payé sur la taxe unique		(4 725)	(3 612)
Flux de trésorerie net liés aux activités opérationnelles		13 943	21 271
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	7.3	(8 674)	(11 493)
Encaissement résultant de la cession de matériel		1	2
Remboursement sur Prêts		6	6
Intérêts encaissés		2 215	2 014
Dividendes reçus		(0)	(0)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(6 452)	(9 471)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital		-	334
Encaissements provenant d'emprunts		152	118
Cotisations retraites complémentaires		311	241
Remboursements d'emprunts		(645)	(300)
Remboursements retraites complémentaires		(86)	(50)
Dividendes versés		(7 511)	(7 903)
Flux liés aux opérations de financement		(7 780)	(7 561)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(289)	4 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		49 289	45 050
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	7.6	49 000	49 289

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES
31/12/2024

SNIM
Etat Consolidé des variations des capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2024

En MMRU	Capital émis	Primes d'émission	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultats accumulés	Total	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 01.01.2023	18 270	646	1 827	6 014	88 178	114 936	838
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	334
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	(37)	-	(37)	-
Réévaluation au titre des régimes de retraite	-	-	-	(1 772)	-	(1 772)	-
Ecart de change sur conversion dans la monnaie de présentation	-	-	-	2 467	-	2 467	-
Résultat	-	-	-	-	15 736	15 736	40
Dividendes	-	-	-	-	(7 880)	(7 880)	(48)
Capitaux propres au 01.01.2024	18 270	646	1 827	6 672	96 034	123 450	1 164
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	(107)	-	(107)	-
Réévaluation au titre des régimes de retraite	-	-	-	(151)*	-	(151)	-
Ecart de change sur conversion dans la monnaie de présentation	-	-	-	655**	-	655	-
Résultat	-	-	-	-	10 595	10 595	7
Autres	-	-	-	-	(21)	(21)	-
Dividendes	-	-	-	-	(7 485)	(7 485)	(38)
Capitaux propres au 31.12.2024	18 270	646	1 827	7 069	99 123	126 936	1 133

*151 MMRU d'augmentation de l'indemnité de la retraite lié aux changements d'expériences comptabilisés en autres éléments de résultat global.
** 655 MMRU d'écart de change sur la conversion dans la monnaie de présentation résultant d'un gain de change de 4 987 MMRU et une perte de change de 4 331 MMRU, comptabilisés en autres éléments de résultat global.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 avril 2025.

1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

L'exercice 2024 a été essentiellement marqué par les faits saillants suivants :

- Enregistrement d'un chiffre d'affaires de 45,7 MdMRU (1,2 billion USD) en diminution de 9% par rapport à 2023, suite à la baisse des prix de vente de minerai de fer.
- Réalisation d'un volume de vente de 14,2 millions de tonnes en augmentation de 1% par rapport à 2023.
- Elaboration d'un nouveau plan stratégique de développement de la chaine de valeur du Fer 2024-2025, dont la mise en œuvre a débuté en 2024. Un budget exceptionnel a été octroyé pour un montant de 90 MMRU.
- Autorisation de réalisation des investissements de 457 MUSD (~18,147 MdMRU) pour l'extension de chemin de fer dans le cadre des projets « El Aouj » et « Takamul».

2- OBJET ET ACTIVITES DU GROUPE

Le groupe SNIM est composé de 17 sociétés opérant dans divers secteurs dont principalement : Carrières de marbre et granits, fonderie, fabrication mécanique, transport et maintenance, Hôtellerie et tourisme, acconage et manutention, distribution des hydrocarbures, recherche et exploitation sous-terrine des gisements de minerai de fer.

La société mère est La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme (S.A) de droit mauritanien enregistrée en République Islamique de Mauritanie. Son siège social est basé à Nouadhibou, Boîte postale 42.

La société mère a pour objet l'extraction et la commercialisation de minerais de fer. La société extrait du minerai de fer à partir des mines de M'Haoudat, des Guelbs et de la Kédia, tout en poursuivant ses activités de recherches minières.

3- METHODES COMPTABLES

3.1 Principes de préparation des états financiers

3.1.1 Normes applicables

Les états financiers consolidés de la SNIM ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). La publication en normes IFRS se justifie par :

- ✓ Une volonté d'harmonisation des investisseurs et bailleurs de fonds qui sont les principaux utilisateurs des états financiers,
- ✓ L'utilisation de ce référentiel par les partenaires de la SNIM,
- ✓ Le souci de comparabilité de l'information financière.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les états financiers au 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux normes IFRS (Normes internationales d'information financière) telles qu'approuvées par l'UE (Union européenne) en vigueur à cette date, et conformément aux normes IFRS émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et obligatoires au 31 décembre 2024.

Nouvelles normes IFRS, révisées ou amendées qui doivent être appliquées à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes entrées en vigueur à compter du 1 janvier 2024 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la SNIM.

Normes	Contenu
Amendements à l'IAS 1	Classement des passifs en tant que courant ou non courant
Amendements à l'IAS 1	« Passifs non courants avec covenants »
Amendements à l'FRS 16	Responsabilité locative dans une vente et cession-bail – Amendements
Amendements à l'IAS 7 et IFRS 7	Accords de financement des fournisseurs -Amendements
Amendements à l'IAS 12	Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux

Nouvelles, révisées ou amendées normes IFRS pas encore obligatoires au 31 décembre 2024.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC publiées par l'IASB non encore entrées en vigueur ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la SNIM.

Normes	Contenu	Date d'application
Amendements à l'IAS 21	Absence d'échangeabilité	A partir du 1 janvier 2025
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7	Classification et évaluation des instruments financiers	A partir du 1 janvier 2026
Amendements aux IFRS 9 et IFRS 7	Accords d'achat d'électricité	A partir du 1 janvier 2026

3.1.2 Principes généraux

Les principes utilisés se basent sur la méthode du coût historique et sur la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception (1) des instruments financiers dérivés et (2) des catégories d'immobilisations réévaluées, évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés et évalués en ouguiyas. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en (MMRU).

Le compte de résultat est présenté par nature.

Les postes de l'état de situation financière sont présentés suivant la classification en actifs courants et non courants, en passifs courants et non courants.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent les actifs courants du Groupe. Les autres actifs constituent des actifs non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent les dettes courantes. Les autres dettes sont non courantes.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés et conformément aux principes comptables internationaux, l'évaluation de certains soldes de l'état de situation financière ou du compte de résultat nécessite la prise en compte, par la Direction du Groupe, d'un certain nombre d'estimations ou appréciations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs et sur les charges et produits du compte de résultat. Ces estimations ou appréciations et

3.2 Principes de consolidation

Les entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe, que ce soit de droit (détenition directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des opérations financières et opérationnelles), sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100%, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement par le groupe sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20%.

Le Groupe détient une participation dans une coentreprise. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque Co-entrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'Actif net détenu attribuable au Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la co-entreprise. Les profits et pertes résultant des transactions entre le Groupe et la co-entreprise sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la co-entreprise.

3.2.1 Opérations éliminées en consolidation

Les soldes au 31 décembre 2024 des comptes de créances et de dettes entre sociétés du groupe, les charges et produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupes telles que le paiement de dividendes, les plus ou moins-values de cession, les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du groupe sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat. De même, les marges internes sur stock sont également éliminées.

3.2.2 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprise

Coût d'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition.

Écarts d'acquisition

L'écart résiduel éventuel, correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière sous la rubrique "Écart d'acquisition". Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Elle est irréversible.

3.2.3 Opérations en devises – écarts de conversion

En raison de la nature de l'activité du groupe, de nombreuses opérations sont libellées en devises étrangères. La conversion des opérations et des comptes en ouguiyas s'effectue selon les bases suivantes :

- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles, de même que les stocks de matières premières et autres approvisionnements, sont converties au cours de change en vigueur à la date de leur acquisition, à l'exception de certaines catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation,
- ✓ Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés dans une monnaie étrangère, sont comptabilisés en utilisant les cours de change qui existaient à la date où ces valeurs ont été déterminées,
- ✓ Les autres comptes d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les pertes et profits résultant de la conversion sont imputés au compte de résultat,
- ✓ Les charges et produits sont convertis au cours de change à la date de transaction.

3.3 Immobilisations corporelles

Comptabilisation :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'IAS16 comprenant le coût d'achat proprement dit, augmenté s'il y a lieu des frais directement rattachables, diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La méthode de la réévaluation est appliquée.

Constructions :	Coût d'acquisition
Installations complexes spécialisées :	Juste Valeur
Matériel ferroviaire et de voie :	Juste Valeur
Matériel d'exploitation :	Coût d'acquisition
Matériel de transport :	Coût d'acquisition
Autres immobilisations corporelles :	Coût d'acquisition

Amortissement :

En 2015, le groupe SNIM pour mieux rattacher les dépréciations des actifs liés à la production, aux avantages économiques créés par ces actifs de production a décidé d'amortir à l'unité de production tous les actifs liés à la production, les unités de compte retenues étant le Chemin de fer, Port Minéralier, et Mines au lieu d'un amortissement systématique basé sur une durée de vie estimée.

Compte tenu de l'importance des contraintes opérationnelles à la fois informatiques et humaines, il n'a pas été possible de maintenir la méthode de l'UOP retenue l'an en 2015 et le conseil d'administration du groupe a choisi le retour à un amortissement linéaire, plus commode à pratiquer dans ses systèmes d'information et à maintenir dans le temps. L'impact de ce changement comptable s'élève à 7 047 MMRU et a été présenté de manière rétrospective avec une incidence sur les capitaux propres d'ouverture et les immobilisations corporelles au 31/12/2015.

Ainsi, les amortissements sont désormais pratiqués selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilité estimées, afin de refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de l'actif conformément à l'IAS 16.

Les durées de vie retenues pour l'amortissement linéaire sont les suivantes :

Constructions :	14 à 30 ans
Installations complexes spécialisées :	15 à 30 ans
Matériel ferroviaire et voie ferrée :	10 à 30 ans
Matériel d'exploitation :	5 à 30 ans
Matériel de transport :	5 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

Contrat de location

Le groupe SNIM évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location, à l'origine du contrat conformément à la norme IFRS 16.

Un droit d'utilisation et une obligation locative correspondante sont comptabilisés pour tous les contrats de location dans lesquels il est preneur, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont initialement enregistrés à la date de début du contrat de location lorsque l'actif sous-jacent est disponible à l'usage. Les actifs au titre du droit d'utilisation comprennent l'évaluation initiale de l'obligation locative correspondante, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et les coûts directs initiaux. Ils sont ensuite évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, le groupe utilise son taux d'emprunt marginal.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés dans les « Immobilisations corporelles » et les dettes locatives dans les « Dettes de financement » et la partie principale des loyers est classé dans les activités de financement et la partie intérêts dans les activités d'exploitation.

Dépréciation

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent les valeurs recouvrables estimées, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée par l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Coût de découverte

Dans l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, il peut arriver que les entités aient à enlever des stériles (ou morts-terrains) pour avoir accès à des gisements. Cette opération est appelée « découverte ». Les opérations de découverte peuvent procurer deux avantages à l'entité : du minerai utilisable par l'entité pour produire des stocks et un meilleur accès à des quantités additionnelles de minerai qui seront exploitées au cours de périodes futures.

- **Les coûts de découverte engagés pendant la phase de développement** : les frais engagés sont capitalisés et rentrent dans le coût de construction de la mine et ensuite amortis sur sa durée de vie utile. La capitalisation des coûts de découverte cesse lorsque la mine ou le composant est mis en service et prêt à être utilisé comme prévu par la direction.
- **Les frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation** : l'IFRIC 20 prévoit les traitements suivants :
 - a) Comptabilisation dans les stocks produits au cours de la période lorsque les opérations de découverte ont trait à la production de la période.
 - b) Comptabilisation en tant qu'actif non courant (c'est-à-dire comme actif au titre des opérations de découverte) lorsque les opérations de découverte permettent un meilleur accès à la ressource naturelle dans les périodes ultérieures si l'ensemble des critères suivants sont remplis :
 - i) Il est probable que les avantages économiques futurs (meilleur accès au corps minéralisé) associés aux opérations de découverte iront à l'entité ;
 - ii) L'entité peut identifier la partie du corps minéralisé à laquelle elle a un meilleur accès ;
 - iii) Les frais rattachés aux opérations de découverte associées à cette partie du corps minéralisé peuvent être évalués de façon fiable.

Compte tenu de contraintes liées à la mise en place de la norme qui affectent la fiabilité des informations à produire, le coût de découverte engagé pendant la phase de production est affecté aux stocks produits au cours de la période.

Coût de démantèlement et remise en état du site

Dans le cadre du projet Guelbs 2 et du port minéralier, des obligations implicites pourraient conduire le groupe SNIM à comptabiliser des actifs en vue du démantèlement et/ou du réaménagement des installations. Le groupe SNIM reste également attentif aux évolutions législatives et décisions prises en la matière par l'administration mauritanienne. (Cf. 3.14 Remise en état des sites).

3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leurs coût d'acquisition conformément à l'IAS 38. Ces derniers sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité économique estimée entre 3 à 5 ans.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable ou lorsque l'actif ne répond pas aux conditions d'amortissement de l'IAS 38 (avantages économiques consommés sur plusieurs années).

Les immobilisations incorporelles du groupe ne comprennent pas de goodwill.

3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales

La norme IFRS 6 précise l'information financière relative à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2006.

Une entité doit déterminer une méthode comptable précisant quelles dépenses sont comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation et appliquer cette méthode de manière cohérente et permanente, la méthode appliquée par le groupe SNIM est la suivante :

Pour les immobilisations incorporelles, les dépenses éligibles sont celles prévues par le §9 d'IFRS 6, et ne concernent que les frais de recherche et développement prévus par IFRS 6, notamment :

- ✓ Acquisition des droits de prospecter,
- ✓ Études topographiques, géophysiques et géotechniques,
- ✓ Forage d'exploration,
- ✓ Creusage de tranchée,
- ✓ Échantillonnage.

Pour les actifs corporels, ce sont les actifs utilisés par la structure dédiée à la recherche.

3.6 Actifs financiers non courants

Des prêts qui ne génèrent pas d'intérêt sont consentis aux salariés du groupe. Des dépôts sont réalisés à la demande des sociétés d'électricité, d'eau et de télécommunication mauritaniennes afin de couvrir les éventuels défauts de règlement ou les détériorations d'équipements utilisés. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts et les dépôts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés ou versés.

3.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont composés essentiellement de matières premières, de minerai de fer et autres approvisionnements (pièces de rechange). Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, y compris les pièces de rechange, sont évaluées au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, conformément à l'IAS 2.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont dépréciés annuellement pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La méthode de dépréciation des stocks de matières premières et autres approvisionnements se présente comme suit :

Articles en stock :

- Absence de dépréciation sur les articles dont la consommation est régulière (couverture inférieure ou égale à un an) ;
- Dépréciation de 15% des articles ayant enregistré un mouvement (une consommation) sur un seul exercice durant les trois derniers exercices ;
- Dépréciation de 100% du stock mort (articles n'ayant pas connus de mouvements sur les trois dernières années sauf les articles stratégiques et les articles des premières dotations)
- Dépréciation de 100% des articles en litiges ;

Stocks de Minerai :

Les stocks de minerai de fer, y compris le minerai gardé en verse, sont valorisés au prix de revient moyen pondéré ou à la valeur réalisable nette si elle s'avère lui être inférieure. Les prix de revient comprennent les coûts directs des mines, des sites de production, du chemin de fer et du port, ainsi qu'une quote-part d'amortissements et de frais généraux.

Cette valorisation est déterminée abstraction faite des frais financiers, des frais généraux fixes et variables encourus pour transformer les matières premières en produits finis et des frais liés à la fonction commerciale. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente pour les minerais riches. Le minerai de qualité pauvre est totalement déprécié étant donné qu'il n'a pas de valeur marchande.

3.8 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, lorsqu'il s'agit d'écart d'acquisition ou d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Lorsque la valeur nette comptable de l'actif ou des actifs regroupés en unité génératrice de trésorerie (UGT) devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée à hauteur de cette différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. En cas d'UGT, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie pour les besoins des tests d'impairment.

La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne pourront pas être reprises ultérieurement.

3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie qui n'existe pas au sein du groupe SNIM.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les critères de définition des unités génératrices de trésoreries présentées ci-dessus ont conduit le groupe SNIM à procéder aux regroupements suivants :

- **Société SNIM** : il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les trois mines exploitées à Zouerate, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires de Nouadhibou. Il a été considéré que tant les mines que la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires ne pouvaient générer séparément des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres composantes de l'ensemble constituant la SNIM ;
- **Société GMM** : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (carrières de marbre et granits) et de son profil de risque et de rentabilité ;
- **Société SAFA** : Cette société est considérée comme une UGT, elle renferme l'activité fonderie du groupe SNIM ;
- **Société COMECA** : Cette structure est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (fabrication mécanique) et de son profil de risque et de rentabilité ;
- **Société ATTM** : Cette société renferme l'activité travaux, transport et maintenance du groupe SNIM. Elle est considérée comme une UGT
- **Société SOMASERT** : Cette société exerce une activité d'Hôtellerie et de Tourisme ; elle est considérée comme une UGT
- **Société SAMIA S.A.** : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (gypse, plâtre), et de son profil de risque et de rentabilité ;
- **Société SAMMA** : Cette société renferme les activités acconage et manutention ; elle est considérée comme une UGT
- **Société GIP** : Cette société renferme l'activité de stockage, de transport et de la distribution des hydrocarbures raffinés ; elle est considérée comme une UGT

- **Société Tazadit Underground Mine (TUM)** a pour objet la recherche et l’exploitation souterraine des gisements de minerai de fer, elle est considérée comme une UGT
- **Société Mauritanienne d’Eau et d’Electricité(M2E)** : a pour objet la réalisation et la gestion du réseau d’eau et d’électricité à Zouerate, elle est considérée comme une UGT
- **Mauritania Saudi Mining and Steel (MSMS)** La production et exportation du minerai de fer.
- **Grand Hôtel de Mauritanie (GHM)** La construction et la gestion d’hôtels de toutes catégories.
- **Société de Remorquage Nouadhibou (SRN)** La réalisation d’activité de remorquage ainsi que de toute prestation de lamanage et de pilotage dans le port de Nouadhibou et dans tout autre port de Mauritanie ou en dehors.
- **AMSAGA** ; La réalisation des activités d’exploration géologiques, et les activités minières (production et exploitation minière)
- **ENGINEEING & CONSULTING ASSOCIES “ENCO”** : La réalisation de mission d’études, de conseils, de formation et d’assistance
- **Générale de la promotion immobilière (GPIM)** : Construction et gestion promotion immobilière

La valeur d’usage de ces unités ou regroupements d’unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d’unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d’acquisition.

3.10 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables éventuels, conformément à l’IFRS 9. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu’elles sont identifiées comme telles.

3.11 Coûts des emprunts

En application de la norme internationale IAS 23, les coûts d’emprunt directement attribuables à l’acquisition, la construction ou la production d’un actif qualifié sont inscrits comme un élément du coût de cet actif.

3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.13 Dettes financières

La dette du groupe SNIM est principalement contractée auprès de bailleurs de fonds internationaux à des taux dits préférentiels.

Les emprunts à taux préférentiels devraient être enregistrés à l’origine à leur juste valeur, soit la valeur actualisée de l’ensemble des entrées de trésorerie futures, calculée selon le ou les taux d’intérêt ayant cours sur le marché pour un instrument similaire (quant à la monnaie, à l’échéance, au type de taux d’intérêt et à d’autres facteurs) ayant une notation similaire. Tout excédent prêté constitue une charge ou une réduction des produits, à moins qu’il ne remplisse les conditions de comptabilisation en tant qu’autre type d’actif.

Pour calculer la valeur de marché d’un emprunt consenti à un taux préférentiel, et donc hors marché, il s’agit de déterminer de façon fiable un taux d’actualisation des flux futurs.

Compte tenu de l’environnement spécifique du groupe SNIM, les données de marché nécessaires pour déterminer une courbe de taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels ne sont pas disponibles :

- Absence d’un marché de financement à long terme des activités privées en devises en Mauritanie,
- Difficulté d’évaluer le spread de crédit de la SNIM,
- Absence d’entreprise d’extraction minière comparable en Afrique de l’Ouest.

Il est donc impossible de déterminer de façon fiable une valeur de marché des emprunts à taux préférentiels contractés par la SNIM. Dans ce cas, la SNIM comptabilise ces actifs / passifs financiers à leur prix de transaction qui correspond au montant reçu. Les intérêts sont enregistrés sur la base du taux facial.

Le ratio d’endettement net calculé à partir des données de l’exercice arrêté au 31/12/2024 est de -2,5.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation (PDM), la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation (PDM), la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels. Parmi ces conventions, deux emprunts contractés en 2009 auprès de deux pool bancaires composés de :

- La Banque africaine de Développement, l’Agence française de Développement, la Banque européenne d’investissement, la Banque Islamique de Développement, la BNP Paribas, la société Générale, BHF-BANK Aktiengesellschaft et KfW pour ce qui concerne le financement du Projet Guelbii; et de
- La BNP Paribas, la société Générale, BHF-BANK Aktiengesellschaft et KfW pour le financement du Projet nouveau Port Minéralier.

Ces deux emprunts bancaires sont assortis de clauses (appelées « covenants ») imposant le respect de certains ratios. Le non-respect de ces ratios donne aux prêteurs la faculté d’exiger le remboursement anticipé de leurs concours. Les ratios sont calculés chaque semestre sur la base des comptes individuels et consolidés.

Lesdits ratios se présentent comme suit :

- Ratio de Couverture du Service de la Dette (Cash-Flow Libre /Service de la Dette) : >1,3
- Ratio d’Endettement (DLMT/Excédent Brut d’exploitation) : <3,5
- Ratio de Structure Financière (DLM / Capitaux propres) : <2
- Ratio de liquidité (Actif Courant/Passif Courant) : >1,5

Le 20 juin 2018, la SNIM a conclu avec ses bailleurs de fonds un accord, dont les principaux termes sont les suivants :

- Ratio d’Endettement : Le Ratio d’Endettement (dettes financières sur EBITDA) est remplacé par le Ratio d’Endettement Net (Dettes nettes (après déduction du cash) sur EBITDA).
- Communication aux prêteurs sur une base mensuelle de i) Cash Balance On shore et Offshore et ii) Facturation clients
- La communication aux prêteurs des contrats offtake
- L’instauration d’un nouveau contrôle sur la liquidité : le niveau minimum de cash doit être de 100 MUSD. Le non-respect sera considéré comme un Cas de Défaut.
- Si le niveau de cash devient inférieur à 150 MUSD, la SNIM accepte de faire conduire, par une tierce partie, une analyse de ses prévisions et des mesures prises pour restaurer le niveau de cash.

Les emprunts bancaires pour le projet Guelb II et pour le Projet nouveau Port Minéralier sont totalement remboursés au 31 décembre 2024 et l'ensemble des ratios prévus par les termes des contrats décrits ci-haut ont été respectés

3.14 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les engagements résultant de restructurations sont comptabilisés au moment de l'annonce aux personnes concernées.

3.15 Remise en état des sites

Les obligations juridiques au 31 décembre 2024 relatives à la réhabilitation des sites d'extraction minière sont régies par le cadre réglementaire suivant :

Code minier :

L'obligation de remise en état des sites est évoquée dans le code des mines de 1979. L'actualisation de ce code en 2009, à la suite de la parution de la loi n° 2009-26 du 07 Avril 2009, précise que tout abandon d'exploitation d'une zone d'extraction minière doit nécessairement faire l'objet d'un arrêté ministériel disposant les actions prises en termes de « sécurité, salubrité publique et caractéristiques essentielles du milieu environnant ».

Au 29 Avril 2025, aucun décret d'application n'a été arrêté par le conseil des ministres instaurant les obligations pratiques.

Loi portant sur l'environnement :

La loi n° 2000-45 portant sur l'environnement, confirme l'existence de cette obligation légale de procéder à des remises en état des sites d'extraction sur le territoire Mauritanien. Ce texte promulgué le 26 juillet 2000 précise à l'article 44 que :

« *L'exploitation de carrière ou de mines ainsi que les travaux de recherches minières devront être conçus et exécutés de manière à :*

- *ne pas endommager l'environnement aux abords des chantiers ni créer ou aggraver des phénomènes d'érosion,*
- *permettre la remise dans leur état initial les sites des chantiers exploités.*

La remise en état des sites incombe à l'exploitant de la carrière ou de la mine. Les modalités et les délais d'exécution des travaux seront fixées par décret pris sur rapport conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Mines. »

(Titre III : De la protection des ressources et du milieu naturel / Chapitre III : La protection du sol et sous-sol / Article 44)

Cette loi a fait l'objet de l'adoption des décrets suivants :

- Le décret n°2004-94 requiert la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'ouverture à l'exploitation de toute mine de capacité supérieure à 100 tonnes/jour.
- Le décret n° 2007-107 confirme cette obligation, et requiert à l'article 7.8 que les mesures prises dans le cadre de cette obligation de réhabilitation des sites soient assorties de garantie bancaire, mais ne fixe aucune ligne directrice quant à l'interprétation du terme de « réhabilitation ».

Au 29 Avril 2025, ces deux décrets ne sont pas parus.

Le 04 février 2009, le décret 2009-051 est adopté dans le cadre de la loi sur l'environnement, sans porter modification à l'article 14 du décret 2008-159 statuant sur l'obligation suivante : « *Deux mois avant l'expiration du permis d'exploitation, le cadastre minier doit en informer le cadastre des Mines et de la Géologie pour qu'elle veille à ce que le titulaire exécute les travaux de réhabilitation conformément aux dispositions prises au décret relatif à la Police des Mines et au décret relatif à l'environnement minier .* »

En conclusion, l'obligation légale, si elle existe, n'est pas assortie de décret d'application précisant son interprétation, l'évaluation de l'obligation ne pouvant être effectuée de manière fiable, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes du groupe SNIM à la date de clôture.

Par ailleurs, depuis fin février 2011, la SNIM est agréée ISO 14001. Dans ce cadre, les objectifs fixés sont :

- L'analyse environnementale des sites, le lancement du plan de management environnemental et la définition des objectifs et du programme environnemental.
- Le département juridique de la SNIM est en veille afin de surveiller les évolutions législatives relatives à ces obligations.
- Le département technique travaille actuellement sur les hypothèses de valorisation sur la base d'une interprétation des lois en vigueur et des obligations implicites résultant de la certification ISO 14001.

Une provision sera donc comptabilisée dès lors qu'une évaluation fiable de l'obligation sera réalisable. Les variations de l'évaluation de ce passif seront comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC 1.

3.16 Coût des avantages au personnel

Régime à prestations définies

Il existe, au sein du Groupe, un régime d'indemnités de départ en retraite, qualifié de régime à prestations définies. Il convient de noter qu'il n'existe aucun fonds externalisé permettant le financement de tout ou partie de l'engagement.

L'évaluation de ce régime a été réalisée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels est devenue obligatoire à compter du premier janvier 2013. Le groupe SNIM comptabilise l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres en conformité avec IAS19.

La société offre à ses cadres dirigeants certains avantages complémentaires non postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de la participation d'impôts, de la couverture sanitaire, de la mise à disposition de voitures de fonction, de carburant et de logements attribués.

Le coût des prestations accordées lié à ces régimes est peu significatif. Il est donc comptabilisé au fur et à mesure en charge.

Régime à cotisations définies

Le groupe SNIM a décidé la mise en place, à partir de janvier 2011, d'un système de retraite complémentaire qualifié de régime à cotisation définie avec comme caractéristiques principales :

- Une cotisation patronale de 10% et une cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- Le coût du service passé est pris en charge par la SNIM ;
- Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté (cf. 5.11Hypothèses actuarielles).

Les dotations et les reprises sur l'indemnité de départ à la retraite sont comptabilisées en charges de personnel.

3.17 Produits des activités ordinaires

IFRS 15 requièrent l'identification des obligations de prestations pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque que les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis :

- **Ventes de minerais :** Le produit de la vente de minerais est comptabilisé au moment du transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Les ventes de minerais sont faites FOB et le transfert de contrôle est effectué au moment du chargement des minerais sur navire.
- **Contrats de construction :** Les produits des contrats sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des contrats et les coûts des contrats sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité de chaque contrat à la date de clôture.
- **Intérêts :** Les produits des intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

3.18 Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuité constante.

3.19 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans l'état de situation financière.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. La comptabilisation d'impôts différés provient du retraitement de la marge sur cession de stocks intragroupe.

3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes

Le groupe SNIM présente ses états financiers en monnaie locale, l'ouguiya.

Le paramétrage actuellement retenu dans le système d'information prévoit l'ouguiya comme monnaie fonctionnelle, le dollar étant utilisé comme monnaie parallèle. Toutefois le système permet d'éditer des comptes basés sur la monnaie parallèle USD. La situation nette établie sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en MRU (convertie au taux moyen annuel) peut être estimée à 145 066 MMRU à comparer à une situation de 126 936 MMRU dans les comptes présentés.

3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise les instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés à son activité (risque lié à ses opérations d'exploitation, d'investissement et de financement).

Les instruments financiers dérivés, négociés pour couvrir l'exposition du Groupe aux risques liés à son activité ou à ses opérations de financement, sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ils réduisent la variation de valeur des flux de trésorerie attribuables à une transaction future.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, excepté pour le risque de change ; ni pour couvrir un investissement net dans une activité à l'étranger.

3.21.1 Couvertures des flux de trésorerie respectant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture

Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture, et en résultat de la période pour la partie inefficace de la couverture.

A la date de réalisation de la transaction couverte, les gains ou pertes différés par capitaux propres sont repris en résultat de la période de réalisation de la transaction couverte et au même poste de résultat que cette dernière.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture (tests d'efficacité). Dans ce cas, le gain ou la perte cumulée dégagé sur l'instrument de couverture initialement comptabilisé directement en capitaux propres, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que l'engagement pris ou la transaction prévue ne s'est pas produite.

Dans le cas de non-réalisation de la transaction couverte, les variations de valeur cumulée comptabilisées directement en capitaux propres sont reconnues dans le résultat de l'exercice.

3.21.2 Instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas

Les gains et pertes relatifs aux variations de valeur de l'instrument dérivé (tel que les ventes d'options ou les contrats conditionnels dits exotiques), sont enregistrés directement en résultat de l'exercice.

Tous les instruments financiers dérivés sont entrés dans l'état de situation financière à leur juste valeur dès que le contrat est négocié et sont, ultérieurement, réévalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

La valeur de marché des contrats à terme ferme et des swaps, au cours de leur vie et à leur échéance, est calculée par un prestataire extérieur sur la base des données au comptant et à terme à la date de valorisation des différents sous-jacents et des courbes de taux d'intérêt sans risque pour l'actualisation.

Au cours de la vie de l'option et à son échéance, la valeur de marché est déterminée par la société Forex grâce au modèle de Black and Scholes, sur la base des éléments suivants :

- Valeur de marché du sous-jacent,
- Prix d'exercice de l'option,
- Volatilité à la monnaie « Forward »,
- Taux d'intérêt sans risque,
- Date d'échéance de l'option.

3.22 Dividendes et intérêts

Les dividendes sont comptabilisés lorsque l'actionnaire est en droit de percevoir le paiement.

Du fait de la politique comptable du Groupe, les dividendes et intérêts reçus sont classés en activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie, les dividendes versés en activité de financement et les intérêts versés en activités opérationnelles.

3.23 Information sectorielle

Le groupe SNIM est dédié à l'activité d'extraction minière. En effet, compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérées comme homogènes. Les filiales du Groupe, représentant des UGT indépendantes, sont en-dessous des seuils quantitatifs nécessitant une présentation séparée des informations relatives à leur secteur opérationnel. L'analyse de l'activité s'effectue donc par zones géographiques qui constituent ainsi le premier niveau d'information sectorielle au sens de la norme IFRS 8 "Informations sectorielles" pour les

produits des activités ordinaires provenant de clients externes. Les autres informations relatives au résultat, aux actifs et aux passifs ne font pas l'objet d'un suivi par secteur géographique, l'activité du Groupe étant réalisée exclusivement en République Islamique de Mauritanie. Les zones géographiques sont définies en secteurs suivants :

- Chine
- Algérie
- Italie
- Japan
- Australie
- France,
- Autres pays membres de l'Union européenne
- Autres.

3.24 Participation dans les entreprises associées

Note de présentation du projet El Aouj (EMC)

(a) Présentation générale d'EMC

La société EL AOUJ MINING COMPANY (EMC) est une joint-venture détenue à 50/50 par la SNIM et Sphere Minerals, une entreprise australienne détenue à 100% par le groupe Glencore, un des leaders mondiaux du trading des ressources naturelles.

La vision d'EMC est de devenir une société minière mauritanienne majeure, qui crée de la richesse sur le long terme, pour la prospérité et le bien-être de ses actionnaires, employés et communautés locales. Son objectif est de développer le Projet El Aouj dans la région du Tiris Zemmour, où elle détient :

- Un permis d'exploitation minière valable 30 ans couvrant 5 Guelbs (El Aouj Est, Centre et Ouest, Tintekrat et Bouderga),
- Un permis d'exploitation d'eau valable 30 ans couvrant les aquifères de Touajil et Aouchich.

EMC a réalisé conjointement avec ses actionnaires un programme d'exploration d'envergure sur l'ensemble de ses 5 Guelbs tout en mettant l'accent sur le Guelb El Aouj Est. Le programme, réparti en plusieurs campagnes, a totalisé 179 100 m de forages. Il a permis d'évaluer les réserves minières à 4,4 milliards de tonnes de minerai de fer dont la moitié est localisée au niveau du Guelb El Aouj Est.

L'objectif initial de la joint-venture entre SNIM et Sphere était l'introduction du processus de pelletisation dans le pays. Un tel processus devait permettre la production d'une meilleure qualité que celle actuellement obtenue par la SNIM au niveau du Guelb El Rhein. Une étude de Faisabilité a été réalisée en 2008 et mise à jour en 2010. Elle a conclu à la consommation excessive d'eau et d'énergie nécessaires à ce traitement.

Face à des ressources en eau très limitées dans la région de Tiris Zemmour, le Conseil de EMC a approuvé en 2013 le passage de la pelletisation vers la production de concentré similaire à celui produit par la SNIM, après une étude conceptuelle réalisée en 2012.

Ainsi, et depuis 2013, EMC a réalisé l'ensemble des études nécessaires pour une excellente définition technique et financière du Projet à savoir l'étude de Pré-Faisabilité, l'étude de Faisabilité, l'étude d'Ingénierie des Détails (FEED), l'étude d'Impact Environnemental et Social, l'étude de Capacité de Chemin de fer ...etc.

A la suite de toutes ces études et compte tenu de la situation économique mondiale de 2018 (baisse des prix du minerai de fer), le modèle financier du Projet s'est arrêté à un Taux de Rentabilité Interne (TRI) de 8,5% pour une Production annuelle de 11,3 Million de tonnes à 66,5% Fe et un Investissement total de 1,372 Milliard de dollars. Une telle rentabilité a été considérée par les actionnaires comme très faible et ne justifiant pas un investissement d'une telle ampleur. Le Projet a été alors gelé en 2019.

(b) Reprise du projet

L'année 2021 a été marquée par la volonté des actionnaires de reprendre le Projet El Aouj, tenant compte de l'augmentation des prix du minerai de fer. Cette volonté s'est concrétisée par le changement de la Direction de l'entreprise et l'accord des actionnaires pour la mise à jour de l'étude FEED de 2018 et la mobilisation du financement nécessaire.

Depuis Août 2021, l'équipe EMC a réalisé l'ensemble des opérations nécessaires pour s'assurer de la mise à jour du Projet et de sa faisabilité :

- Vérification et mise à jour de l'étude technique FEED de 2018 en s'appuyant sur HATCH en parallèle avec la reprise des Appels d'Offres lancés en 2018 pour tenir compte de l'évolution des prix entre 2018 et 2021. Cela a permis d'avoir un Projet techniquement fiable et financièrement rentable. Les offres reçues en 2021, ont été mises à jour en 2022 et des mécanismes d'« escalation » de prix ont été incorporés au modèle financier.
- Préparation et rédaction des contrats pour les différents lots énumérés en s'appuyant sur le bureau anglais Fenwick & Elliot. Ce travail a été suivi par des négociations légales avec les fournisseurs pour élaborer des contrats en bonne et due forme et acceptés par toutes les parties.
- Mobilisation du Financement en s'appuyant sur la Société Générale comme banque d'affaires.

(c) Mobilisation du financement

D'un côté, le Projet a entamé toutes les démarches nécessaires pour la préparation du dossier de demande de financement telles que :

- La réalisation de l'Audit technique (Technical Due Dilligence) du Projet par une entreprise externe et indépendante nommée SLR. SLR a conclu sur la faisabilité technique du Projet et n'a pas soulevé de problèmes techniques.
- La réalisation d'une Etude de Marché (Marketing Due Dilligence) du Projet par une entreprise externe et indépendante nommée CRU. CRU a conclu sur la faisabilité de la vente du future produit EMC (concentré riche) et a proposé ses prévisions pour l'évolution des prix du minerai de fer. CRU a également proposé les marchés à cibler, notamment l'Afrique du Nord (Algérie et Egypte) et la Chine.
- La réalisation de la mise à jour de l'EIES (Etude d'Impact Environnemental et Social) par WSP. La prochaine étape étant le recrutement du Conseiller des bailleurs de fonds pour l'audit de EIES.
- La vérification des contrats par un cabinet légal destiné aux Financement de projets pour s'assurer de l'adéquation entre les contrats et les demandes des banques.
- La préparation du Modèle Financier en attendant le recrutement pour les banques de l'auditeur du Modèle Financier.

De l'autre côté, des discussions préliminaires avec les banques ont eu lieu pour élaborer un plan de financement basé sur l'appétit réel des banques.

De ces discussions découlent les 3 points suivants :

- Tout d'abord, les banques multilatérales telles que IFC, DFC, la Banque Africaine de Développement (AfDB), la Banque Islamique de Développement (IsDB) ...ont toutes montré leur appétit pour le Projet.
- Ensuite, et compte tenu de la fourniture du matériel de l'international, les Agences de Crédit Export Agency (ECA) de plusieurs pays tels que les Etats-Unis, l'Allemagne et la Finlande, ont manifesté leur intérêt dans le projet.
- Enfin, il reste la possibilité de contracter directement avec les banques commerciales sans couverture ECA pour couvrir le reste de la dette si nécessaire.

En Conclusion, l'analyse préliminaire de la SG a montré un appétit de plus de 1,6 Milliard de dollar et qui dépasse largement le montant de la dette recherché de 1,2 Milliard. On peut donc conclure sur la possibilité de l'obtention du Financement du Projet El Aouj sous réserve de continuer le processus de mobilisation de financement.

(d) Nouveau partenaire

Le processus de Mobilisation de Financement a été arrêté durant le Q3 de 2023 en attendant les résultats des négociations sur l'actionnariat entre la SNIM/Glencore et un potentiel future actionnaire.

L'arrivée potentielle de cet opérateur minier pourrait avoir plusieurs avantages :

- Accélérer le lancement du Projet en apportant directement les fonds nécessaires sans avoir recours aux banques.
- Réduire la durée de construction de 5 ans à 3 ans en réalisant le Projet sous la stratégie EPCM au lieu de DSB.
- Réduire le coût global d'investissement en éliminant les sommes attribuées aux risques encourus par les fournisseurs.

(e) Mise à jour de l'étude

Le nouveau partenaire a commencé l'année 2024 par la signature d'un « Non-binding Term Sheet » avec la SNIM lui permettant ainsi de commencer la revue de l'étude de faisabilité du Projet El Aouj en attendant la concrétisation de sa transaction avec Glencore.

Durant cette année, il a refait le design du Projet en optant pour une stratégie d'exécution scindée en 2 phases produisant chacune 5,65 Mt par an.

Également, il a été l'occasion durant cette année, de négocier les différents « Term Sheets » avec ce nouveau partenaire mais aussi avec la SNIM. Il s'agit des « Term sheets » du contrat de construction, de production, de transport de minerai, de vente de production (offtake) ...etc.

Enfin, le processus de mobilisation du financement avec la Société Générale a continué durant l'année 2024 et a abouti à la signature de lettres de mandats avec deux (2) des principaux bailleurs de fonds que sont IFC et DFC. Ces lettres de mandats permettent à ces institutions de commencer l'analyse de la demande de lever de fond en vue de la signature du financement, prévue avant la fin de 2025 avec la signature de la décision finale d'investissement FID.

5- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

5.1 Immobilisations corporelles

Immobilisations évaluées à la juste valeur En MMRU	31/12/2023	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2024
Valeur Brute	51 728	2 195	158	(133)	53 948
Amortissements	27 768	2 089	158	(133)	29 882
VALEUR NETTE	23 960	105	-	-	24 065

Immobilisations évaluées au coût	31/12/2023	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2024
Valeur Brute	76 232	6 152	(1)	(101)	82 281
Amortissement	45 408	4 059	1	(384)	49 085
VALEUR NETTE	30 825	2 092	(2)	282	33 196

TOTAL VALEURS BRUTES	127 960	8 347	156	(234)	136 229
-----------------------------	----------------	--------------	------------	--------------	----------------

TOTAL AMORTISSEMENTS	73 176	6 149	159	(516)	78 967
-----------------------------	---------------	--------------	------------	--------------	---------------

IMMOBILISATIONS EN COURS	14 005	10 738	(9 857)	94	14 980
---------------------------------	---------------	---------------	----------------	-----------	---------------

VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS	68 789	12 936	(9 859)	376	72 241
---	---------------	---------------	----------------	------------	---------------

Les acquisitions de l'année 2024 s'élèvent à 10 738 MMRU dont 670 MMRU de production immobilisée.

En absence d'indice de perte de valeur sur les actifs du groupe, le test de dépréciation n'a pas été réalisé.

Il n'existe pas non plus de nantissement sur les immobilisations corporelles.

Coûts d'emprunt incorporés

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans le coût d'actifs se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2023	Couts incorporés sur la période	31/12/2024
Guelb2	2 024	-	2 024
Port minéralier	406	-	406
Dragage Port	200	-	200
Total	2 630	-	2 630

Location-Financement :

La valeur comptable brute des contrats de location qualifiés de contrat de location selon IFRS 16 compris dans les immobilisations en cours se présente comme suit :

En MMRU	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	31/12/2024
Renouvellement. Equipement. Port (part BID)	769	-	-	7 69
Divers Matériels Guelbs II (part BID)	2 324	-	-	2 324
Matériels de voie (Part BID)	631	-	-	6 31
Valeurs brutes	3 723	-	-	3 723

Les divers matériels Guelbs II correspondent :

- Aux 10 camions de mine pour 614 MMRU,
- Aux 6 locomotives pour 573 MMRU,
- Aux 6 systèmes de chargement de wagon pour 463 MMRU,
- Aux 4 Concentrations Humides pour 674 MMRU.

Les Matériels de « Voie » correspondent :

- A l'usine de traverses en béton pour 375 MMRU,
- Et à des fournitures d'équipement de voie pour 256 MMRU.

Obligation en matière de location-financement :

Paielements minimaux de location en milliers USD	31/12/2024	31/12/2023
Échéance 1 an	-	2 655
De la 2 à la 5e incluse	-	-
Plus de 5 ans	-	-
Moins : Charges financières futurs	-	(65)
Dettes de location financement	-	2 589

5.1.1 Immobilisations évaluées à la juste valeur

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception des catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000. Les valeurs réévaluées ont été confirmées au cours de l'exercice 2001 par un expert indépendant, le cabinet Met-Chem. Par ailleurs, certaines catégories d'immobilisations sont depuis réévaluées régulièrement, notamment au cours de l'exercice 2006. La juste valeur a été déterminée selon l'approche de coût de remplacement net d'amortissements, en raison de l'absence d'indication de marché.

L'estimation du coût de remplacement a été faite compte tenu des critères suivants :

- ✓ La valeur à l'état neuf,
- ✓ L'état technique de l'équipement et ;
- ✓ La durée de vie totale et l'âge de l'équipement.

VALEUR BRUTE En MMRU	31/12/2023	Acquisitions	Transfert	Sorties	31/12/2024
Installations complexes spécialisées	42 555	1 964	-	-	44 519
Matériel ferroviaire et de voie	9 173	231	158	(133)	9 429
TOTAL	51 728	2 195	158	(133)	53 948

AMORTISSEMENTS	31/12/2023	Dotations	Transfert	Reprises	31/12/2024
Installations complexes spécialisées	22 753	1 882	-	-	24 636
Matériel ferroviaire et de voie	5 015	207	158	(133)	5 247
TOTAL	27 768	2 089	158	(133)	29 882

VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2023	Augmentation	Transfert	Diminution	31/12/2024
Installations complexes spécialisées	19 802	82	-	-	19 883
Matériel ferroviaire et de voie	4 158	24	-	-	4 182
TOTAL	23 960	105	-	-	24 065

5.1.2 Immobilisations évaluées au coût d'entrée

VALEUR BRUTE					
En MMRU	31/12/2023	Acquisitions	Transfert	Sorties	31/12/2024
Terrains	821	-	-	-	821
Aménagement terrains	118	-	(1)	-	117
Bâtiments	29 200	1 041	-	(54)	30 187
Matériel d'exploitation	40 588	4 409	-	(30)	44 968
Matériel transport	3 384	460	-	(9)	3 835
Matériel Informatique & bureaux	682	63	-	-	745
Mobilier bureaux & autres	1 439	178	-	(9)	1 608
TOTAL	76 232	6 152	(1)	(101)	82 281

AMORTISSEMENTS					
En MMRU	31/12/2023	Dotations	Transfert	Reprises	31/12/2024
Terrains	-	-	-	-	-
Aménagement terrains	19	1	-	-	20
Bâtiments	13 359	1 256	-	(39)	14 577
Matériel d'exploitation	28 155	2 321	-	(327)	30 148
Matériel transport	2 553	372	-	(9)	2 917
Matériel Informatique & bureaux	637	21	-	-	658
Mobilier bureaux & autres	658	88	1	(9)	738
TOTAL	45 381	4 059	1	(384)	49 058

VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2023	Augmentation	Transfert	Diminution	31/12/2024
Terrains	821	-	-	-	821
Aménagement terrains	99	(1)	(1)	-	97
Bâtiments	15 841	(215)	-	(16)	15 610
Matériel d'exploitation	12 433	2 088	-	298	14 820
Matériel transport	831	88	-	-	918
Matériel Informatique & bureaux	45	42	-	-	87
Mobilier bureaux & autres	781	90	(1)	-	870
TOTAL	30 851	2 092	(2)	282	33 224

Le tableau suivant donne les valeurs brutes des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage au 31 décembre 2024 :

Désignation	Valeur brute	
En MMRU	2 023	2 024
Bâtiments	1 673	1 840
Matériel Ferroviaire et voie	1 712	1 888
Installations complexes et spécialisées	9 485	10 376
Matériel d'exploitation	16 896	17 519
Matériel transport	1 561	1 772
Autres immobilisations corporelles	773	899
TOTAL	32 100	34 294

5.2 Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations brutes	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	31/12/2024
Valeurs des immobilisations incorporelles	1 116	32	-	1 148
TOTAL	1 116	32	-	1 148

Variation des amortissements	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Valeurs des amortissements des immobilisations incorporelles	854	33	-	886
TOTAL	854	33	-	886

Valeur nette des immobilisations incorporelles	262	(1)	-	262
---	------------	------------	----------	------------

Ces immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels et brevets acquis.

5.3 Actifs financiers non courants et Participations dans les entreprises associées

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et avances	2 102	2 029
Dépôts et cautionnements	27	18
Participations dans les entreprises associées	1 620	536
Titres mis en équivalence	1 593	2 420
TOTAL	5 342	5 003

Les prêts et avances consentis aux salariés du Groupe ou aux entreprises associées, n'engendrent pas d'intérêts. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif. Les prêts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés.

Les dépôts et cautionnements sont évalués sur la base des montants décaissés. L'écart avec leur juste valeur n'est pas significatif.

5.4 Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières au coût moyen pondéré	14 960	12 913
Matières premières à la valeur nette de réalisation	10 649	8 472
Marchandises	71	62
Stocks de minerai de fer au coût moyen pondéré	4 961	4 334
Stocks de minerai de fer à la valeur nette de réalisation	2 029	1 785
Total des stocks au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation	12 749	10 319

Le groupe ne pratique aucun nantissement sur les stocks.

La rubrique clients et comptes rattachés se présente comme suit

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Clients minerais	5 459	7 984
Autres Clients	4 046	3 131
Total créances clients brutes	9 505	11 115
Dépréciation des clients minerais	-	(12)
Dépréciation des autres clients	(865)	(933)
Total dépréciation clients	(865)	(945)
Valeur nette des clients minerais	5 459	7 972
Valeur nette des autres clients	3 181	2 198
Total créances nettes	8 640	10 170

L'application de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence significative sur la dépréciation des créances clients.

5.6 Autres créances

Les autres créances se présentent comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	4 384	3 142
Trustee	110	113
Créances fiscales	1 269	947
Comptes de régularisation	1 091	1 092
Débiteur divers	1 463	1 326
TOTAL	8 317	6 621

Les fournisseurs débiteurs concernent des avances consenties aux fournisseurs et LC réalisées avant la prise en charges des factures correspondantes.

Le Fonds Trustee est alimenté directement par la banque lors des encaissements des ventes clients et est destiné au remboursement des échéances liées aux emprunts du même nom.

Les créances fiscales correspondent au crédit de TVA à retenir sur la taxe unique.

Les comptes de régularisation sont composés de charges constatées d'avance et des produits à recevoir.

Le compte de débiteurs divers se compose des avances à court terme consenties aux personnels, de créances sur les organismes sociaux et de créances diverses.

5.7 Instruments financiers : informations à fournir

5.7.1 Instruments financiers inscrits à l'état de situation financière

Le groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les actifs courants.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Les principaux passifs financiers sont constitués d'emprunts et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe.

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts devraient être mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais devraient être pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et devraient être constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Au 31 décembre 2024, les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Ventilation par catégorie d'instruments					
En MMRU	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur
Actifs financiers non courants	2 129	-	-	2 129	2 129
Clients et comptes rattachés	8 640	-	-	8 640	8 640
Autres créances	8 317	-	-	8 317	8 317
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 644	15 808	-	49 452	33 644
Actifs	52 730	15 808	-	68 538	52 730
Dettes financières (part à plus d'1 an)	1 538	-	-	1 538	1 538
Dettes financières (part à moins d'1 an)	1 168			1 168	1 168
Fournisseurs et comptes rattachés	9 712	-	-	9 712	9 712
Autres dettes	4 568	-	-	4 568	4 568
Passifs	16 986	-	-	16 986	16 986

La juste valeur des actifs financiers non courants (prêts, dépôts) n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti.

La juste valeur des clients, autres débiteurs, fournisseurs et autres créanciers n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti actualisé par le cours de clôture de leur devise transactionnelle.

Compte tenu de l'environnement spécifique du groupe SNIM (Absence de données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels), les emprunts sont valorisés au coût historique.

5.7.2 Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers tels que des couvertures à termes, Swaps de matières premières, des couvertures en juste valeur sur les flux d’exploitation, des options ou des swaps de taux d’intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu’actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultat des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d’une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le groupe a choisi d’appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d’efficacité de la couverture.

Lorsque le groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

En application de la norme IFRS 7, les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées selon les différentes techniques de valorisation définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Le groupe applique le niveau 2 pour l’évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Risque de change :

Au 31 décembre 2024, les instruments financiers liés au risque de change à la date de clôture se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2024				2023			
	Juste Valeur en MMRU	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de EUR		Juste Valeur en MMRU	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers EUR	
			Achetés	Vendus			Achetés	Vendus
Risque de change								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)								
Contrat à terme devises								
<i>Euro</i>	(39)	(977)	38 500	-	15	389	35 000	-
Options sur devises								
<i>Euro</i>	(27)	(686)	35 500	35 500	20	506	46 000	76 500
b) Couverture de juste valeur (FVH)								
Contrat à terme devises								
<i>Euro</i>	(23)	(572)	12 000	9 000	(4)	(100)	3 000	3 000
Options sur devises								
<i>Euro</i>	(9)	(227)	4 000	4 000	-	-	-	-
c) Autres opérations								
Options sur devises								
<i>Euro</i>	(33)	(830)	-	29 000	-	-	-	-
Total change	(131)	(3 292)	90 000	77 500	31	795	84 000	79 500

Risque de prix sur les approvisionnements en matières premières :

Dans son cadre de gestion des produits financiers, la groupe SNIM peut être amené à négocier des produits sur des matières premières énergétiques (Gas Oil & Fuel Oil). Au 31 décembre 2024, compte tenu des cours de marchés constatés en décembre 2024, des quantités à couvrir et de l’impossibilité de la SNIM à mettre en œuvre une couverture en raison de l’absence de contrepartie. Aucun instrument dérivé relatif aux matières premières n’était en portefeuille à la date de clôture.

Risque de taux :

Au 31 décembre 2024, Aucun instrument dérivé liés au risque de taux d’intérêts n’était en portefeuille.

L’impact des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 sur le compte de résultat se présente comme suit :

Couverture de Flux de trésorerie in USD	Montant recyclé	Inefficacité
Cash-Flow Hedge	En résultat sur la période	Enregistrée en résultat
Couverture de change	(730 334)	1 945 013
Couverture de taux	-	-
Couverture de matières premières	-	-

Couverture de Juste Valeur in USD	Gains et pertes latentes sur Instruments de couverture	Gains et pertes sur Instruments de couverture	Inefficacité enregistrée en résultat
Fair Value Hedge			
Couverture de change	(49 192)	(772 200)	-
Couverture de taux	-	-	-
Couverture de matières premières	-	-	-

Instruments dérivés non qualifiés de couverture	Gains et pertes latentes comptabilisés en résultat
Couverture de change	(204 664)
Couverture de taux	-
Couverture de matières premières	-

Objectif et politique de couverture :

Le marché du minerai de fer est libellé en dollars américains ; par conséquent la totalité du chiffre d’affaires de SNIM est réalisée en dollars américains.

La réglementation des changes en vigueur en Mauritanie interdit toute possibilité de gérer les risques de change contre la monnaie nationale. La SNIM est donc exposée au risque de change contre le dollar américain sur des dépenses d’exploitation libellées en devises tierces (importation d’euros, en CAD contre des dollars américains).

Par ailleurs, pour financer son développement, la SNIM contracte des emprunts libellés en dollars américains, en euros et en yen auprès de bailleurs de fonds internationaux.

En fonction de l’évolution du dollar américain contre ces devises, une part plus ou moins importante de recettes devra être affectée au service de la dette. Par conséquent, la SNIM est bien en situation de risque de change contre le dollar pour l’ensemble de sa dette exprimée en une devise tierce.

La société a formalisé sa politique de gestion des risques et, notamment, son niveau de tolérance vis-à-vis de ces risques. Des procédures de mesure de l’exposition de la société au risque de change (réalisé et prévisionnel) ont été établies. Ces procédures ont été approuvées par la Direction Générale et sont revues annuellement. La Société s’oblige à traiter ses opérations de couverture avec des banques de premier rang (Société Générale, BNP Paribas ect..).

Risque de change :

Pour gérer son risque de change sur transactions, la politique de la société consiste à couvrir le risque de change des engagements fermes et prévisionnels d'achats libellés en devises. Les instruments de couverture négociés ont une durée correspondant à celle des transactions fermes ou prévisionnelles. En règle générale, les instruments de couverture ont des échéances n'excédant pas un an.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la société a recours à des contrats d'achats à terme et des contrats d'achats ou de ventes d'options sur devises. Généralement, les contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture (tunnel). Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des contrats à terme) de la SNIM est exposée ci-dessous. Cette analyse repose sur les hypothèses suivantes : d'une part, une variation raisonnable du taux de change de l'euro, d'autre part, en admettant que toutes les autres variables restent constantes.

En USD	Variation de l'euro	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2024	10%	26 169	4 872 314
	(10%)	(4 645 621)	(9 247 013)

Dollar = 39,84 ouguiyas

Risque de matières premières :

Le Groupe SNIM est exposé au risque de variations des cours de matières premières sur ses transactions opérationnelles fermes ou prévisionnelles. La politique de la société est de couvrir ces risques. Pour atteindre ses objectifs de couverture, le Groupe SNIM a fait recours à des contrats d'achats ou de ventes d'options sur matières premières ou des contrats de swap. Certains contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture. L'horizon de gestion de la société est inférieur à un an.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des swaps) du Groupe SNIM donne une variation raisonnable du cours des matières premières, toutes les autres variables étant constantes.

Au 31 Décembre 2024 la société n'a pas de couverture de matière première en vie donc le test de sensibilité n'a pas été réalisé.

Risque de taux :

Le Groupe SNIM décroche des financements importants pour la réalisation de son Programme de Développement et de Modernisation (PDM). Ces financements sont indexés sur des taux variables (Libor). La société est donc exposée à un risque financier lié à la hausse des taux d'intérêts.

La politique de la société est de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur ces emprunts à taux variable sur un horizon de gestion de 5 ans.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la société a fait recours à des instruments dérivés de taux d'intérêts et conclut des contrats de swaps et des contrats optionnels (caps, floors, collars).

Pour limiter les effets d'une hausse des taux USD sur le niveau des charges financières, la SNIM a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux d'emprunt maximum.

Risque de crédit :

La société n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. L'essentiel du portefeuille clients est constitué des clients minerais qui paient 90% de la commande par avance et 10% à 24jours. Pour ces clients, il n'existe pas de risque de crédit.

Pour les autres clients, de soldes généralement peu significatifs, une analyse des risques de non-recouvrement est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable telle qu'elle est présentée dans la note 4.5.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers de la société, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition de la société est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Risque de liquidité :

Le groupe SNIM gère le risque d'être à court de trésorerie par une gestion prévisionnelle des liquidités tenant compte de la maturité des investissements financiers et des estimations des flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Pour réduire davantage le risque d'illiquidité, 37 % des emprunts contractés par la SNIM sont placés sous trustee. Le système de trustee consiste à prélever un montant sur les ventes mensuelles jusqu'à constitution des échéances avec trois mois d'avance et ne peut être utilisé que pour le remboursement de ces emprunts.

Au 31 décembre 2024, 35% des dettes de la SNIM arrivent à échéance à moins d'un an contre 34% en 2023.

Maturité

Le tableau suivant présente le profil de la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2024 sur la base des paiements contractuels non actualisés. Le principal ne tient compte que de la dette effectivement tirée par la SNIM au 31 décembre 2024. De même, les charges d'intérêts correspondent aux intérêts sur la dette du groupe SNIM est totalement tirée au 31 décembre 2024.

Par conséquent, les futurs tirages sur les dettes et leurs charges d'intérêt correspondantes ne sont pas pris en compte pour l'établissement de ce tableau de maturité.

Le tableau ci-après donne l'échéancier de la dette par année :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Principal	1 190	135	137	115	88	66	65
Intérêts	61	45	34	24	49	7	2
TOTAL	1 250	180	172	139	137	73	67
	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036	Total général	
Principal	21	21	21	21	826	2 706	
Intérêts	-	-	-	-	-	222	
TOTAL	21	21	21	21	826	2 928	

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 452	49 690
Concours bancaires	(452)	(401)
TOTAL	49 000	49 289

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque et les caisses.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, liquides et immédiatement convertibles.

Les concours bancaires comprennent les crédits ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

5.9 Capital social

Le capital social a été augmenté en 2013 de 170 520 000 000 MRO (Equivalent 17 052 000 000 MRU) par incorporation des réserves pour le porter à 182 700 000 000 MRO (18 270 000 000 MRU), soit 18 270 000 actions à 1000 MRU chacune. Le capital est entièrement appelé et libéré.

Le capital ne contient aucune action à droit de vote préférentiel. Il est réparti comme suit :

En MRU	31/12/2024	31/12/2023	(%)
Etat Mauritanien	14 314 545 000	14 314 545 000	78,35%
Kuwait Investment Authority	1 309 800 000	1 309 800 000	7,17%
Arabe Mining Compagny	1 034 685 000	1 034 685 000	5,66%
Irak Fund for External Development	838 230 000	838 230 000	4,59%
Office National des Hydrocarbures	419 250 000	419 250 000	2,30%
Banque Islamique de développement	327 450 000	327 450 000	1,79%
Privés Mauritaniens	26 040 000	26 040 000	0,14%
TOTAL	18 270 000 000	18 270 000 000	100%

Le poste prime d’émission est de 646 MMRU. Cette prime d’émission est relative aux précédentes augmentations du capital. Au 31 décembre 2024, la réserve légale présente un solde de 1 827 MMRU, soit 10% du capital social.

5.10 Dettes financières

5.10.1 Dettes sous Trustee

Les dettes susmentionnées ont été couvertes par un accord de Trust conclu en date du 7 juillet 1980 entre le groupe, les bailleurs de fonds, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Société Générale (pour favoriser le développement du commerce et de l’industrie en France) et la Law Debenture Trust Corporation. Aux termes de cet accord, par le biais duquel cette dernière avait été désignée en tant que "Trustee", le compte de Trust serait régulièrement alimenté par des virements de fonds destinés au règlement des semestrialités dues aux bailleurs de fonds.

De plus, un autre accord avait été conclu en date du 7 juillet 1980 également entre le groupe, les bailleurs de fonds, la Banque Centrale de Mauritanie et la Société Générale. Aux termes de ce dernier accord, par le biais duquel un compte de domiciliation serait ouvert auprès de la Société Générale pour recevoir tous les encaissements des ventes de minerai, la Société Générale effectuerait les virements nécessaires aux "Trustee" pour lui permettre d'honorer les dispositions stipulées dans l'accord de Trust susmentionné.

Le compte de Trust dont il est question ci-dessus a un solde débiteur de 110 MMRU au 31 décembre 2024 contre 113 MMRU au 31 décembre 2023 Il est imputé au poste "Truste" (Note 5.6 Rubrique Autres créances).

Les dettes sous trustee se présentent comme suit :

En MMRU	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2024	31/12/2023
VOIE					
BID	USD	Var.	2 024	-	101
DRAGAGE					
BAD DRG	USD	7,231%	2 031	243	283
BEI DRG	USD	VAR	2 031	307	345
Sous total				550	729

La situation des conventions de Financement se présente comme suit :

Projet	Prêteur	Devise Engagement	Taux	Dernière Echéance	Total Millions	Tiré Millions	Non Tiré Millions
Usine G1	FADES	KWD	Fixe	2049	32	2	30
DRAG	BEI	USD	Var	2031	10	10	-
DRAG	BAD	USD	Var	2031	10	10	-

Le financement du GUELB II et le financement du Projet Nouveau Port Minier ont été entièrement remboursés en 2024.

5.10.2 Dettes hors Trustee

Il s’agit d’emprunts relatifs aux projets miniers qui ne rentrent pas dans le cadre du Trustee et dont le remboursement s’effectue directement auprès des prêteurs.

En millions d’ouguiya	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2024	31/12/2023
Subvention d'équipement (GIP)				802	619
FADES	KWD		2 049	170	252
Dépôt et cautionnement				4	4
CDD (ATTM)	MRU	10,40%		78	52
MOZACA (GHM)	MRU			63	-
GS-SARL (GHM)	MRU			63	-
BMI (GHM)	MRU			350	
Sous total				1 528	927

5.10.3 Dettes rééchelonnées

Dans le cadre du huitième club de Paris, réuni le 08 juillet 2002, et à la suite de l’accord bilatéral signé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie en date du 26 Mai 2003, la dette française rééchelonnée dans le cadre des accords d’allègement III, IV, V et VI est annulée au profit de l’État Mauritanien, dans le cadre de l’initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).

La dette rééchelonnée du groupe SNIM, relative à ces allègements, a été réorganisée par un protocole d’accord signé entre le ministère des Finances et la SNIM en date du 21 août 2003. Ce protocole définit les modalités de paiement à l’État Mauritanien de la dette rééchelonnée de la SNIM, initialement due à la Banque de France et à la Coface.

Le montant total de ce protocole d'accord (Accord 8) est de 15 235 989,75 EUR, représentant le service de la dette du 30 juin 2002 au 30 juin 2019 au titre des accords III, IV, V et VI, dont 12 763 021,30 EUR de principal (correspondant au solde non remboursé sur ces accords) et 2 472 968,44 EUR d'intérêts.

Le solde de cet accord est de 117 MMRU au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

En MMRU	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2024	31/12/2023
Echéances rééchelonnées sur la dette française					
Accord 8	EUR	3,00%	2 019	117	117
Sous total				117	117

5.10.4 Dettes rétrocédées

Dans le cadre de la convention ACP/CEE signée à Lomé le 08 décembre 1984 et du programme indicatif de l'aide de la CEE à la Mauritanie, la CEE a accordé à l'État Mauritanien un prêt de 18 millions Ecus pour le financement du projet de Réhabilitation de la SNIM objet de la convention n° 4122/MAU du 19 juillet 1988 (SYSMIN I). La convention prévoit le remboursement de ce prêt sur 30 ans après 10 ans de grâce.

Dans ce même programme, l'Union Européenne a aussi accordé à l'État Mauritanien une subvention de 45 millions d'euros par convention No.6589/MAU (SYSMIN III) en date du 07 février 2003, la convention prévoit la rétrocession de la subvention sous forme de prêt à la SNIM pour le renouvellement du port minéralier de Nouadhibou, la SNIM en a utilisé 34,14 millions d'euros. Dans le cadre de cette rétrocession, un accord tripartite entre l'Union Européenne, le Gouvernement Mauritanien et la SNIM définissant les modalités de rétrocession et de remboursement du prêt est acté le 14 mars 2023.

Le groupe s'était engagé, dans les contrats de la plupart des prêts susmentionnés, à respecter certaines conditions dont, entre autres, le règlement des sommes dues à leurs échéances.

En MMRU	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2024	31/12/2023
FED/03/EUR (Sysmin III)	EUR	Var.		177	547
Communauté Economique Européenne (Sysmin 1)	EUR	0,50%	2 028	333	338
Sous total				510	885
TOTAL EMPRUNTS				2 706	2 660
Emprunts à moins d'un an				1 168	925
Emprunts à long et moyen terme				1 538	1 735

Les emprunts à moins d'un an correspondent à la part des emprunts qui sera remboursée au cours des douze prochains mois.

Le tableau de variation des emprunts entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

MUM	31/12/2023	Tirages / Remboursements	Gains et Pertes	Reclassement	31/12/2024
Emprunt à long et moyen terme	1 735	333	18	(548)	1 538
Emprunt à moins d'un an	925	(299)	(6)	548	1 168
Total	2 660	34	12	-	2 706

La rubrique autre comprend essentiellement le reclassement des échéances à moins d'un an.

5.11 Obligations au titre des retraites

En MMRU	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provisions pour Indemnité de retraite	4 334	*697	(136)	4 894
Provisions pour retraite complémentaire	2 833	311	(86)	3 058
TOTAL	7 167	1 008	(222)	7 951

* Dont 151 MMRU d'augmentation de l'indemnité de la retraite lié aux changements d'expériences comptabilisés en autres éléments de résultat global.

Du régime à prestations définies :

Au moment de son départ à la retraite, une indemnité est versée au salarié en fonction :

- Du salaire au moment de son départ de la société ;
- De l'ancienneté du salarié dans la société.

Il convient de noter que cette indemnité est versée sans condition de présence dans la société au moment du départ à la retraite.

Les régimes de prestations définis par la SNIM ne sont pas couverts par les placements. Le régime n'est pas financé.

Hypothèses actuarielles :

L'engagement a été déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Hypothèses	Hypothèses retenues
Age de départ à la retraite	63 ans
Taux d'augmentation des salaires	Plus de 45 ans : 12% 45 ans ou moins : 10%
Taux d'actualisation	4.94%
Taux de mortalité	INSEE H 2016-2018
Taux de sortie	Courbe décroissante et nulle à partir de 55 ans

La méthode retenue pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels est l'enregistrement en capitaux propres.

HYPOTHESES pour la période prenant fin au	31/12/2023	31/12/2024
Début de période	01 janvier 2023	01 janvier 2024
Fin de période	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	4.94%	4.94%
Espérance de Durée Résiduelle Moyenne d'Activité	9	9

En MMRU	31/12/2023	31/12/2024
Engagement au titre des prestations définies	4 334	4 894
Dont liés à la SNIM - la société mère	4 230	4 760
Dont liés aux filiales	104	134

Variation de la dette actuarielle :

EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT en MMRU	31/12/2023	31/12/2024
Engagement de début de période	2 495	4 334
Coût normal	144	292
Intérêt sur la dette	80	223
Pertes (Gains) actuariels	1 771	151
<i>Dont changements d'hypothèses</i>	972	-
<i>Dont écarts d'expérience</i>	798	151
Prestations versées	(164)	(136)
Variation de l'engagement au titre des prestations définies provenant des filiales	8	30
Engagement de fin de période	4 334	4 894

Coûts sur la période :

Couverture financière	31/12/2023	31/12/2024
Coût normal	144	292
Intérêts sur la dette	80	223
Charges*	223	515

*Le coût actuariel sur la période provenant des filiales n'est pas significatif

Descriptif du régime à cotisation définie :

Pour les agents SNIM de nationalité mauritanienne sous contrat à durée indéterminée et postérieurement à 2011, au moment du départ à la retraite, de décès ou de licenciement à l'initiative de l'entreprise, une indemnité leur est versée qui est égale à cent vingtième :

- De la cotisation patronale de 10% et la cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- Des revenus des placements des cotisations patronales et salariales ;
- Du coût des services passés pris en charge par SNIM (10% du salaire de référence) ;
- Du salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté.

Dans les autres cas, seules les cotisations salariales et les revenus du placement des cotisations salariales sont versés au salarié.

5.12 Provisions

Les provisions couvrent les risques liés aux conflits et litiges avec le personnel sortant.
Ces provisions ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

En MMRU	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provisions pour risques	806	-	(296)	510
TOTAL	806	-	(296)	510

5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste dettes fournisseurs s'analyse comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs	9 041	5 987
Factures à recevoir	671	956
TOTAL	9 712	6 943

Il n'existe pas de dettes fournisseurs escomptées à la date de la clôture.

5.14 Impôts courants

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Taxe unique SNIM	1 699	2 209
Impôts sur les traitements et salaires	842	739
Autres taxes	385	317
TOTAL	2 926	3 265

La société mère bénéficie d'un régime particulier, notifié par une convention signée en date du 23 décembre 1998 entre l'État Mauritanien - représenté à ce titre par le Ministre des Finances et le Ministre des Mines et de l'Industrie et le groupe. Cette convention fut prolongée pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2020. Elle garantit au groupe son autonomie de gestion et la liberté d'importation.

Le 27 mars 2018, l'Assemblée nationale a ratifié la reconduction de la convention particulière pour une période de 20 ans additionnelle à partir du 01 janvier 2019

La taxe unique comprend l'ensemble des impôts exigibles sur les bénéfices de l'exercice. En vertu de la convention particulière avec l'État, la SNIM est redevable de la taxe unique, par laquelle elle verse à l'État une redevance annuelle égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer. La convention particulière fut l'objet d'un avenant signé en décembre 2008 portant sur l'assiette de la taxe unique. Aux termes de cet avenant, la taxe unique est égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer majoré du montant des surestaries.

Il n'y a pas lieu de constater d'impôts différés, car il n'y a pas de différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de la situation financière. La SNIM verse également une somme forfaitaire annuelle de 80 millions d'ouguiyas représentant la totalité de l'imposition des compensations d'impôts et taxes et des avantages en nature accordés par la SNIM à son personnel.

Les avances sur taxe unique et le crédit de TVA sont compensés avec la Taxe unique car les échéances de la taxe unique et du crédit de TVA sont similaires et ces montants sont recouvrés ou versés par la même administration et qu'il existe un droit légal de compensation.

La convention signée entre l'État Mauritanien et la SNIM l'exonère du paiement de tous les droits de douane et taxes assimilées, ainsi que de tous les impôts, droits, taxes et redevances de toutes natures relatifs à tous les produits, équipements et services de même que sur les activités de recherche minière pour le fer et de recherche d'eau. Elle exonère aussi du règlement de tous les droits de douanes et les taxes assimilées sur tous les matériels, matériaux, fournitures et matières consommables importés par les entreprises et leurs sous-traitants et destinés aux travaux effectués pour le compte de la SNIM.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant N° 1 signé le 19 juin 2001 portant sur l'introduction de la TVA et l'assujettissement du Groupe à cette taxe. Aux termes de cet avenant à la nouvelle convention, la SNIM est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les livraisons de biens et services non directement liés à l'exploitation industrielle et minière.

5.15 Autres dettes

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Clients créditeurs	2 109	1 847
Personnels et comptes rattaches	554	545
Dividendes à payer	10	156
Autres dettes et comptes de régularisation	1 895	2 501
TOTAL	4 568	5 049

Les clients créditeurs correspondent aux clients minerai dont les factures définitives sont en leur faveur.

6- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

En MMRU	2024	2023
Ventes de minerai de fer	45 673	50 053
Ventes des filiales	2 473	2 247
TOTAL	48 147	52 270

La production vendue représente les ventes de minerai de fer pour la somme de 45 673 MMRU (1 152 224 838 USD) pour l'exercice 2024 (somme nette de surestaries).

Les ventes sont faites en FOB (Free on Board) et elles sont comptabilisées au moment du transfert de contrôle qui correspond au chargement du minerai au port de Nouadhibou.

Les ventes de minerai de fer sont faites en quasi-totalité à différents pays d'Europe occidentale, à la Chine et l'Afrique. Trois clients (CARGIL, MERCCURIA et TOSYALI IRON STREEL INDUSTRY) réalisent 67 % des Ventes de minerai de fer global de l'exercice 2024.

La répartition par pays se présente comme suit :

En MMRU	2024	2023
Chine	28 203	23 633
Algérie	5 959	12 061
Italie	3 949	5 028
Allemagne	2 815	1 150
Australie	1 750	3 997
Japon	777	2 022
Egypte	548	-
France	326	581
Autres	1 347	1 581
TOTAL	45 673	50 053

Les ventes des filiales se présentent comme suit :

En MUM	2024	2023
ATTM	1 735	1 588
SOMASERT	9	17
COMECA	178	173
SAMIA	42	40
SAFA	242	195
SAMMA	92	59
GMM	(3)	9
M2E	119	105
GIP	59	61
TOTAL	2 473	2 247

6.2 Produits des activités annexes

La rubrique produite des activités annexes se présente comme suit :

En MMRU	2024	2023
Cessions de matières et Fournitures	203	337
Locations d'Immeubles et Matériels	11	10
Prestations diverses	91	13
Mise à disposition personnel	121	143
Cessions diverses	75	10
TOTAL	501	512

6.3 Marchandises et matières consommées

La rubrique matières consommables se présente comme suit :

En MMRU	2024	2023
Matières & marchandises consommées	17 648	16 074
Vivres consommés & produits d'entretien	160	117
Achats eaux & électricités	69	47
Matières & fournitures	28	71
TOTAL	17 905	16 309

L'augmentation des matières consommées est principalement expliquée par :

- L'augmentation des engins miniers en lien avec les révisions générales réalisées en 2024.
- L'augmentation des charges relatives aux hydrocarbures suite à l'augmentation de la consommation notamment du gasoil suite à l'opération sur les groupes des centrales électriques.

6.4 Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels se présentent comme suit :

En MMRU	2024	2023
Produits et Profits	27	296
Rabais, remise et ristournes obtenues	97	96
Profits / cession	-	74
TOTAL	124	466

6.5 Frais de personnel

Les frais de personnel se présentent comme suit :

En MMRU	2024	2023
Charges salariales	7 786	7 050
Charges sociales	575	690
Provision pour indemnité de retraite	151	249
Retraites complémentaires	689	142
TOTAL	9 202	8 130

La hausse des charges de personnel est principalement expliquée par :

- L'augmentation de l'effectif
- L'augmentation des primes et gratifications.
- L'augmentation des heures supplémentaires.

L'évolution de l'effectif du Groupe par catégorie se présente de la façon suivante :

Catégorie	2024	2023
Cadres	613	564
Maîtrises	4 077	4 056
Ouvriers	3 041	2 925
TOTAL	7 731	7 545

Les effectifs moyens sont calculés sur la base des salariés présents à la fin de chaque mois.

6.6 Dotations aux amortissements et provisions

La rubrique dotations aux amortissements et provisions se détaille comme suit :

En MMRU	2024	2023
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 902	6 066
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	15	29
Dotations aux provisions (risques et charges)	74	206
Autres dotations aux provisions	574	1 582
Reprises / provisions	(802)	(495)
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 763	7 389

6.7 Impôts et Taxes

La rubrique Impôts et Taxes se présente comme suit :

En MMRU	2024	2023
Impôts sur Avantages en natures	16	15
Impôts Divers	373	150
TOTAL	389	165

6.8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En MMRU	2024	2023
Charges liées à l'investissement	2 128	1 841
Charges liées à l'activité	658	881
Autres	1 091	906
TOTAL	3 877	3 628

- (1) Les charges liées à l'investissement concernent principalement les frais de réparation et entretien, d'assurances ainsi que les frais d'études et d'assistance technique.
- (2) Les charges liées à l'activité concernent principalement les frais de missions, d'honoraires, de téléphone, d'analyse de minerai et les frais bancaires.
- (3) Le poste Autres charges concerne les dons et subventions, amendes et pénalités et les déclassements de stock.

6.9 Produits financiers

Les produits financiers se décomposent de la manière suivante :

En MMRU	2024	2023
Intérêts et produits assimilés	2 118	1 914
Produits sur instruments financiers	119	172
Gains de change	-	-
TOTAL	2 237	2 086

6.10 Charges financières

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

En MMRU	2024	2023
Intérêts et charges assimilées	186	189
Pertes de change	-	17
Charges sur instruments financiers	67	15
TOTAL	253	221

7- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Retraitement des amortissements et provisions

En MMRU	2024	2023
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 149	6 066
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	33	29
Dotations aux amortissements des actifs financiers	-	-
Dotations aux provisions (risques et charges + IDR)	702	2 022
Pertes d'actifs immobilisés	80	193
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 964	8 311

7.2 Variation du BFR

En MMRU	2024	2023
Diminution (augmentation) Stocks et en-cours	(2 430)	602
Diminution (augmentation) Clients et comptes rattachés	1 530	(484)
Diminution (augmentation) autres créances	(455)	(1 356)
Augmentation (diminution) Fournisseurs et comptes rattachés	1 698	478
Augmentation (diminution) Etat et autres collectivités locales	(139)	(1 085)
Augmentation (diminution) Autres dettes	(483)	446
VARIATION DU BFR	(277)	(1 399)

7.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations

En MMRU	2024	2023
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 155)	(11 328)
Acquisition immobilisations incorporelles	(32)	(17)
Acquisition d'actifs financiers nets	(487)	(148)
TOTAL ACQUISITIONS	(8 674)	(11 493)

7.4 Reprises sur amortissements et provisions

En MMRU	2024	2023
Production immobilisée	(670)	(670)
Reprise sur amortissements & provisions	(469)	(414)
TOTAL REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	(1 139)	(1 084)

7.5 Gains/Pertes de change

En MMRU	2024	2023
Gains / perte de changes sur emprunts	(7)	(68)
Autres éléments du résultat global	560	701
TOTAL	553	633

7.6 Trésorerie Nette

En MMRU	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	49 452	49 690
Concours Bancaires	(452)	(401)
Trésorerie NETTE	49 000	49 289

8- AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

En MMRU	31/12/2024	31/12/2023
Crédits documentaires en cours	2 491	879
Caution donnée au tiers	-	-
Sous - Total Engagements données	2 491	879
Cautions reçues des entrepreneurs	500	673
Reliquats des fonds non débloqués	3 833	3 833
Sous - Total Engagements reçus	4 333	4 506
Total	6 824	5 385

10- ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication en date du **29 Avril 2025**. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Aucun événement significatif n’est survenu après la date de clôture concernant directement le groupe.

9- INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées ne sont pas significatives. Elles portent essentiellement sur la cession (de matières et de carburant) ainsi que sur des prestations d’atelier.

Ce tableau récapitule les prestations intragroupes réalisées en 2024 en MMRLU.

Les achats													
FILIALES	ATTM	COMECA	SAMMA	SAMIA	SOMASERT	GMM	SAFA	GIP	M2E	GHM	GPIM	SNIM	TOTAUX
ATTM												42	42
COMECA	0				0			28	-	-	-	370	398
SAMMA	2	1		4		0	1	0		3		139	150
SAMIA													-
SOMASERT	2	3	1	0		0	1	0	1		0	100	109
GMM												0	0
SAFA		3										243	246
GIP												81	81
M2E					3								18
SNIM	69	10	10	14	14	22	7	10	94	7	4		262
TOTAUX	74	17	11	18	17	23	9	38	94	10	4	989	1 305

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants des filiales ne sont pas communiquées pour des raisons de confidentialité